


600006688Y




600006688Y



[illegible],
Rotterdam, 31 May 1836.

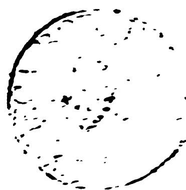
HISTOIRE
ABRÉGÉE
DE LA VILLE
DE NÎMES.

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE
ABRÉGÉE
DE LA VILLE
DE NÎMES,
AVEC
LA DESCRIPTION
DE SES ANTIQUITÉS.
PREMIERE PARTIE.

...... *Quod adest, memento*
Componere æquus...... Hor. Od. 23. Lib. 3.





A AMSTERDAM.



M. DCC. LXVII.

PRÉFACE.

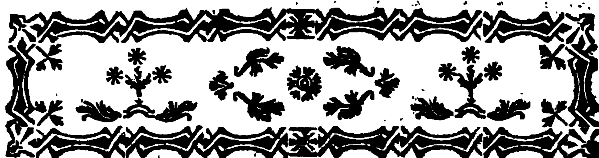
L'HISTOIRE particulière d'une Ville devient aussi intéressante que celle d'une Nation, lorsqu'elle offre dans son cours de ces tableaux qui sont la leçon de l'humanité. Il se peut même qu'une seule Ville présente une carrière aussi vaste que le reste du Royaume. En effet, si son Histoire étoit celle de la grandeur & de la magnificence des Romains en-deçà des Alpes; si les incursions & les ravages qu'elle auroit soufferts des Barbares étoient une des plus effrayantes images de la fureur des hommes; si le Fanatisme avoit déployé sur elle ses plus grandes horreurs; quel seroit le Philosophe qui n'en feroit son étude, comme il l'a fait de l'Histoire des Grands Hommes, tandis que souvent il laisse celle des Peuples chez lesquels ils ont vécu?

C'est beaucoup, sans doute, de donner à l'homme qui pense des moyens de réfléchir; mais il faut quelquefois l'y forcer, & il en est qu'il faut entraîner pour s'en faire suivre. L'Historien doit donc attendre son succès de la rapidité de l'action, de la vérité des descriptions, de la vivacité & de l'impartialité des réflexions. En suivant cette idée, j'ai cherché

à porter dans la narration la chaleur des évènemens ; j'ai groupé les faits de peu de valeur, de manière qu'ils ne déparassent point l'ordonnance générale ; j'ai méprisé les minuties, & j'ai senti qu'il falloit que tout fût important, ou le devînt par les circonstances ; je n'ai pris d'autre parti que celui de l'humanité, & j'ai frémi également en décrivant le massacre de la Michelade, & l'incendie du moulin du fauxbourg des Carmes.

L'on verra aisément que cet Ouvrage n'est point fait sur ceux du même genre qui l'ont précédé. Si l'on a été obligé de les suivre dans plusieurs faits, c'est que la vérité est une, & qu'une fois mise au jour par quelqu'un, on ne peut parler que d'après lui.

Dans la description des Antiquités, qui forme la seconde Partie de cette Histoire, je n'ai placé que l'essentiel : j'ai évité les longueurs des dissertations, qui ne servent qu'à refroidir le curieux ; j'ai cru qu'en rapportant les différentes opinions sur la destination des monumens antiques, je ne devois point donner des probabilités pour des preuves, & que je ne pouvois mettre au rang des choses certaines que ce qui portoit, comme la découverte de M. Seguier, le plus haut dégré d'évidence.



HISTOIRE
ABRÉGÉE
DE LA VILLE DE NÎMES.

NIMES, destiné à jouir de tous les honneurs des Villes célébres, a, ainsi qu'elles, son origine fabuleuse. Plusieurs Ecrivains, d'après Parthenius & Etienne de Bisance, lui ont donné pour Fondateur *Nemausus*, un des Héraclides; mais d'autres, avec plus de raison, ne l'établissant qu'après la ville de Marseille, prennent l'étymologie de ce nom *Nemausus*, dans le mot celtique *Nemos*, qui signifie *lieu consacré à la Religion.*

Cette Ville, une des principales de la Gaule BRACCATA, que les Anciens plaçoient sous le 22e degré de longitude & sous le 44^d^ 10′ de latitude, mais qui se trouve réellement par les

dernieres obſervations, au 22d 1′ 11″ de longitude, & au 43d 50′ 35″ de latitude, étoit ſituée dans le païs des Volces Arécomiques, diſtingués par ce nom des Volces Tectoſages qui habitoient les bords de la Garonne & des Pyrénées. Celles qui l'avoiſinoient dans le tems qu'elle floriſſoit ſous les Empereurs, étoient *Vindomagus*, dont il ne reſte plus de veſtige, mais qu'on place aux environs de St. Martin de Londres; *Lodeve* & *le Vigan*, qui ſubſiſtent encore; *Uſès*, qui n'étoit qu'un Fort; *Ugernum*, qui étoit ſitué dans la plaine St. Roman; *Caſtrum Ugerni*, auprès duquel Beaucaire a été bâti; *Anatilia*, placé dans l'endroit où eſt actuellement le Château de Mornas; *Rhodanuſia*, près le bord occidental du Rhône; *Héraclée*, Colonie des Marſeillois, à-peu-près au-deſſous de St. Gilles; *Forum Domitii*, près le village de Fabregue; *Maguelone*, Colonie des Marſeillois dans l'Iſle de ſon nom; *Polygium*, maintenant *Bouſigues*, ſur le bord de l'étang de Tau; *Meſua*, aujourd'hui Meze; *Lates*, qui a conſervé ſon nom; *Sextantio*, dont on voit les ruïnes au-deſſus de Caſtelnau près de Montpellier; *Ambruſſum*, à une demi lieue au-deſſus du pont de Lunel; *Anduſe*, qui ſubſiſte encore, *Brignon* ou *Briginn*, ſur le Gardon, à quatre petites lieues d'Uſès; enfin *Brugetia*, *Teduzia*, *Vatrute*, *Statumae*, *Virinn* & *Seguſton*, dont pluſieurs monumens parlent, mais

dont on ignore absolument la position.

Ans de Rome.	Avant J. C.

occupé Ibériens, peuples d'Espagne, qui avoient Volces, ou bien s'ils avoient été chassés par les Volces descendus du nord, qu... umis à eux. Les ...nt les mêmes mœurs, les mêmes coutumes & le même langage que ceux de la Celtique de César, étoient déja les maîtres des bords du Rhône, & avoient pris dans cette partie le nom d'Aré- 536. 218.
comiques, lorsqu'Annibal, après avoir traversé les Pyrénées, après avoir gagné ou intimidé les Tectosages, entreprit le passage de ce fleuve à quatre journées de distance de la mer. Les Arécomiques défendirent les approches du Rhône avec la valeur d'un peuple libre; mais le Général Carthaginois eut sur eux la supériorité que donnent l'expérience & la discipline. Ces peuples battus en cette rencontre n'en conserverent pas moins leur liberté : soit qu'Annibal ne voulût point perdre de tems à soumettre des hommes qui n'avoient d'autre bien que leur courage, soit qu'en effet il prévît son triomphe trop difficile, il ne retira d'autre fruit de sa victoire, que celui de marcher avec plus de diligence vers Rome.

C'est à tort que quelques-uns prétendent qu'à la faveur de cette circonstance, les Auvergnacs établirent leur domination sur les Arécomiques; ce fut long-tems après, qu'ayant subjugué tout le païs situé entre les Pyrénées & le Rhin, ils

Ans de Rome. | Avant J. C.

s'étendirent jusqu'aux confins de Marseille : n'é-
leur regne ne fut pas de longue des Arécomi-
toient ni les maîtres [illegible]mains étendirent leur con-
ques, lorsque [illegible] la Gaule Transalpine.

Les Romains, appellés par les Marseillois,
600. 154. parurent en-deçà des Alpes suivis de leur fortune ordinaire ; ils vengerent leurs alliés par la défaite des Décéates & des Oxubiens. Bientôt après, commandés par Fulvius-Flaccus & Sextius Calvinus, ils vinrent réprimer les Saliens, qui, sous la conduite de leur chef Teutomal, menaçoient Marseille même. Teutomal vaincu, réfugié chez les Allobroges, laissa à Sextius subjuguer le païs des Liguriens, & jetter les
631. 123. fondemens de la ville d'Aix. En vain le Prince Salien, qui avoit intéressé à sa cause les Allobroges & Bituit, vit marcher pour lui ce chef des peuples d'Auvergne & de Rouergue à la
633. 121. tête d'une armée formidable. Bituit défait au confluent de la Sorgue & du Rhône par le Proconsul *C. Domitius*, le fut encore à l'embouchure de l'Isere par Q. Fabius-Maximus, & ce guerrier malheureux, dernier obstacle aux conquêtes des Romains, échappé des mains du vainqueur, se laissa, sous le prétexte d'une conférence, attirer auprès de Domitius, qui le fit arrêter & l'envoya à Rome.

Après ces victoires, pour lesquelles Domitius & Fabius éleverent chacun des trophées, ces

Généraux Romains firent paſſer le reſte de la
Gaule Braccata au pouvoir de la République. Il *Ans de Rome.* *Avant J.C.*
paroît cependant par la faveur ſinguliere qu'ob-
tint la partie qui eſt en-deçà du Rhône, de ſe
gouverner par ſes propres loix, que ſon traité
avec les Romains fut plutôt une alliance qu'une
ſoumiſſion forcée & tributaire.

Les Romains, dont la politique étoit de gou-
verner les peuples en leur donnant leurs mœurs,
établirent bientôt une Colonie à Narbonne.
L'ordre & la tranquillité regnoient dans la con- 636. 118.
trée, lorſque les Cimbres & les Teutons, peu-
ples de la Germanie, fondirent ſur la Gaule
Tranſalpine. Après avoir exercé leur brigandage
ſur tout le païs ſitué entre le Rhône & les Py-
rénées, après s'être jettés ſur l'Eſpagne, d'où
M. Fulvius les chaſſa, & s'être accrus dans leur
courſe comme des torrens, ils ſe diſpoſoient à
tomber ſur l'Italie, lorſque Marius, oppoſant à 652 102.
la fougue de ces barbares l'expérience d'un Gé-
néral conſommé, rendit, par une victoire com-
plette, le calme à la Province. Cette victoire,
& la reconnoiſſance des Arécomiques envers
leur libérateur, les replongea dans de nouveaux
troubles. Ils entrerent contre Silla dans le parti 677. 77.
de Marius, & après ſa mort, dans celui de Ser-
torius ſon Lieutenant. Pompée, partiſan de
Silla, les en punit en donnant aux Marſeillois
les terres de ceux de la rive gauche du Rhône;
mais on les leur rendit bientôt par ordre de

Ans de Rome. Avant J. C.

César; & ce Général, après avoir soumis avec leur secours, Vercingetorix, chef Auvergnac, les vengea en marchant contre Marseille; il mit le siége devant cette Ville, la laissa bloquée par Trebonius, pendant qu'il alla en Espagne com-
706. 48. battre les Lieutenans de Pompée, & revint couvert de gloire la presser & la reduire.

L'attachement inviolable que les Arécomiques avoient témoigné à César pendant le cours de ses conquêtes, & qu'ils conserverent à César-Octave, leur mérita de la part de cet Empereur l'établissement d'une Colonie Romaine en leur Ville principale. C'est sans doute lors du séjour d'Auguste dans les Gaules qu'elle fut formée des Soldats vétérans, qui avoient servi dans la guerre d'Egypte, & qui avoient suivi ce Prince pour l'expédition de la grande Bre-
727. 27. tagne. Elle eut le titre de *Colonia Nemausensis Augusta*. Les nouveaux habitans célébrerent cet événement par une medaille, qui dans son emblême, rappellant la bataille d'Actium, portoit en même-tems l'effigie d'Auguste & celle d'Agrippa, qui avoient eu tant de part à cette glorieuse journée, avec cette inscription, *Imperatori divi filio patri patriæ.* *

* Voyez fig. Ire.

Cette Ville prit une forme d'administration semblable à celle de Rome. Les Triumvirs envoyés par Auguste pour en établir une, y fixerent le nombre des Sénateurs; la justice y fut rendue par des Tribunaux. On y forma ceux

des Décurions, des Sextumvirs, des Quartumvirs & des Undécemvirs; ces derniers étoient chargés de la diſtribution des terres. On créa des Ediles qui eurent l'intendance des bâtimens publics; des Préfets veilloient au repos des Citoyens; d'autres aux fabriques des armes. Nîmes fut encore diſtingué, ainſi que les ſeules villes de Lion, Arles, & Trêves, par un Tréſor impérial & un Officier chargé de ſa garde.

Ans de Rome. *Avant J. C.*

Malgré ces nouveaux arrangemens, les anciens habitans, conſervant leurs premières conſtitutions, n'en furent pas moins regardés comme libres & indépendans; ils jouirent de plus du droit Latin, qui leur donnoit le privilége d'acquérir le titre de Citoyen Romain, en exerçant les charges annuelles de magiſtrature.

L'ordre politique établi, la Ville fut enceinte d'une muraille forte, flanquée de tours, dont la plupart étoient octogones; la plus conſidérable, nommée pour cette raiſon *Tour Magne*, ſe voit encore ſur le côteau le plus élevé; outre ſon objet de défenſe, elle pouvoit ſervir à porter des fanaux pour donner des avis aux bourgades voiſines, ou pour guider les voyageurs dans la nuit. Le contour de cette ancienne Ville, que l'on peut ſtatuer par les veſtiges des murs, étoit de 2925 toiſes.

Voyez fig. 7 & 8.

Bien-tôt la campagne des environs, placée ſous le Ciel le plus pur, fut embelie, & la Ville devint floriſſante. On amenoit dans ſon ſein les eaux

735. 19.

Ans de Rome. Avant J. C.

des fontaines d'Eure & d'Airan près d'Usés ; & de St. Quentin, par un aqueduc de 7 lieues de longueur, dont on voit encore aujourd'hui de très-beaux restes dans le pont du Gard, sur la rivière de ce nom. Ce monument d'utilité & de magnificence, après avoir arrosé & orné la ville, alloit donner de l'agrément & de la fertilité aux campagnes. Il est vraisemblable qu'il fut construit par les ordres d'Agrippa, gendre & favori d'Auguste, dans le tems que venant appaiser les troubles des Gaules, il les orna des quatre grands chemins qui les traversoient.

Voyez fig. 6.

La nouvelle Colonie augmentée, décorée & enrichie par les soins d'Agrippa, voulut elle-même accroître ses embellissemens par des bains publics, qui déterrés depuis peu & relevés avec goût, forment l'ornement d'une des plus belles promenades de la Province. Les deux inscriptions trouvées dans ce monument, *Resp. Nem. & M. Agripp.* prouvent qu'il a été construit par le Corps des Citoyens, sous les auspices d'Agrippa. En face de ces bains on bâtit vers le même tems un Temple, aujourd'hui à moitié détruit. * L'on y voit ces restes de grandeur qui bravent les outrages du tems. Quelques-uns ont attribué la dédicace de ce temple à Diane, mais par les douze niches qui sont autour des murs, par les Statues qui y étoient placées, par celles qui décoroient l'Autel, il est à présumer qu'il étoit consacré aux divinités tutélaires de la Colonie, dont la principale étoit Nemausus.

* Voyez fig. 9.

Pour

Ans de Rome. Ans de J. C.

Pour donner de nouveaux témoignages d'at-
tachement à Auguſte, le peuple de Nîmes dé-
dia un temple ſuperbe à Caïus & à Lucius, fils
d'Agrippa, adoptés par cet Empereur, & dé- 754.
clarés Princes de la Jeuneſſe. *a* Cet édifice connu
ſous le nom de *Maiſon Carrée*, échappé aux
ravages des Barbares & aux fureurs des guerres
civiles, attire tous les jours du fond de l'Eu-
rope l'admiration des Artiſtes. Quelque-tems au- V. fig. 14.
paravant la dédicace de ce temple, on avoit
élevé dans Nîmes des Statues à Tibere fils de
Livie, qu'Auguſte avoit épouſée. Ce jeune Prince
les méritoit par les victoires ſignalées qu'il avoit
remportées ſur les Allemands; mais la débauche
dont il dèshonora dans l'Ile de Rhodes ſes pre-
miers exploits, fit briſer des monumens qui ne
doivent être élevés qu'à la vertu. Cependant
Tibere, devenu fils adoptif d'Auguſte, vit bien-
tôt relever ſes Statues par les mains de la flat-
terie, qui érigea alors des Autels à Auguſte. Cet 4.
Empereur, qui en reçut de ſon vivant à Rome,
à Nîmes, & dans tant d'autres lieux, mis au
rang des Dieux après ſa mort, eut un culte preſ-
crit par Tibere. On voit encore une médaille de
moyen bronze frappée par les habitans de Nîmes,
où la tête de ce Prince eſt ornée de rayons,
avec ces mots, *divus Auguſtus*. Voilà des mo-
numens de reconnoiſſance avilis par la ſuperſti- 14.
tion.

a Voyez la Diſſertation de M. Seguier ſur la Maiſon Carrée.

Ans de J. C.

La Ville de Nîmes, rentrée dans les bonnes graces de Tibere, jouit pendant ſon regne de ſes anciens priviléges. C'eſt ſous cet Empereur que *Domitius Afer*, né à Nîmes de parens obſcurs, alla à Rome fréquenter le Barreau ; il y employa le talent de l'éloquence à perdre *Claudia* & ſon fils *Qu. Varus*, pour ſervir la haine de Tibere contre *Germanicus* & *Agrippine*, couſine de Claudia. Ce Domitius, élevé par Tibere, manqua de ſe perdre ſous Caligula, en plaçant au bas de la Statue de ce Prince une inſcription qui l'annonçoit pour la ſeconde fois Conſul dans la 27e. année de ſon âge. Caligula, jaloux de l'éloquence de Domitius, & brûlant de s'en venger, ne vit dans cette inſcription qu'une ſatyre, & attaqua l'Orateur devant le Sénat. Celui-ci, loin de ſe défendre, répéta avec admiration pluſieurs morceaux de la harangue de l'Empereur, & s'avouant vaincu, obtint ſa grace par ce moyen d'adulation. Il mérita bien-tôt le Conſulat, qui n'étoit plus que la récompenſe
59. d'une lâche flatterie. L'hiſtoire, qui juge les hommes, ne doit point craindre de rappeller les vices du premier Citoyen illuſtre de Nîmes. Cependant ce Domitius ramena dans Rome le goût de la véritable éloquence, & il eſt glorieux pour la Ville qui lui a donné la naiſſance, de ſçavoir qu'il fut le maître du célébre Quintilien. Quelque tems après ſous Domitien, Nîmes produiſit T. Aurelius Fulvius, qui, recommandable par

ſes vertus militaires, fut Conſul de Rome. Il eut un fils né à Nîmes, qui illuſtra auſſi ſa patrie en recevant dignement les honneurs conſulaires, & qui après s'être établi à Lavinium, donna naiſſance à l'Empereur Antonin, par ſon mariage avec Arria FADILLA. *Ans de J. C.*

Tandis que la Colonie produiſoit de grands hommes, par de nouveaux édifices on augmentoit chaque jour ſa ſplendeur; on élevoit à Trajan un monument dont il ne reſte plus que la 98.
pierre qui portoit l'inſcription. Adrien, ſucceſſeur de ce Prince, embelliſſoit la Ville par une baſilique & un temple en l'honneur de Plotine, 122. & 129.
à qui il devoit le trône. Enfin, pour couronner tant de chefs-d'œuvres, on vit élever par les habitans, aidés des ſecours d'Antonin, ce vaſte amphithéâtre, qui ſuffiroit ſeul pour donner l'idée 138.
la plus haute de la ſplendeur où Nîmes étoit parvenu. Ce Prince, jaloux de donner à la ville dont il étoit originaire, des marques de ſon affection, fit réparer en même-tems le chemin qui conduiſoit de Nîmes à Sextantio; il y plaça une 145.
nouvelle ſuite de milles, qui portent ſon nom, ſes titres, & qui ſont datés de la 8e. année de ſon Conſulat & de ſa puiſſance tribunitienne. C'eſt ſans doute en reconnoiſſance de ces faveurs, que le peuple érigea à ſa fille Fauſtine, femme de Marc-Aurele, une Statue dont l'inſcription 147.
fait encore foi de l'hommage qui lui fut rendu.

Si nous avons vû la ville de Nîmes donner

naiſſance à un Orateur dangereux & criminel ;
Ans de J. C. elle repara bien cette tâche, en formant dans ſon ſein & dans celui de l'idolâtrie, dont elle étoit infectée, St. Honneſte, qui fut un des premiers
260. Confeſſeurs de la Gaule Narbonnaiſe. Quelque tems après, on vit St. Bauzile prêcher Jeſus-Chriſt à des Payens aſſemblés dans une forêt
287. voiſine de la Ville pour y ſacrifier à des idoles. Ce fut par un martyre glorieux qu'il reçut la récompenſe de ſon zèle.

Dans ce tems même que Dioclétien, qui s'étoit arrogé les honneurs divins, ſe voyoit ériger des Statues par les Nîmois, la terre, arroſée du ſang de St. Bauzile, produiſoit de nouveaux proſélites, fruits heureux de ſon martyre. C'eſt donc vers cette époque que l'on peut rapporter la fondation de l'Egliſe de Nîmes; & le célébre Concile d'Arles, tenu en 314 à l'occaſion de l'héréſie des Donatiſtes, eſt une preuve de la profeſſion ouverte de la foi dans les Gaules. Enfin vers la fin du 4e. ſiécle, le Concile tenu à Nîmes au ſujet des Ithaciens, prouve aſſez que le paganiſme devoit y être totalement détruit, ou au moins bien foible.

L'Egliſe de Nîmes commençoit à devenir floriſſante, lorſqu'à la tête d'une armée de Vandales, peuples du Nord, tous idolâtres ou Ariens,
407. ennemis jurés de la foi ortodoxe & de la gloire des Romains, *Crocus*, Prince ambitieux & cruel, vint ravager les Gaules. Après avoir déſolé le

Lionois, l'Auvergne, le Gevaudan & le Vivarais, il détruisit à Nîmes les monumens de la grandeur des Romains, & signala sa fureur contre les Catholiques par le martyre de St. Felix, Evêque de cette Ville. On peut rapporter à cette époque d'horreur, la destruction des bains publics, celle du temple d'Auguste, & de la basilique de Plotine. Ce Roi barbare fut bien-tôt puni de ses crimes & de ses impiétés par Marius, Général Romain, qui le vainquit près d'Arles, & qui le fit périr dans l'ignominie & dans les supplices, après l'avoir traîné avec mépris dans les Villes qu'il avoit ravagées. *Ans de J. C.* 408.

Aux dévastations de ces Barbares succéderent les fureurs de la guerre civile entre Constance, Général d'Honorius, & Constantin Tyran des Gaules. 410. Cette guerre terminée par la mort de Constantin, à qui Honorius fit trancher la tête, 411. fit place à l'irruption des Visigots, autres peuples du Nord, 412. qui dans le cours de leur cruauté marcherent, le fer & la flamme à la main, sur les traces des Vandales. Cependant le nombre des fidéles augmentoit chaque jour dans le territoire des Volces Arécomiques; 419. Nîmes demeuré au pouvoir des Romains, tandis que les Visigots établissoient le siége de leur empire à Toulouse, vit former du démembrement de son Evêché, ceux d'Usés & de Lodêve, & reçut un nouveau lustre par la personne de St. Castor, qui mourut Evêque d'Apt, après avoir laissé à 4[illegible].

Ans de J. C.

l'Eglise l'exemple d'une charité parfaite & d'une piété solide. La mémoire de ce St. Patron de la Paroisse de la Ville, est célébrée comme le devroit être celle de tous les Citoyens vertueux.

Les Arécomiques, & sur-tout les habitans de Nîmes, profiterent pour cultiver les lettres, du calme qui succéda à tant de troubles. Tonnance Ferreol, Préfet des Gaules, qui possédoit dans
450. le territoire de ces peuples deux maisons de campagne, l'une à Trévidon, l'autre à Prusanium, aujourd'hui Bresis, auprès d'Alais, éleva sur les dévastations des Barbares dans la dernière de ces habitations, un monument à la gloire de l'esprit de son siécle ; c'étoit la plus riche bibliothéque des Gaules. Par la description que l'on nous en a conservée, on remarque que les livres y étoient divisés en trois classes ; la première des livres de piété à l'usage des Dames ; la seconde des livres de littérature pour les hommes, & la troisième de ceux qui étoient à l'usage des deux sexes. Les livres placés sur des tablettes à la portée des siéges, étoient disposés de façon que l'on pouvoit y atteindre étant assis.

A peine jouit-on du plaisir de décrire les tems heureux des Belles-Lettres & des Arts, qu'il faut rentrer dans le siécle des horreurs, & retracer encore des guerres de Barbares. Les Vi-
461. sigots, qui s'étoient étendus peu-à-peu dans la Narbonnaise, pénétrerent enfin jusqu'au Rhône
472. sous la conduite d'Euric, & se rendirent maîtres

Ans de J. C.

de Nîmes. Aux beaux jours qu'avoit fait naître Ferreol, ſuccéderent des ſiécles de groſſiereté & d'ignorance. Ce fut ſous ces nouveaux maîtres que la Narbonnaiſe prit le nom de Septimanie ou Gothie. La foi orthodoxe y fut auſſi mal traitée que le gouvernement civil. Euric, attaché à l'arianiſme, fit boucher les portes des Egliſes catholiques avec des épines, & après avoir fait pluſieurs Martyrs, envoya la plûpart des Evêques en exil. Cette perſécution finit ſous Alaric II, ſucceſſeur d'Euric. Ce nouveau Prince fut contraint d'uſer de ménagement avec ſes ſujets Catholiques pour s'en faire un appui contre Clovis qui le menaçoit, & ſous la main duquel il tomba bientôt après dans les plaines de Poitiers.

Clovis, profitant de ſa victoire, fait paſſer ſous ſa domination l'Aquitaine, la ville de Toulouſe & Nîmes enfin, où les Viſigots s'étoient fait un retranchement de l'amphithéâtre, en y 507.
plaçant deux groſſes tours à côté de la porte de l'orient. Cependant les Viſigots, ſoutenus par les Oſtrogots, ſe préſentent aux François 508.
dans les plaines de Bellegarde. Ces derniers battus par le Général Ibbas, laiſſent reprendre Nîmes au vainqueur. L'Evêché de Maguelone eſt formé des démembremens de celui de Nîmes, au milieu de tous ces troubles : les François, unis aux Bourguignons & aux milices Auſtraſiennes, ne ceſſent de les augmenter, en

Ans de J. C. naſtère ſous l'invocation de St. Pierre & de St. Paul, mais qui depuis a pris le nom de ſon Fondateur.

La Septimanie, entiérement ſoumiſe par Vamba, reſta aux Viſigots, juſqu'au tems où les Maures, après la conquête rapide de l'Eſpagne ſur Roderic, envahirent cette Province. Voilà donc Nîmes encore la proie de nouveaux barbares! voilà de nouveaux ravages à décrire!
720. Les Monaſtères de St. Bauzile, de St. Gilles, & de Pſalmodi, furent les premiers objets de la fureur des infidéles. Mais l'impreſſion la plus forte que puiſſent laiſſer les barbares, porte ſur les mœurs; & les reſtes d'urbanité que les Viſigots avoient conſervés, furent abſolument anéantis ſous les nouveaux conquérans.

La forme du gouvernement fut la partie qui ſouffrit le moins d'altération. Zama, chef des Sarraſins, laiſſa ſubſiſter les Comtes dans les Villes conſidérables, & les Viguiers dans celles qui l'étoient moins; mais les terres du païs conquis furent attribuées, partie au Fiſc pour des libéralités, partie aux Arabes; le reſte fut laiſſé aux anciens poſſeſſeurs.

Zama eut à peine établi la domination de ſon peuple dans la Septimanie, qu'il voulut
722. étendre ſes conquêtes ſur les Etats qu'Eudes, Duc d'Aquitaine, poſſédoit au-delà du Rhône. Repouſſé par les peuples de Provence, & voulant ſe venger de cette réſiſtance ſur Toulouſe, ca-

pitale des Etats d'Eudes, il mit le siége devant cette Ville ; mais son armée taillée en pièce, & lui-même enveloppé dans le nombre des morts, il laissa au Duc d'Aquitaine pour prix de sa victoire, la plûpart des Villes de la Narbonnaise, parmi lesquelles on compte celle de Nîmes. Cependant les Maures d'Espagne, dans une nouvelle irruption qu'ils firent, ayant à leur tête le Général Ambiza, recouvrerent bientôt, tant par la voie des armes que par celle de la persuasion, les Villes de la Septimanie, & Nîmes leur ancienne conquête. Nîmes, à l'issue de tant de guerres, tant de fois pris & désolé, eut encore à souffrir de nouveaux ravages de la part de Charles Martel. Ce Maire du Palais de France, pour venger la cause d'Eudes, tomba, après sa victoire de 732.
Poitiers, sur la Septimanie, gagna à Sigean sous les murs de Narbonne, une nouvelle bataille sur le Général Maure Amoroz, qu'il tua de sa main, rasa les murs de Beziers, en brûla es fauxbourgs, ainsi que ceux d'Agde, détruisit la ville de Maguelonne, abattit une 737.
partie des murs de Nîmes, en brûla les portes & mit le feu à l'amphithéâtre. Ces Villes cependant rentrées sous la domination des Sarrasins, n'attendoient qu'une circonstance favorable pour secouer leur joug ; elles choisirent celles des conquêtes d'Alphonse le Catholique sur les Maures de Galice, pour faire une ligue entre

elles & chasser leurs oppresseurs. *Ansemond*, qui fut élu Chef de la nouvelle République, se trouvant sans doute trop foible pour résister aux forces qui restoient aux Maures, se mit sous la protection de Pepin le Bref, & lui remit la ville

752. de Nîmes. Une sédition occasionnée bientôt après dans cette Ville, par la jalousie de plusieurs Seigneurs contre Ansemond, ne changea rien au pouvoir des François; Pepin donna le gouvernement de Nîmes & d'Usès à Radulfe,

753. qui en fut le premier Comte sous l'autorité de nos Rois. Cette Ville reprit dèslors peu-à-*peu* le lustre qu'elle avoit perdu par tant de désolations.

Nîmes, gouverné par des Comtes, dont la dignité devint par la suite héréditaire, conserva sous Charlemagne & ses successeurs, la même

808. forme d'administration. Ces Comtes, qui avant que d'être Souverains, avoient l'intendance des Finances & le commandement des Troupes, rendoient la justice aux peuples deux fois l'année, assistés des Evêques, des Abbés & des Vassaux du Roi : ils remettoient souvent leurs fonctions à leurs Lieutenans, appellés Vicomtes; & ces derniers avoient encore sous eux des Viguiers qui les assistoient dans la décision des affaires.

Le païs ne fut point troublé sous les regnes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire; mais il fut exposé, sous celui de Charles le Chauve,

858. à la fureur des Normands, qui profiterent des

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis II, dit le Begue, depuis 877.	
Louis III & Carloman, depuis 879.	
Charles le Gros, depuis 884.	
	892.
Eudes, depuis 888.	
Charles III., dit le Simple, depuis 898.	
Raoul, depuis 923.	924.
Louis IV, dit d'Outremer, depuis 936.	
Lothaire, depuis 954.	
	956.

guerres intestines du Royaume pour ravager les Provinces méridionales.

Lorsque l'on considére les déluges des Barbares qui fondirent successivement sur Nîmes, on ne conçoit pas comment il n'a pas subi le sort de tant d'autres Villes, dont il ne reste plus de vestiges. Il semble que la Providence l'ait conservé pour être un monument de la magnificence & de la fureur des hommes.

Le Comté de Nîmes, qui ne souffrit par les Normands qu'une dévastation passagere, passa vraisemblablement, par la libéralité du Roi Eudes, 892. dans la Maison des Comtes de Toulouse & y devint héréditaire. Raimond II. fut le premier qui le posséda; & ce fut sous la domination de Raimond Pons que les Hongrois, peuples originaires de la Scitie, vinrent ravager ce malheureux païs. Faut-il toujours s'arrêter à ces incursions de Barbares ! 924. Hâtons-nous de dire que le Comte de Toulouse assembla ses meilleures troupes, marcha à eux, en passa une partie au fil de l'épée & chassa le reste de ses Etats.

Tous les Seigneurs de ce tems d'anarchie cherchoient à rendre leurs dignités héréditaires, soit par usurpation, soit par des décrets émanés du trône. On a déja vu le Comté de Nîmes passer dans la Maison de Toulouse; il eut quelque tems après un maître particulier dans la personne de son Vicomte. Bernard, fils d'Aton 956. I., fut le premier qui jouit de ce titre. C'est

Regne de nos Rois. — *Ans de J. C.*

Lothaire.

Louis V, dit le Faineant, depuis 986.

Hugues Capet, depuis 987.

Robert, depuis 996.

Henri I, depuis 1031.

Philippe I, depuis 1060.

ſous cette nouvelle domination que les Juifs, qui avoient recouvré peu-à-peu leurs priviléges ſous les deſcendans de Charlemagne, établirent
1009. une Sinagogue dans cette Ville.

Pour donner une idée des mœurs du tems, j'obſerverai en paſſant que Pons, fils du Comte de Toulouſe Guillaume Taillefer, aſſignoit, pour
1037. douaire à Majore ſa femme, la moitié de l'Evêché de Nîmes & de l'Abbaye de St. Gilles, avec l'Evêché d'Alby en entier.

Le nouveau genre de gouvernement ſubſiſtoit toujours à Nîmes, lorſque Raimond Bernard,
1062. fils de Bernard Aton III., prit le ſurnom de Trencavel, que ſes deſcendans continuérent de porter & de rendre recommandable. Ce fut ſous
1066. ce Raimond Bernard que ſe fit l'union de la célébre Abbaye de St. Gilles à l'Ordre de Cluni. Parmi les Seigneurs laïcs qui aſſiſterent à l'aſſemblée tenue à cette occaſion, on compte Guillaume de Sabran, Emenon ſon frere, & Roſtaing de Poſquieres.

1090. Peu de tems après, ſous l'épiſcopat de Pierre Ermengaud, les Chanoines de Nîmes embraſſerent la réforme des Chanoines Réguliers de Saint Auguſtin, & Raimond de Saint Giles, Comte de Toulouſe, épouſant la Cathédrale qu'Urbain II. venoit de conſacrer, la dota de tout ce qu'il poſſedoit dans le territoire de Fondcouverte. Cet événement, qui paroit peu intéreſſant par lui-même, le devient beau-

coup, lorſque l'on compare l'eſprit du ſiécle qui y donna lieu, avec celui du tems préſent. Par un effet de cet eſprit du ſiécle, le Vicomte Bernard Aton IV. ſe croiſa pour la conquête de la Terre-Sainte, & laiſſa le Château des Arénes ſous la garde des Chevaliers qui habitoient ce Château, & qui, conſacrés au métier des armes, étoient recommandables par leur fidélité.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Philippe I.	1100.

Le gouvernement de ce Prince a pour événément remarquable la Bulle de Paſcal II. qui, en confirmant l'Evêché de Narbonne dans ſa Primatie ſur la Métropole d'Aix, lui ſoumet pour toujours l'Evêché de Nîmes; mais une époque plus intéreſſante, eſt celle de la fondation du grand Prieuré de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem à *St. Gilles*. Cette Maiſon, la première de cet Ordre en-deçà de la mer, fut établie par Raimond IV. Comte de Toulouſe, ou par Bertrand ſon fils, pour le ſoulagement des Pauvres & des Pélerins, que la dévotion des lieux ſaints attiroit à Jeruſalem par le port de St. Gilles, autrefois le plus fréquenté de la Province. Tout change! ce port de St. Gilles ne contient plus que des bateaux, & l'hôpital eſt devenu un des premiers établiſſemens de la grandeur humaine. L'Abbaye de Franquevaux, fondée quelque tems après ſur les bords de l'étang de Scamandre, ſubſiſte encore: elle eſt un monument de la piété de ce ſiécle, & de celle de Guillaume Pons, qui la dota.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
	1107.
Louis VI, dit le Gros, depuis 1108.	1113.
Louis VII, dit le Jeune, depuis 1137.	
	1143.

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Louis VII, dit le Jeune,

Le Vicomte Bernard Aton V., qui gouvernoit alors la Ville, la fit jouir des douceurs de la paix. Après plusieurs dons qu'il fit aux habitans en témoignage de son affection, il leur ceda à perpétuité pour mille sols, monnoie de Saint Gilles, le pâcage de toutes les garrigues des environs de la Ville. Les Consuls qui signerent la charte passée en cette occasion, étoient alors fixés à quatre.

1159. A la mort d'Aton V, la tranquillité de la Ville manqua d'être troublée par plusieurs Seigneurs qui ne vouloient pas reconnoître l'autorité de son fils posthume; mais sa veuve appaisa tout par sa prudence; & les Chevaliers des Arénes, qui tenoient, comme on l'a dit, le rang le plus distingué dans la Ville, prêterent serment de fidélité au jeune Vicomte entre les mains de
1163. Raimond V., Comte de Toulouse, qui l'avoit pris sous sa protection.

Ce fut sous la minorité d'Aton VI., que les Juifs établirent des Universités, ou Académies, dans les environs de Nîmes. Cette Nation produisit alors des hommes recommandables par leur savoir. Le Rabbin Abraham, qui étoit Professeur à Vauvert, se voyoit des disciples des païs les plus éloignés; il ajoutoit souvent au don de ses connoissances, celui d'une partie de ses biens pour subvenir aux besoins de ses éleves indigens. Si nous n'avions des monumens certains sur cette partie de l'histoire de l'esprit humain,

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis VII, dit le Jeune.	
	1179.

humain, on auroit aujourd'hui bien de la peine à se persuader qu'un Juif ait eu cette générosité, & que c'est à cette Nation que l'on doit dans l'Europe la renaissance des Lettres & des beaux Arts.

Cependant la domination d'Aton VI. auroit été bien affoiblie pendant sa minorité, si Guillemette sa mere n'avoit sçu par son adresse contenir & concilier les esprits. Mais on n'eut pas plutôt remis les rênes du gouvernement à ce Prince, qu'il conçut le dessein d'affermir par un coup d'éclat son autorité chancellante. Il signala les premières années de sa majorité par sa révolte contre le Comte de Toulouse. Il se ligua alors avec Gui de Guerrejat, les Seigneurs de Montpellier & le Vicomte de Beziers. Le Comte de Toulouse se ligua de son côté avec Raimond d'Usès, Pons Gaucelin de Lunel & Pierre de Bernis. Raimond V., en usant de son droit de supériorité, remit à Pierre de Bernis tout ce que le Vicomte de Nîmes possédoit dans le lieu de Bernis. La guerre que l'on se fit dans cette occasion de part & d'autre, dont il ne reste pas de monumens, eut sans doute les suites que l'on doit attendre d'une foule de petits tyrans qui n'étendoient leurs puissances que par des usurpations & des ravages.

Aton VI. se fit encore un appui d'Alfonse II. Roi d'Arragon, & de Raimond Berenger Comte de Provence, frere de ce Roi. Par le traité fait à Beziers entre Aton & Alphonse, le Vicomte

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

de Nîmes donna à ce Prince la ville de Nîmes avec toutes ses dépendances, & ne reprit enfin possession de son Vicomté qu'à titre de Fief du Comte de Provence, & d'arriere Fief des Comtes de Toulouse.

Cette guerre, qui sembloit devoir faire passer pour jamais le Vicomté de Nîmes dans les Maisons de Provence ou d'Arragon, eut une issue toute différente de celle qu'on attendoit, puisqu'après le traité de paix, dans lequel on prit pour arbitre Berenger Archevêque de Tarragone, Gaucerans de Pins, Guillaume de Sabran & Raimond d'Agout, la Ville de Nîmes passa ab-

Philippe II, dit Auguste, depuis 1180. 1185. solument aux Comtes de Toulouse, & l'autorité des Vicomtes y fut abolie.

Raimond V., par ses soins & la douceur de son gouvernement, répara les malheurs que Nîmes avoit soufferts. C'est sous son regne que les nouveaux murs de la Ville furent élevés à-peu-près tels qu'on les voyoit avant la construction de la citadelle.

Après la mort de ce Prince, son fils Raimond IV. suivit quelque tems ses traces; mais il ternit tout-à-coup les commencemens de sa gloire en ravageant les domaines de l'Abbaye de Saint Gilles, en bâtissant au milieu de ces domaines la forteresse de *Mira Petra*, en se portant enfin dans les campagnes à toutes sortes d'excès, qui lui attirerent les menaces du St. Siége. Le Pape le fit excommunier, & lui écrivit: *Tenez pour*

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Philippe II, dit Auguste.	

certain que si vous persévérez dans votre malice, nous avons relevé vos sujets du serment de fidélité. Ces foudres de l'Eglise, peut-être nécessaires dans ces tems d'anarchies, arrêterent les dépradations du Comte.

Le Comte voulut réparer le mal qu'il avoit fait, en purgeant les environs de Nîmes des brigands qui les infestoient. Des troupes de Brabançons, d'Arragonais, & d'Albigeois avoient fait des incursions & porté depuis quelque tems la désolation dans le païs. En vain les Evêques de Nîmes & d'Usès s'étoient unis à la ligue, nommée paix ou trêve de Dieu; les brigands avoient fait des progrès dans leurs courses & s'étoient rendus redoutables. Il paroit même qu'ils s'étoient emparés du château de Beauvoisin, dont Raimond forma le siége. 1196. 1197.

Raimond, qui étoit toujours dans l'excommunication, en obtint enfin la main-levée sous 1198.
Innocent III. Ce Pape ne lui accorda cependant son absolution qu'à condition qu'il répareroit ses excès par une pénitence qui leur seroit proportionnée. Il l'invita en même tems à se croiser pour la Terre-Sainte; mais le Comte, qui paroissoit n'avoir demandé sa grace au Pape que par un trait de politique, en avoit sans doute trop pour abandonner ainsi ses Etats.

Ce Prince, qui reparoit toujours ses fautes par des traits de sagesse, donna une Ordonnance admirable pour le Consulat de Nîmes. Il établit,

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Philippe II, dit Auguste.

que pour faire l'élection des Consuls, on convoqueroit à son de trompe une assemblée du Viguier & de tout le peuple ; que dans cette assemblée on éliroit cinq personnes par chaque quartier de la Ville, & que ces élus nommeroient ensemble les quatre Consuls. L'excellence de cette forme d'administration, vient d'être prouvée de nos jours par un Edit d'un Roi, pere de son peuple, qui en établit une semblable dans toute l'étendue de ses Etats.

Cependant Raimond, continuant de favoriser
1207. de sa protection les Albigeois, s'attira une seconde fois les foudres de l'Église. Les Légats du St. Siége lancerent sur lui l'excommunication, délierent ses sujets du serment de fidélité, & déclarerent excommuniés, ainsi que lui, tous ses adhérans, jusqu'aux maréchaux qui ferreroient ses chevaux. Mais un trait dans lequel il semble qu'on ne peut gueres accorder la Religion avec les sentimens d'humanité, c'est qu'il fut défendu aux Médecins, sous la même peine de l'excommunication, de donner leurs secours au Prince. C'est par ces marques d'animosité que les Bulles des Papes, si salutaires d'ailleurs, ont perdu insensiblement de leur crédit.

Des orages se formoient de tous côtés à la la fois contre l'infortuné Raimond. Tandis que le Pape prétendoit déposséder ce Prince, une guerre intestine s'élevoit à Nîmes. Le peuple soulevé pour étendre les droits du Consulat,

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Philippe II, dit Auguste.

pilloit le Palais Comtal, ainsi que tous les domaines du Viguier Audemar; il faisoit même mourir ce Viguier qui soutenoit les droits de son maître; & les habitans de la Cité, ligués avec ceux des Arénes, s'érigeoient en république sous le gouvernement de leurs Consuls, qu'ils fixoient au nombre de huit, dont quatre étoient pris des Citoyens & les quatre autres dans les Chevaliers des Arénes.

Mais le Comte de Toulouse, qui voyoit une croisade prête à fondre sur lui, sentant le besoin de se faire un appui de ses anciens sujets, chercha les voies de conciliation, & rentra dans ses droits sur Nîmes en pardonnant aux rebelles & en ratifiant les nouveaux arrangemens. Opprimé de par-tout, ce Prince étoit obligé de céder ou de se soumettre. Il reçut une seconde fois l'absolution de l'Eglise, & parmi les garants de son retour sincere, il donna les Consuls de Nîmes, qui promirent de ne plus le regarder comme leur Seigneur, s'il désobéissoit encore aux ordres de l'Eglise. 1209.

Malgré la soumission de Raimond, l'armée des Albigeois tenoit toujours la campagne, & avoit plusieurs Villes du Languedoc dans son parti : c'est ce qui obligea les croisés à marcher contre ces sectaires, après s'être rassemblés à Lyon sous Simon de Monfort leur Général.

L'on vit donc arriver dans le Languedoc Simon de Monfort à la tête d'une armée formi-

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Philippe II, dit Auguste.

dable, s'appropriant ses conquêtes, tant du consentement de ses troupes, que d'après les concessions des Papes. Au milieu de cette guerre cruelle, premier monument des fureurs du fanatisme en France, Nîmes essuya encore une division intestine, qui devoit occasionner une grande révolution dans son gouvernement. Plus de 250 notables, parmi lesquels il y avoit plusieurs Chevaliers des Arénes, excités par le Comte & ses Officiers, avoient conspiré contre l'autorité des Consuls, & la conjuration étoit prête d'éclater, lorsqu'elle fut découverte on ne sait trop par quel événement. Bertrand de Garrigue, Viguier du Comte, voyant tout échoué, & sentant que les intérêts de son maître alloient souf-
1210. frir des suites de cette affaire, se hâta de rétablir la paix dans la Ville.

1213. La guerre des Albigeois continuoit toujours; le païs étoit infesté par des brigands; Arles s'allioit avec Nîmes pour les réprimer. Cette derniere Ville, dans ces tems, avoit vu successivement deux de ses Evêques, Hugues & Arnaud, servir dans l'armée de Monfort. Il étoit digne de ce siécle horrible, de voir les Ministres d'un Dieu de paix, éguiser le fer des fanatiques & tenir à la main la torche qui devoit embraser les buchers.

Après la journée de Muret, où Simon de Monfort gagna une victoire complette sur les Albigeois, il marcha, d'après quelques mouvemens de la noblesse de Provence, des bords de

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

Philippe II, dit Auguste.

la Garonne vers ceux du Rhône. Les habitans de Nîmes n'oserent imiter ceux de Narbonne & de Bernis, qui avoient fermé leurs portes au vainqueur. Il entra sans coup ferir dans la Ville, & dès-lors il s'en crut la possession assurée. Cependant, pour colorer son usurpation, il s'en fit faire une donation entre-vifs par Bernard Aton VI., qui n'en étoit plus le maître depuis la 1214. cession qu'il en avoit faite aux Comtes de Toulouse, & se fit déclarer Vicomte de Nîmes par l'autorité du Pape & celle du Concile de Montpellier.

Ce fut dans ce moment des conquêtes ou usurpations de Simon de Monfort, qu'il établit un Gouverneur du païs des environs de Nimes, sous le titre de Sénéchal de Beaucaire. Le pre- 1215. mier qui jouit de cette dignité, qui n'est plus aujourd'hui qu'un titre, fut Lambert de Limous, Chevalier.

Les anciens priviléges des habitans de Nîmes furent conservés & ratifiés par Simon. Dans ce tems les Consuls jouissoient d'une grande autorité ; ils avoient une très-grande part dans l'administration de la justice ; l'on observe qu'elle se rendoit avec promptitude, & que les parties plaidoient elles-mêmes leur cause.

Cependant le jeune Raimond, fils du Comte de Toulouse, relevoit le parti de son pere par les conquêtes qu'il faisoit sur les Généraux de Simon de Monfort. Il avoit forcé le Château de 1216.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Philippe II, dit Auguste.	

Beaucaire & ramené les habitans de St. Gilles à l'obéïssance, malgré les brigues de l'Abbé & des Religieux, qui croyoient sans doute qu'en portant nuds pieds le St. Sacrement au peuple, ils lui montroient l'étendart de la révolte. Il voyoit rentrer Nîmes sous sa domination après la mort de Simon de Monfort, tué au siége de Toulouse. Les intrigues & les vertus de sa femme, sœur de Pierre II. d'Arragon, ramenerent les Nimois, & firent éloigner Amauri fils de Simon, qui sans doute n'étoit pas assez puissant pour soutenir l'autorité usurpée & mal affermie de son pere. Cette Princesse confirma les anciens priviléges des habitans ; & le jeune Raimond, en ratifiant la charte passée dans cette circonstance par son épouse, accorda de nouveaux priviléges aux Chevaliers des Arénes. Amauri de Monfort, obligé de céder par-tout aux armes du jeune Raimond, eut recours à celles de l'Eglise. Le Pape Honoré III. menaça les habitans de Nîmes de les priver du siége épiscopal s'ils conservoient leur attachement pour les Comtes de Toulouse; mais le fruit de cette menace, fut que l'on s'accoutuma à mépriser l'autorité du Pape.

Au milieu des exploits du jeune Raimond, son pere termina une vie dont les dernières années avoient été obscures & malheureuses. Raimond VII., soupçonné d'héréfie, signala les commencemens de son regne par des donations en

Regne de nos Rois. — *Ans de J. C.*

Philippe II, dit Auguste.

Louis VIII, dit Cœur de Lion, depuis 1223.

en faveur du grand Prieuré de St. Gilles, & par l'établissement des Freres Mineurs à Nîmes, du vivant même de St. François, dans la même position où sont actuellement les Recolets, 1222.
émanés d'eux. Il continua, d'un autre côté, de presser Amauri. Cette guerre horrible fut enfin terminée par son courage, & il mit le comble à ses vertus en se reconciliant avec l'Eglise, & en rendant à ses Ministres tous les domaines qu'il avoit été forcé de leur enlever dans les fu- 1224.
reurs de la guerre.

Cependant le Cardinal St. Ange, Légat du Pape, passa à la Cour du Roi de France Louis VIII., & n'eut pas de peine à engager ce Roi à déclarer la guerre au Comte de Toulouse. Le 1226.
Cardinal, qui vouloit aider le Roi de ses armes, ne manqua pas d'excommunier Raimond, dès que la guerre fut décidée par l'assemblée des notables. Louis VIII. se mit donc à la tête de ses Vassaux rassemblés à Bourges, & tenant à la main la croix qu'il avoit reçu du Légat, il marcha contre les Albigeois & le Comte de Toulouse.

Les peuples de Nîmes, justement alarmés de l'orage qui les menaçoit, songerent à leur défense. Il y eut une confédération entre les habitans de la Cité & les Chevaliers des Arénes; elle fut jurée solemnellement sur l'autel de la Vierge. On est tout étonné, après ces actes de courage, d'apprendre tout d'un coup que le Roi

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

ne s'eſt pas plutôt mis en marche le long du Rhône, que les habitans de Nîmes ſe remettent ſous ſa domination & implorent ſa miſéricorde.

Louis VIII, dit Cœur de Lion. 1226. Ils reçurent garniſon françoiſe dans le Château des Arénes, ſur une lettre polie que Louis VIII. écrivit aux Chevaliers pour les prier de céder leurs maiſons à ſes troupes.

La Ville de Nîmes fut dès-lors réunie à la Couronne. Louis VIII. prenant bientôt après poſſeſſion de Beaucaire, nomma un Sénéchal à la place de celui qui avoit été inſtitué par les Comtes de Toulouſe. Peregrin Latinier, Chevalier François, fut le premier revêtu de cette dignité. Cette place acquit un nouvel éclat ſous nos Rois. Ceux qui la rempliſſoient avoient le commandement des troupes, l'adminiſtration de la juſtice & celle des finances. Ce Sénéchal avoit ſous lui des Officiers particuliers, & l'on trouve en 1229 Bertrand Ravand premier Juge de la Sénéchauſſée.

Louis IX, dit Saint Louis, depuis 1226.

Cette Ville, qui n'appartenoit à la France que par droit de conquête, lui fut enfin cédée ſous le regne de Saint Louis par Raimond

1229. VII. Ce Comte de Toulouſe, à l'iſſue d'une guerre qu'il n'avoit entrepriſe que pour ſoutenir les droits de ſes ſujets opprimés, fut obligé d'abandonner la plus grande partie de ſes domaines, & de ſe faire encore abſoudre à Paris par le Légat du Pape, qui étoit la cauſe de ſa perte. Si l'obſervation du pardon des injures,

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis IX, dit Saint Louis.	

ce précepte si admirable de notre foi, peut se retrouver quelque part, c'est sans doute dans la conduite du malheureux Raimond, qui donnoit à l'Eglise un bel exemple d'humilité, en se faisant opprimer par elle.

Saint Louis, pour détruire tout levain de discorde dans ses nouvelles possessions, y voulut extirper l'hérésie. Il enjoignit à ses Baillifs de saisir, après le terme d'une année, tous les biens, meubles & immeubles des excommuniés, & de ne les leur rendre qu'après qu'ils se seroient fait absoudre, & sur un mandement spécial de sa part. Enfin l'Inquisition, ce Tribunal de persé- 1233.
cution, que l'Eglise de France, l'humanité & la vraie Religion ont proscrit depuis long-tems, fut établi en Languedoc. Les Freres Prêcheurs, disciples & successeurs de St. Dominique dans cette œuvre, l'exercerent au point d'occasionner des révoltes. On ne lit qu'en frémissant la lettre des Consuls des fauxbourgs de Narbonne aux Consuls de Nîmes.

Mais tandis que le jeune Roi cherchoit à s'assurer ses conquêtes, le Roi d'Arragon, pour les 1258.
lui enlever, se disposoit à une nouvelle guerre qui auroit ramené la désolation dans la Province. Heureusement tout fut appaisé par le traité de Corbeil, dans lequel, parmi plusieurs autres articles, le Roi d'Arragon renonça à tous ses droits sur Nîmes & le Nemozez. Alors la tranquillité étant assurée, on vit former des éta-

Regne de [illegible] | Ans de [illegible]

Louis IX. dit Saint [illegible] 12[illegible]2.

bâtiſſemens utiles & pieux. Les Conſuls augmenterent les revenus de la Ville, & firent des acquiſitions en devois & en pâturage ; les Carmes & les Dominicains vinrent s'y établir ; les Clariſſes avoient quelque tems auparavant fondé leur couvent. La Ville avoit dans le même tems un hôtel des monnoies : ſon étendue étoit à-peu-près la même qu'aujourd'hui ; elle avoit ſept portes, dont les dénominations ſont devenues différentes. L'une étoit celle de Rades, qui paroit être la même que celle des Carmes ; la ſeconde, la porte de Poiquieres, placée à-peu-près à l'endroit où eſt celle de la Couronne ; la troiſième, celle de Per[illegible], dans la même poſition que celle de St. Gilles ; la quatrième, la porte des Garrigues, devenue celle de St. Antoine ; la cinquième, la porte de la Magdeleine, qui a conſervé ſon nom ; la ſixième, celle de la Boucarie, qui étoit un peu au-deſſous de ſa poſition actuelle ; la ſeptième, celle du chemin, appellée depuis des Prêcheurs, qui étoit placée vis-à-vis de l'endroit où eſt actuellement le portail du cours.

Philippe III, dit le Hardi, de[illegible] 1270.

L'adminiſtration publique, qui avoit ſouffert tant de variations ſous la domination des Vicomtes & des Comtes, prit une forme plus ſo-
12[illegible]2. lide ſous celle de nos Rois, & Philippe le Hardi commença à manifeſter ſa bienveillance pour la Ville par une ordonnance que rendit ſon Commiſſaire Raimond Marc ſur la nomina-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Philippe III, dit le Hardi.	1272.

tion des Consuls. Ceux des Arénes avoient déja été rétablis par St. Louis, il s'agissoit d'en lier l'élection avec ceux de la Ville. Le réglement rendu en cette occasion désigne les neuf échelles, alors distinguées dans la Ville ; il prévoit tous les cas d'élection, tant pour ceux de la Cité que pour ceux des Arénes ; il laisse la plus grande liberté dans l'élection que doivent faire les anciens Consuls des Conseillers & les Conseillers des nouveaux Consuls : il ordonne, qu'en cas de partage ou de difficulté, le sort en décide, & réunit enfin, le plus qu'il est possible, l'administration des deux Consulats. On remarquera en passant, que les Consuls des Arénes avoient leur sceau à part, ainsi que ceux de la Cité.

Sous la protection de Philippe le Hardi, Nîmes devint tous les jours plus florissant. Les manufactures de laine y étoient déja *si* abondantes, que les habitans furent obligés de demander au Roi la permission d'exporter leurs étoffes chez l'étranger. D'un autre côté les marchands Toscans & Lombards, qui se tenoient à Montpellier, vinrent s'établir à Nîmes avec des priviléges considérables accordés par le Roi. Ces priviléges, parmi lesquels on compte l'attribution donnée au Juge royal ordinaire de la connoissance de toutes les causes qui regardent le commerce de ces Italiens, au préjudice de toute autre jurisdiction, est l'origine de la Cour des Conventions Royaux de Nîmes, qui est aujour-

d'hui réunie au Sénéchal & au Préſidial.

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Philippe IV, dit le Bel, depuis 1285.

Philippe le Bel, fils & ſucceſſeur de Philippe le Hardi, ſoutint & encouragea le commerce de Nîmes. C'eſt ſous ſon regne que les marchands de Nîmes commencerent à concevoir le projet d'un canal qui iroit de leur Ville à la mer. Ils en demanderent l'exécution. Le beſoin que l'on croyoit avoir de ce canal, prouve aſſez l'état floriſſant où la Ville étoit alors. Ce projet ne fut cependant pas ſuivi, l'on ne ſçait pourquoi;
1294. mais au moins le canal qui paſſe par la terre d'Argens fut nettoyé & rendu navigable. En parlant du commerce, on ne doit pas oublier que l'établiſſement des Juifs ſe ſoutenoit toujours; qu'ils avoient un cimetière dans la dépendance du Monaſtère de St. Bauzile, & qu'ils payoient à cette Abbaye deux ſols, ou une livre de poivre, pour chaque mort qui y ſeroit enterré.

Mais un trait que l'on ne doit pas oublier pour peindre les mœurs du tems, c'eſt que les Juifs, qui regardoient & qui ont toujours regardé l'uſure comme une branche de leur commerce, l'exerçant d'une manière criante, furent arrêtés
1295. ſans diſtinction par ordre du Roi; que l'Evêque ſe plaignit de ce que l'on avoit repris, pour une cauſe auſſi inique, ceux qui lui étoient juſticiables, attendu qu'il étoit permis aux Juifs privilégiés de l'Egliſe, ainſi qu'à ceux du Roi, de prêter de l'argent au moyen des ſubſides particuliers qu'ils fourniſſoient; que les repréſen-

Regne de nos Rois.	Ans de J.C.
Philippe IV, dit le Bel.	

tations du Prélat furent trouvées justes, & que ses Juifs lui furent rendus avec leurs biens.

Il n'est point non plus indigne de la curiosité des Philosophes qui lisent l'histoire, d'y voir le rapport qu'a la valeur des biens d'aujourd'hui avec celle de ces tems éloignés. On remarquera à ce sujet que Guillaume Nogaret, Chevalier, Professeur ès Loix, qui avoit mérité auprès du Roi dans son demêlé avec Boniface VIII., en 1306.
fut récompensé par une rente de 300 livres & une autre de 500 livres, lesquelles, converties en terres, laisserent à Nogaret les revenus de celles de Massillargues, de St. Julien & des Ports, celles de Calvisson & de sa Viguerie; la haute & basse justice de Tamarlet, de Manduel, de St. Marie de Lesignan, de Redessan de Coloze, de Bouillargues, de Rodillan, de Polverieres, de Brene, de Caissargues, de Vendargues, de Merignargues, de la Garne, de Luc, d'Aujargues, de Pondres, de St. Pancrace, de Sauset, de Fesc & de Puis-Marcés; la haute justice seulement de la terre des Ports, de Perignargues, de Vaquieres, de Domessargues & de St. Chattes, & enfin la mouvance de certains Fiefs, quelques cens & quelques albergues.

Au milieu des troubles de la politique & de la vanité, il se forme souvent des établissemens 1313.
qui relevent l'humanité dégradée. Le nom des hommes vertueux qui en sont les fondateurs, est sans doute le plus bel ornement de l'histoire.

Regne de nos Rois. | Ans de J.C.

Celui de Raimond Buffi doit être reveré, par l'exemple de charité que donna ce digne Citoyen en établissant l'Hôtel-Dieu & en y laissant des fonds pour douze lits de pauvres malades. Ces actions, qui partent d'une ame noble & sensible, consolent les infortunés, tandis que les conquêtes les plus glorieuses en accroissent le nombre.

Louis X, dit Hutin, depuis 1314.

Philippe V, dit le Long, depuis 1316.

Charles IV, dit le Bel, depuis 1322.

A cet établissement de charité en succéda un 1322. de politique & d'utilité. Ce fut une foire établie par Charles le Bel : elle commençoit le lundi qui précede la mi-carême, & duroit huit jours. Ce privilége, demandé par les habitans, nous prouve que le commerce de Nîmes n'avoit pas perdu de son lustre.

Philippe VI, dit de Valois, depuis 1328.

Ce fut vers ce tems que les Religieux de St. Antoine, voués au service des malades atteints *du feu sacré* ou *feu St. Antoine*, vinrent fonder à Nîmes un Couvent & un Hôpital, vers la porte qui a conservé leur nom. La fureur des guerres civiles a détruit ce monument de piété & de charité.

Nîmes continuoit de tenir un rang distingué 1345. relativement à son commerce. Ses vins étoient alors très-renommés, & servoient à la table des Papes. Mais quelle différence n'observera-t-on pas entre le luxe de ces tems & celui du siécle présent, quand on sçaura que Guillaume Roland Sénéchal, envoya à la Reine, comme un présent rare, douze livres de soie du païs, qui avoient couté

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Philippe de Valois.	1350.
Jean, depuis 1350.	1351.
	1355.

couté 76 sols tournois la livre. Dans le même tems il se formoit des institutions utiles. La Cour Royale faisoit des réglemens pour la police de la Ville. Les courtisannes, qui avoient un lieu public de débauche, étoient contenues à l'extérieur. Les jeunes gens exerçoient leur courage à la lutte; des prix étoient proposés aux vainqueurs.

Malgré l'attention du ministère de nos Rois, il arriva encore des difficultés entre les Chevaliers des Arénes & les habitans de la Cité pour le Consulat. Le Chancélier de France, qui termina ce différend, laissa le nombre des Consuls fixé à huit, dont deux devoient être pris dans les Chevaliers des Arénes, deux dans le nombre des Bourgeois, & les quatre autres dans les neuf échelles; mais comme la noblesse commençoit à devenir rare, il fut convenu qu'à la place des Chevaliers, si le nombre n'en étoit pas suffisant pour remplir les places qui leur étoient attribuées, on leur substitueroit des Bourgeois. Par le même réglement le nombre des Conseillers fut réduit de vingt-sept à vingt-quatre.

Le regne de Jean est un de ceux qui, en rappellant les malheurs de la nation, font le plus d'honneur au zèle des peuples. Les habitans de Nîmes furent du nombre de ceux qui se distinguerent alors. A peine les Anglais menaçoient le Royaume, que les Etats assemblés à Toulouse, délibérerent d'accorder un secours au Roi.

F

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.	
Jean.		délibéra d'envoyer au Pape des députés pour le prier de lever l'interdit.

Les Anglais continuoient cependant de menacer le Languedoc. Pour subvenir aux fraix des
1359. nouvelles fortifications de la Ville, on établit l'impôt sur le vin, qui prit le nom de souquet, dérivé de *souque*, mot du païs, qui veut dire souche, ou cep de vigne. On fit provision d'armes, on se mit en état de défense, & le Sénéchal marcha vers le Puy aux ennemis; mais la paix étant conclue à Bretigni, la Sénéchaussée, qui s'étoit distinguée par ses subsides & ses guerriers, s'empressa de donner à son Roi de nouvelles preuves de ses sentimens par un subside
1360. considérable pour sa rançon. Le Clergé promit double decime, le grand Prieuré de St. Gilles donna 3000 florins d'or, la Noblesse 15000 florins pour sa part du premier payement de la rançon, & un subside pendant six années pour le reste; enfin les Communes 71000 moutons d'or pour le premier payement, & 66 tous les ans pendant les six années de la rançon. Il est flatteur de retracer à des Citoyens les belles actions de leurs ancêtres en faveur de la patrie.

1362. Le traité fait avec les Anglais, il restoit encore dans le Royaume, & sur-tout vers le Languedoc, un tas de compagnies de Routiers, composées de gens de plusieurs nations, sous la conduite de ces chefs, qu'on nommoit *Condotieri*. Nîmes fut obligé d'être continuellement

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles V, depuis 1364.	1365.
	1367.
	1373.

sur ses gardes pour se garantir du pillage de ces bandits. En vain du Guesclin, après que Roland Capitaine d'une de ces troupes fut arrêté & eut la tête tranchée, en emmena le reste en Espagne à la suite du Comte de Traustamarc, il s'en debanda quelque tems après une partie qui tint encore le païs en allarmes.

La Ville, depeuplée à la suite de tant de guerres, fut obligée de demander au Roi une réparation de ses feux, ce qui revenoit en quelque façon à un nouveau cadastre d'imposition. Par les recherches qui furent faites à ce sujet, on trouva que le nombre des feux qui avoient 10 livres tournois de revenu étoit de 800, & que celui de ceux qui avoient moins de 10 livres de revenu étoit de 600. Les habitans des fauxbourgs, & ceux de St. Cesaire & de Caissargues, étoient compris dans l'une & l'autre de ces classes. Parmi les Ordonnances que Charles V. rendit alors pour la police de la Ville, on ne doit point oublier celle qui proscrit les charivaris. L'usage qui s'en est conservé jusqu'à nos jours, prouve combien peu les loix servent à corriger les mœurs.

A ces Ordonnances de politique succéderent des Réglemens pieux & utiles. On établit une quête dans les Eglises pour les ames du Purgatoire; mais comme personne ne vouloit recevoir le bassin de cette quête, on fut obligé de mettre garnison chez les particuliers designés pour cet

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.	
Charles V.		office, afin de les contraindre à l'accepter. On établit ensuite un Collége de Droit Civil & Canonique, & l'on chercha dans les Universités voisines des Docteurs habiles, dignes de mettre
	1374.	en crédit la nouvelle Ecole. L'on institua aussi deux Voyers électifs, qui devoient avoir soin des grands chemins & des réparations & embellissemens de la Ville. Ces Officiers ne nous ont pas laissé beaucoup de monumens de leur zèle.
		Plusieurs événemens, qui occasionnerent bientôt après de la fermentation dans la Ville, ne sont plus fort intéressans pour la postérité : c'est le sort de tout ce qui ne retrace pas le génie des
	1378.	hommes, leurs mœurs & leurs usages. Il importe très-peu aujourd'hui de sçavoir que le Duc d'Anjou, Gouverneur du Languedoc, demanda aux Nîmois des subsides qu'ils lui refuserent, que cette affaire s'accommoda, que le subside fut ensuite diminué. Il ne paroît pas non plus nécessaire d'apprendre quelle étoit l'autorité que les Consuls s'étoient arrogée pour faire payer aux notables les arrérages du subside à la décharge du peuple. Cette violence fut bientôt reprimée par l'arrivée du Duc d'Anjou.
Charles VI, depuis 1380.	1383.	Cependant malgré la tranquillité rétablie audedans par le Duc de Berri, qui succéda au Duc d'Anjou, les campagnes, si souvent ravagées, furent encore infestées par des brigands qu'on appelloit Tuchins. La Ville se mit en dé-

Charles VI.

ſenſe contre eux, & accuſa les nobles, ou ſoi-diſant tels, d'être les auteurs des troubles du Tuchinat. Elle en donnoit pour preuves celle d'un ſurcroit de richeſſes, qui ne pouvoit provenir que de la part qu'ils avoient eue au brigandage. L'on trouva le moyen de faire ceſſer ces troubles, & l'on vit rétablir dans la Ville le ſiége de la Sénéchauſſée, que l'on avoit été obligé 1384.
de transférer à Beaucaire.

L'affaire du Conſulat, qui avoit juſqu'alors produit tant de débats ſous les Vicomtes & les regnes précédens, occaſionna encore de nouvelles diſcuſſions; & Charles VI. étant venu en Languedoc, ce Prince reçut une requête des habitans de Nîmes concernant l'élection des Conſuls; il la remit à ſes Réformateurs, qui y adhérerent. Il fut donc décidé qu'à l'avenir les habitans de la Cité & des Arénes ſeroient confondus. On réduiſit le nombre des Conſuls à quatre, celui des Conſeillers à vingt-huit, y compris les quatre Conſuls qui ſortoient de charge; & il fut ordonné que l'élection des Conſuls ſe feroit le jour de la Quinquageſime par les 1389.
Conſeillers & les Conſuls réunis, qui nommeroient ſeize habitans capables, parmi leſquels on tireroit au ſort les quatre nouveaux Conſuls.

La Ville eut bientôt après lieu de donner au Roi de nouvelles preuves de ſon attachement. 139[illegible]
En conſéquence du dernier traité fait avec les Anglais pour l'évacuation des places de la Pro-

[redacted]

Regne des Rois. Ans de J. C.

Charles VI.

vince, la Cour eut besoin d'un nouveau subside; & elle imposa une taille. On se fit gloire de se soumettre; mais comme s'il étoit de l'essence de cette Ville que rien ne s'y passât sans débats, il y en eut dans cette occasion de très-vifs entre les Consuls & les Nobles. Ceux-ci se prétendoient exempts en vertu de leurs services militaires & des priviléges de leur naissance. Les Consuls, en s'appuyant sur des raisons, cherchèrent à leur prouver la futilité de leurs prétentions, & finirent par attaquer les titres de la plûpart d'entre eux. On vit alors, ce qu'on voit encore de nos jours, que cet état, dans lequel nous révérons les défenseurs de la patrie, ou ceux qui l'ont illustrée, étoit usurpé. L'un étoit le fils d'un muletier d'Auvergne, l'autre avoit été valet de chambre, un troisième domestique, un quatrième... Cependant cette affaire ne tourna pas tout-à-fait à l'avantage des Consuls, & les vrais nobles furent conservés dans leurs priviléges.

1392. Sans doute dans la vue de relever la Ville, le Roi y établit, quelque tems après, une foire le jour de St. Michel, & une dite de St. Bauzile. C'est à cette dernière époque que, pour la première fois, on voit des traits qui ont du rapport

1393. à l'institution du Roi des Merciers. On lui fit présent dans ce tems de seize cartons de vins.

1394. A ces événemens de peu de conséquence, il en succéda un très-intéressant. Les Juifs furent expulsés

[redacted]

expulsés de Nîmes, ainsi que du reste du Royaume, par un Arrêt de Charles VI., & depuis ce tems ils n'ont eu dans cette Ville aucun établissement fixe. Ce fut dans la même année que la fête des Fous, cette cérémonie bizarre qui dégradoit la Religion, fut abolie. Cette fête se célébroit à la Noël, par les danses des Chanoines, de l'Evêque, des Assistans & des Assistantes, dans la nef de l'Eglise, en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur, de St. Etienne, de St. Jean & des Sts. Innocens. Le même

Regne de nos Rois. | *Ans de J. C.*

Charles VI.

esprit de réforme fit établir l'élection des Consuls au samedi qui précéde le Dimanche de la Quinquagesime. On réduisit le nombre des feux de Nîmes à 200; & par une suite de l'usage qu'avoient introduit les mœurs licentieuses du tems, les Consuls firent un présent de vin à l'Abbesse des femmes débauchées. Il fut aussi établi une lutte le jour de la St. Louis : le prix du vainqueur étoit une canne de drap donnée par les Consuls. 1395. 1399.

Cependant le nombre des habitans diminuant tous les jours, on fut obligé de demander une nouvelle réparation des feux, & ils furent réduits en 1412 à 100; mais on observera que dans ce nombre on ne comprenoit pas les domiciliés, qui n'avoient pas 10 francs de revenu. 1405.

Un différend survenu vers ce tems entre les Chanoines & les Consuls, à l'occasion de la cloche de l'horloge, donnée par Gaucelme de 1410.

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Charles VI.

Deaux Evêque de Maguelone, fut cause que le Conseil de Ville fit élever la tour de l'horloge, qui a été réparée de nos jours. Ce sont des traits qui ne satisfont point le Philosophe, mais qui doivent nécessairement entrer dans l'histoire particulière d'une Ville. L'époque de l'établissement de la Cour des Elus, qui n'existe plus, n'est guere plus intéressante.

1417. Rien d'important ne se passa à Nîmes jusqu'au moment où le Comte de Genêve prit la Ville à
1420. tête des Bourguignons. Ce fut alors que Charles, Dauphin, qui fuyoit les persécutions de sa mere, prit le titre de Régent du Royaume, & voulut encore, tandis que la Reine remettoit Paris à l'étranger, conserver dans les Provinces l'honneur de la France. Il vint dans le Languedoc, fut obligé de se rendre maître de Nîmes par la force des armes, & de réduire le Château, qui étoit défendu par les Bourguignons. Il daigna, après sa victoire, ranger la Ville au rang de celles qui s'étoient rendues volontairement, & accrut, par cette générosité, sa puissance sur les vaincus. Il rendit aux Consuls leurs dignités & leurs privileges. Ce Prince daigna signaler son avénement à la couronne par de nouvelles marques de bienveillance envers les habitans de Nîmes,

Charles VII, depuis 1422.

1424. en donnant ordre à son Viguier de leur remettre les clefs & la capitainerie de la Ville. Ce fut quelque tems après qu'il fixa le tour des Villes
1447. du Diocèse qui devoient envoyer des Députés aux Etats.

Regne de nos Rois.	*Ans de J. C.*

Cette Ville, si souvent bouleversée, manqua enfin de l'être totalement par un tremblement de terre considérable. Ces événemens, aussi cruels dans leurs effets que les guerres les plus sanglantes, ont cela de plus affligeant, qu'ils laissent toujours la crainte d'un nouvel effet de la cause qui les a produits. Ce fléau n'eut pas plutôt disparu, que l'on fut frappé de celui de la peste, qui désola la Ville à deux reprises. L'on fut obligé la seconde fois de transporter le siége de la Sénéchaussée à Bagnols; mais la peste ayant cessé ses ravages, sur la réquisition des Consuls, ce Tribunal fut rétabli à Nîmes. Il donnoit à cette Ville le premier pas sur celles de la contrée, & c'étoit à lui qu'elle étoit redevable du peu de lustre qu'elle conservoit encore. Cependant Louis XI. jetta les habitans dans de grandes allarmes, en ordonnant que la Sénéchaussée seroit transférée dans un des Bailliages du Vivarais. Ils ne purent conserver leur droit dans la possession de ce Siége, qu'à l'aide de la somme de 600 écus d'or, qu'ils remirent au Commissaire du Roi.

Charles VII. 1448.

1459.

Louis XI, depuis 1461. 1470.

Si l'histoire a pour but d'instruire les hommes par les mœurs & les usages de leurs ancêtres, si même elle se plaît à exciter seulement la curiosité par le récit des événemens singuliers & bizarres, elle doit aussi célébrer les actions & l'origine des grands hommes. Nous rappellerons donc, en versant, avec tous les Citoyens, des

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.

larmes sur la mort du brave Moncalm, tué en Canada à la tête d'une *poignée* de monde, avec laquelle il avoit gagné des victoires ; que

Louis XI. 1473. Jean de Moncalm son ancêtre, d'une famille noble de Rouergue, vint prendre alors à Nîmes la charge de Juge Mage. Il avoit été Maître des Requêtes de l'Hôtel en 1437, & avoit épousé en 1438 Jeanne de Gozon, petite niéce du célébre Deodat de Gozon, Grand-Maître de l'Ordre de Malte, qui tua, étant Chevalier, le monstre dont l'Isle étoit désolée.

De nouvelles difficultés s'éleverent encore
1476. par rapport au Consulat, & après bien des contestations, il fut convenu que l'élection, se faisant dans la forme précédente, on prendroit pour le premier rang un Avocat ; pour le second un Bourgeois, ou un Médecin, ou un Marchand ; pour le troisième un Notaire, ou un Artisan ; & pour le quatrième un Laboureur, cultivant son champ de sa propre main.

1482. Cette Ville ne pouvoit être long-tems sans essuyer des afflictions. La peste y fit des ravages affreux. Les Consuls, après avoir pris tous les moyens convenables pour écarter ce fléau, prirent encore des mesures pour s'en garantir à l'avenir, en achetant l'Hôpital des Chevaliers pour y faire traiter les malades qui en seroient atteints. Une institution aussi charitable que la précédente la suivit de près, ce fut celle de l'Avocat des pauvres, Louis Raoul, Bachelier

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
François I.	1533.

l'on apprit pour consolation, que François Premier, qui avoit parcouru les différentes Villes du haut Languedoc, venoit honorer celle-ci de sa présence. Il est fort peu essentiel de décrire & le cortége avec lequel on alla au-devant de lui, & les présens qu'on lui offrit; mais il est glorieux pour Nîmes d'avoir enfermé & conservé dans son sein cette colomne érigée au Restaurateur des Lettres & des Arts, au haut de laquelle est placée une Salamandre, symbole adopté par ce Prince. *

Le Roi, pendant son séjour à Nîmes, donna les plus grandes preuves de son goût pour les beaux monumens de l'antiquité. On le vit entrer jusques dans les caveaux les plus bas de l'amphithéâtre, & un genou en terre nettoyer avec son mouchoir la poussière qui couvroit des inscriptions romaines. Il parut affecté de la négligence que l'on avoit eue de laisser masquer des chefs-d'œuvres par des bâtimens barbares. Il ordonna la démolition de quelques-unes de ces chaumières; & sans doute, s'il n'avoit été arrêté par des sentimens d'humanité pour les propriétaires des maisons bâties sur le sol des Arénes, cet édifice auroit reparu sous ce grand Prince avec son premier lustre.

Nous allons bientôt entrer dans le détail af-

* On y trouve cette Inscription : FRAN. F. RE. P. P. M. P. Q. NEMAUSI. D. D. c'est-à-dire, *Francisco, Francorum Rege, patri patriæ Magistratus populusque dedicaverunt.*

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

freux des troubles occasionnés pour soutenir la
cause d'un Dieu de Paix. On croira encore re-
tombre dans le tems des émigrations des Bar-
François I. 1543. bares. La Doctrine de Luther commença les
malheurs de cette contrée. Le Parlement de
Toulouse, en sévissant contre plusieurs infortu-
nés, en en faisant brûler vifs deux, & en flé-
trissant les autres, accrut sans doute le nombre
1545. des prosélites. Les nouveaux Sectateurs déchire-
rent dans la Cathédrale l'image de la Vierge,
& la Ville se crut obligée, en faisant recher-
cher les fauteurs de ce crime, de l'expier par
une procession générale. Les persécutions conti-
nuerent. Maurice Secenat, natif des Sevenes,
fut condamné au feu pour avoir dogmatisé; c'est
Henri II, depuis 1547. 1551. dans le sein de toutes ces horreurs, que la sécu-
larisation de l'Eglise de Nîmes fut ratifiée par
Henri II.

Aux Sectateurs de Luther succéderent ceux de
1552. Calvin. Plusieurs Ministres de Genêve se ré-
pandirent dans la contrée, & y établirent une
doctrine contre laquelle les échaffauts ont été
dressés pendant 200 ans, & qui, cimentée par
le sang de tant de malheureux, n'en est devenue
que plus affermie.

Dans le tems que la Province étoit ainsi dé-
solée par l'acharnement des Controversistes, les
dépenses prodigieuses qu'Henri II. avoit été obligé
de faire pour soutenir une guerre onéreuse, fai-
soit avoir recours à ce moyen, remis depuis
trop

trop souvent en usage, celui de créer & de vendre des charges de Judicature. Il institua les Présidiaux dans toute la France; c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'établissement de celui de Nîmes; mais on peut remarquer qu'il eut un Edit de création particulier. *Regne de nos Rois.* *Ans de J. C.* Henri II.

On sera peut-être étonné, que ce soit dans ce moment même d'anarchie & de désolation, que le commerce commença à refleurir. On établit alors dans la Ville une manufacture de velours, on vit bientôt après s'élever des fabriques de satin & de damas. Les Magistrats formerent ces heureux commencemens, qui, après avoir été souvent détruits, reparoissent de nos jours avec le plus grand éclat. 1552. François II, depuis 1559.

Cependant le parti des Protestans se renforçoit; ils commençoient à s'attrouper & à paroître la nuit en armes. Genêve leur envoyoit des Ministres: ces Ministres étoient des gens recommandables, bien éloignés de prêcher le désordre; mais la populace, qui ne cherche qu'un prétexte pour en commettre, brûloit les Eglises des environs. Le Comte de Villar, qui commandoit dans la Province, fut obligé de réduire souvent les mutins les armes à la main. Pour s'assurer mieux de la Ville de Nîmes, il ordonna que les Consuls & le Conseil de Ville ne pourroient désormais être tirés que des Catholiques. Le caractère de la Nation se manifesta bien alors au milieu de toutes ces horreurs. On versoit du 1560. Charles IX, depuis 1560.

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

Charles IX. 1561.

ſang, l'on chanſonnoit & les Catholiques & leur doctrine & le Comte de Villar; mais en même tems le Miniſtre Mauget détruiſoit les impreſſions odieuſes que les fanatiques pouvoient avoir fait naître contre ſa ſecte, en établiſſant un Conſiſtoire pour la correction des mœurs. Les actions ſcandaleuſes y étoient punies, & la reconciliation des ennemis ordonnée.

L'Edit donné par Charles IX, qui défendoit toute diſpute ſur le fait de Religion, remit un peu le calme dans la contrée. Les aſſemblées ſe tinrent encore quelque tems dans des maiſons particulières; mais le zèle outré, ſi ordinaire dans le principe d'une ſecte, ramena bientôt les troubles. On reprimanda dans le Conſiſtoire un Proteſtant, pour avoir fait baptiſer ſon enfant à la manière de la Papauté, & un autre pour avoir entendu le ſermon d'un Jacobin. Le peuple ſe laſſa des aſſemblées particulières, elles ſe firent en public dans un jardin ſpacieux. Le Préſidial ſe crut obligé d'en informer, d'après la réquiſition du Procureur du Roi; mais preſque tous les Juges étoient déja dans le parti de la Réforme, & cette affaire n'ayant pas de ſuite, les aſſemblées n'en devinrent que plus publiques & plus fréquentes, & l'Egliſe Proteſtante en prit de nouvelles forces. A Saùve, & dans d'autres Villes, il ſe commettoit des horreurs; mais le Miniſtre *Mauget* exhortoit les Religionnaires de Nîmes à ne point troubler les fêtes de l'Egliſe

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1561.

Romaine, & à obéir aux Magistrats en ce qui n'étoit pas contraire à la parole de Dieu & à leur confession de foi. C'est ainsi que la loi de l'Evangile brilloit toujours à travers l'orage qu'excitoit le fanatisme.

Il est fâcheux pour la Religion Protestante, que nous voyons depuis long-tems agir avec tant de circonspection & de décence, qu'elle ait à se reprocher des traits d'usurpation qui s'écartent bien de la charité & de l'humilité chrétienne. On projetta de s'emparer de l'Eglise des Observantins, & l'exécution suivit de près. Le Consistoire, qui sentoit cependant qu'une telle action s'éloignoit de l'esprit de retenue qui convenoit à des Réformés, en reprimanda les auteurs; mais ayant mis en délibération si l'on garderoit cette Eglise, ou si on la rendroit, on décida de la garder, puisqu'elle avoit été prise sans émotion : on offrit cependant aux Observantins de partager le Service divin, de la même manière qu'on en use de nos jours en Allemagne. Ils n'accepterent point ce parti, & quitterent la Ville. Je crois qu'il seroit bien difficile de pallier dans cette occasion la conduite du Consistoire; sa délibération paroît un jeu, & ses propositions sont celles d'un usurpateur.

Gêné dans des assemblées particulières, on en avoit voulu de publiques dans un vaste jardin. Les prétentions s'étoient accrues, & l'on avoit envahi l'Eglise des Observantins; on s'y trouva

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

Charles IX. 1561.

bientôt trop resserré. L'on s'étoit accoutumé à exiger, & l'on avoit réussi. Le peuple Protestant, yvre de ses premiers succès, demanda, en armes, des temples pour l'exercice de sa Religion. Les Augustins effrayés abandonnerent leur Couvent, qui étoit situé hors la Ville. Dans ce moment de crise il y eut une assemblée de notables dans la salle du Présidial, pour prendre des moyens qui pussent ramener les esprits; mais mille Protestans, armés de leur zèle, étoient à la porte de la salle, & leur tumulte forçoit les suffrages en leur faveur. Pour les satisfaire on leur remit l'Eglise des Augustins, qui étoit déja abandonnée, & celle de Ste. Eugenie, à condition qu'ils n'y abbattroient point les images des Saints. A cette condition on auroit dû y ajouter celle de n'y point chanter en françois; elles auroient été tout aussi conséquentes l'une que l'autre.

Le peuple se contenta en murmurant de ce qu'on lui accordoit. Son projet étoit d'anéantir la Religion Catholique, & le Consistoire commençoit même à ne plus garder de retenue, puisqu'il fit prier les Magistrats de dire à l'Evêque: *de s'abstenir de provoquer le peuple par la multitude de ses Messes & la grande sonnerie de ses cloches.*

Le feu attisé & excité de tout côté menaçoit d'un violent incendie; il éclata enfin: on ne cherchoit que des prétextes; tous devoient réussir dès qu'on les soutenoit par la force. On prit

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1561.

celui de faire battre des enfans, en les envoyant faire des huées au Prédicateur de la Cathédrale, qu'ils appelloient par dérision le *Beguinier*. Effectivement ces enfans étant venus à plusieurs reprises troubler & insulter le Prédicateur, d'honnêtes gens indignés de ce scandale les chasserent & les frapperent de la main. C'étoit-là le signal pour des gens postés; ils s'avancent en tumulte pour soutenir les enfans, ayant deux Gentilhommes à leur tête; ils forcent le portail, montent au clocher, brisent les autels & renversent les images, tandis qu'une autre troupe de gens, armés de hallebardes, est à la porte & la garde. Les autres Eglises éprouverent bientôt le même sort: si l'on en croit *Pierre de Veze*, on se porta aux plus grands excès d'indécence. Ce n'est point encore assez de rendre le fanatisme odieux, il faut le rendre méprisable, en rapportant que les Religionnaires fouetterent publiquement un grand Crucifix qu'ils avoient pris sur le maître-autel de la Cathédrale.

La Reine mere, instruite de tous ces troubles, nomma le Comte de Crussol pour les pacifier. Le Consistoire, informé de son arrivée, lui députa François de Montcalm Seigneur de Saint Veran, & G. Roque Seigneur de Clausoune, pour l'intéresser en faveur du parti. Le Comte 1562.
de Crussol leur répondit, qu'il vouloit que les Consuls se rendissent à Villeneuve, & parla avec tant de fermeté à ces derniers, que l'on sentit

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Charles IX. 1562.

que le plus court moyen étoit d'obéir aux ordres du Roi, & de remettre les Eglises aux Catholiques. Enfin, d'après une Ordonnance que ce Comte rendit, les Eglises furent remises à leurs anciens possesseurs; les Religieux revinrent & tout fut calmé, au moins en apparence. L'Edit de Janvier, qui permettoit le libre exercice dans les fauxbourgs, auroit dû achever de tout appaiser; mais les vexations des Religionnaires continuant contre les Chanoines & les Observantins, ils quitterent d'eux-mêmes leurs Eglises & elles rentrerent au pouvoir des Protestans. Ce parti devenoit tous les jours plus puissant; le Conseil de Ville en étoit entièrement composé; des troupes Protestantes tenoient la campagne & s'emparoient du Château de Beaucaire; Nîmes étoit devenu la Métropole & presque l'arsenal du parti. Tout ce qui étoit Catholique y étoit en horreur. On en vint jusqu'à ordonner à tous les Prêtres qui ne voudroient pas embrasser la Religion Réformée, de sortir de la Ville. Enfin les Réformés se virent à leur tête ce même Comte de Crussol qui étoit venu pour les reprimer. On peut juger si après que leurs forces se furent ainsi accrues, si après que leur petite armée se fut emparée du Bourg St. Andiol & du Château de Montfrin, leur audace n'en fut
1563. pas aussi augmentée. Le nouvel Edit de pacification du mois de Mars, ne devoit pas aisément désarmer des gens enflés de succès, qui s'étoient

Regne de nos Rois.	Ans de J.C.
Charles IX.	

accoutumés à donner la loi & non à la recevoir. Pendant ce tems les Religionnaires détruisoient à Nîmes le Monastère des Religieuses de St. Sauveur de la fontaine, fondé en 991; & la crainte étoit tellement parmi les Catholiques, que malgré la présence du Maréchal de Vieilleville, que le Roi avoit envoyé pour faire exécuter son Edit, les Chanoines & les Prêtres n'osoient encore reprendre le Service Divin. Au milieu de toutes ces désolations, la peste reparut encore avec ses ravages. En prenant des soins, on eut le bonheur de faire cesser ce fléau; mais rien ne pouvoit arrêter celui de la discorde. 1564.

Cependant le passage du Roi à Nîmes sembla appaiser un peu les esprits. Ce Prince, qui y fut reçu avec les honneurs dûs à son rang, accueillit les habitans avec bonté; il décida la nomination des Consuls & écouta toutes les représentations que l'on lui fit. Arrivé à Toulouse, il eut égard aux supplications que les Réformés lui faisoient, & permit aux habitans de Nîmes de bâtir deux Temples, l'un près de la Maison quarrée, l'autre à la Calade, & d'y faire l'exercice public de leur Religion. On mit bientôt la main à l'œuvre: on jetta les fondémens du Temple voisin de la Maison quarrée avec beaucoup de pompe; le Présidial y assista, le Président de Calviere posa la première pierre, & les autres Officiers en poserent chacun une. L'ar- 1565.

Regne des Rois. | Ans de J. C.
Charles IX. | 1566.

deur des ouvriers seconda le parti, & à la rapidité avec laquelle on vit s'élever cet édifice, on pouvoit juger qu'il étoit l'ouvrage du zèle.

Aux faveurs que la ville de Nimes reçut du Roi dans cette occasion, il faut ajouter l'établissement d'une foire pendant quinze jours du mois de Février; elle subsiste encore, & l'endroit marqué pour la tenir, est l'espace qui est entre la belle Croix & la porte de la Couronne.

Cependant le grand Temple près de la Maison quarrée étoit achevé. Il sembloit que les Protestans devoient être contens de la tranquillité dont on les laissoit jouir; mais la Religion n'étoit que le prétexte des troubles. Le Prince de Condé & ceux de son parti le faisoient servir à leur ambition & à leur vengeance. On intéressa la cause de Dieu pour satisfaire la passion de quelques hommes. On montra au peuple Protestant les échaffauts dressés & les buchers allumés contre lui: des émissaires envoyés par le Prince semoient l'épouvante & excitoient à la révolte; les gens qui étoient en crédit dans les Villes étoient gagnés, & le peuple aveugle, en sortant d'implorer un Dieu qui ordonne le pardon des injures, se laissoit armer du glaive du fanatisme & s'abandonnoit à la voie furieuse qui l'égaroit. Le Prince de Condé avoit tellement enflammé les esprits, que malgré que son projet d'enlever le Roi à Monceau fût éventé, que les Suisses eussent

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1567.

eussent ramené le Roi de Meaux à Paris & que la conspiration eût entièrement échoué, il y eut encore dans quelques Villes des effets terribles du soulevement général qu'on avoit excité. Il se passa dans cette rencontre une scène cruelle à Nîmes, qui sert de pendant à la St. Barthelemi, & qui sembleroit l'excuser, si des abominations & des cruautés commises par un peuple effrené, pouvoient faire oublier des horreurs & un massacre commandé par un Roi.

Ce fut dans la maison de François Pavée, Seigneur de Servas, que le plus horrible complot fut tramé. Il éclata le lendemain 30 Septembre : plusieurs personnages illustres & quelques particuliers avertis à tems, s'échapperent; mais le signal donné, les Religionnaires parurent en armes dans les rues, criant *tue les Papistes, monde nouveau.* Une troupe de séditieux, avec Jacques de Possaque à leur tête, alla chez le premier Consul pour le forcer à donner les clefs de la Ville, à dessein d'en fermer les portes & d'empêcher l'évasion des Catholiques. La maison du Consul fut bouleversée, & des gardes effectivement postés aux portes pour avertir ceux du parti contraire. Cependant Gui Rochette, premier Consul, qui s'étoit caché pour se dérober aux premières fureurs des mutins, eut assez de courage pour paroître bientôt dans les rues avec cette noble fermeté qui intimide le séditieux. Si sa vertu fut respectée dans ce moment, ses

Regne de nos Rois.	*Ans de J. C.*
Charles IX.	1567.

exhortations furent sans effet. Ce digne Magistrat crut devoir rechercher dans cette circonstance critique les conseils de l'Evêque *Bernard Delbene*, qui avoit déja ressenti les malheurs des tems. Le Prélat, à la vue des périls qui l'entouroient, n'eut recours qu'à son Dieu. Le Consul & lui adressoient au ciel des prières mêlées de pleurs, quand le Capitaine Bouillargue enfonce les portes du Palais, & paroît, l'épée d'une main & le pistolet de l'autre, à la tête d'une troupe qui ne respiroit que le carnage. L'Evêque, averti par le bruit, eut le tems de se sauver avec une partie de ses domestiques dans la maison du Seigneur de Sauvignargues, Conseiller au Présidial, à la faveur d'une brêche que ce Conseiller avoit pratiqué quelques jours auparavant. Le Consul Gui de Rochette & son frere uterin Robert Gregoire, furent les seuls que ce chef des factieux trouva dans l'Evêché. Ces dignes Citoyens étoient encore à genoux, invoquant le Dieu qui protége les malheureux. On les saisit, & on les emmene dans la maison d'un homme du parti. Pendant ce tems, on voyoit dans les rues le Président de Calviere & Charles Rozel Avocat, l'épée à la main, conduire des troupes armées & faire arrêter les Prêtres Catholiques & tous les personnages en crédit de cette Religion. Un Lagrange Greffier, forçoit la maison de Peberan, troisième Archidiacre, & le chargeant de sa fureur & de celle de sa troupe, donnoit le premier

Regne de nos Rois.	*Ans de J. C.*
Charles IX.	1567.

ſignal du maſſacre & des horreurs, en le frappant de 300 coups de dague, lui volant 800 écus & jettant ſon corps par la fenêtre. D'autres ſcelerats pilloient les maiſons des Catholiques, violoient & ſaccageoient les Egliſes : quelques Catholiques étoient aſſez heureux pour racheter leur vie à prix d'or. Mais la nuit, cet inſtant favorable au crime, étant arrivée, l'ordre étant donné à ſon de trompe à tous les Proteſtans de ſe trouver armés dans les places, & aux Catholiques de reſter dans leur maiſon, la flamme & le fer à la main, on alla chercher les Citoyens que l'on avoit arrêtés. Le Conſul Gui de Rochette, ſon frere Robert Gregoire, des Avocats, des Prêtres, des Jacobins, des Auguſtins furent conduits par des forcenés dans la cour de l'Evêché. Ce fut à coup de dagues & d'épées que l'on commença leur maſſacre ; d'autres Citoyens ſubirent bientôt le même ſort. Une vile populace ajoutoit l'inſulte à la fureur. Les corps de ces infortunés étoient jettés dans un puits, qui en fut preſque comblé. Celui de l'Archidiacre Peberan, avant que d'être joint à ceux des autres Catholiques, fut traîné dans les rues une corde au col & expoſé aux outrages & aux railleries d'un peuple effrené.

Dans l'hiſtoire des hommes on a remarqué ſouvent que quand la vengeance ſeule les faiſoit agir, dès que ce reſſentiment cruel étoit aſſouvi, on voyoit aux actions les plus noires ſuccéder

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Charles IX. 1567.

dans l'inſtant des traits de généroſité & d'humanité; mais le fanatiſme éteint la pitié. Le jour reparut pour éclairer de nouveaux crimes. Des troupes armées continuoient la recherche des victimes. Une bande de ſéditieux tomba dans la maiſon du Seigneur de Sauvignargues où l'Evêque s'étoit réfugié. Ce Conſeiller ſavoit déja traité avec eux de la rançon de l'Evêque pour ſix vingts écus, dont le Prélat, pris au dépourvu, fut obligé d'emprunter une partie à ſes domeſtiques. Malgré cette capitulation, toutes les perſonnes qui étoient avec l'Evêque furent pillées, deshabillées, & l'Evêque laiſſé en pourpoint. Sur ces entrefaites, il parut coup ſur coup deux autres troupes de Religionnaires, qui entrant dans la maiſon par les toîts avec des échelles, renverſoient les tuiles & détruiſoient tout dans leur fureur. Un jeune Clerc que l'on rencontra, fut maſſacré & laiſſé nâgeant dans ſon ſang ſur les degrés. L'Evêque amené avec un bonnet à repli dans la cour de l'Evêché, après avoir vu égorger à ſes yeux ſon maître d'hôtel vers le carrefour du puits de la grand table, à genoux & en prière, il alloit augmenter le nombre des victimes, quand un des factieux, nommé Jacques Couſſinal, ſe déclara tout-à-coup pour lui, & épargna à ſes compagnons un crime de plus, en défendant le Prélat avec ce zèle qu'inſpire la vertu malheureuſe.

Ces inſtans d'horreur, appellés *la Michelade*,

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1567.

parce que le complot fut fait le jour de St. Michel & qu'il fut exécuté le lendemain, cesserent enfin. Quelques notables Catholiques, de ceux que l'on avoit arrêtés & que l'on n'avoit pas encore eu le tems de massacrer, resterent quelques jours en prison, & furent ensuite élargis sous caution. On voit par ce dernier trait, que le gouvernement de la Ville étoit formé des chefs du parti. On nommoit ce Conseil suprême, celui des *Messieurs*.

Si l'on ne jette qu'un coup d'œil rapide sur cette scène abominable, on prendra sans doute de l'horreur pour une secte qui, dans son principe, a voulu soutenir ses prétentions par le glaive & le carnage : mais si l'on considére que le peuple est toujours prêt à se livrer au désordre, & qu'il ne demande qu'un pretexte, quel qu'il soit, pour le commettre ; si l'on se rappelle les mouvemens du Prince de Condé pour exciter à la révolte ; & si l'on examine la conduite du Consistoire, qui, dès le premier Octobre, dès que les premiers transports de fureur furent un peu appaisés, dès que le peuple eut entendu la voix de la raison, prit toutes les mesures possibles pour faire cesser tous ces déportemens, exhorta les uns à la paix, reprimanda ceux qui avoient commis le meurtre & ordonna la restitution des vols ; on reconnoîtra que loin que la Religion ait été le motif de tant de maux, on ne s'en est servi que pour colorer des vues purement politiques.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1567.

Les Religionnaires, maîtres de la Ville, avoient besoin du Château pour assurer leur tranquillité. Ils en forment sur le champ le siége ; le Président de Calviere étoit à la tête de tous les ouvrages & les dirigeoit. Enfin, les attaques poussées avec vigueur, forcerent le Commandant du Château de se rendre. La capitulation fut, que le Capitaine Lagarde & neuf soldats sortiroient avec armes & bagage, que le reste sortiroit seulement armé d'épées & de dagues, & que les Catholiques qui s'étoient réfugiés dans le fort, seroient libres de se retirer où bon leur sembleroit.

Cependant les Religionnaires exerçoient toujours leur fureur contre tout ce qui portoit l'empreinte du Catholicisme. Il leur sembla sans doute qu'en démolissant les Eglises, le culte étoit anéanti. Ce fut par la Cathédrale qu'ils commencerent cette entreprise, qui prouve leur acharnement. Des maçons, payés à prix-fait, travailloient à la destruction de cet édifice, qui depuis ce moment n'existeroit plus, si l'on n'avoit voulu sapper par le pied le clocher *, monument de l'onzième siécle, & si celui qui présidoit à la démolition n'avoit arrêté les ouvriers, dans la crainte que cette masse énorme n'eût écrasé en tombant les maisons voisines, qui appartenoient presque toutes à des gens du parti. Le reste de la Cathédrale fut abbatu, mais la façade, où tient le clocher,

* Ce fait n'est rapporté que d'après une tradition du païs.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1567.

subsiste encore. Le Palais épiscopal fut détruit jusques dans ses fondémens. On rasa toutes les autres Eglises, à l'exception de celle de Ste. Eugenie, qui fut destinée à faire de la poudre à canon.

Le Conseil des Messieurs continuoit de gouverner la Ville. On imposoit sur les Catholiques des contributions considérables, & l'on avoit élu de nouveaux Consuls attachés au parti. On réparoit les fortifications, & l'on prenoit des précautions pour la défense de la Ville : mais la paix de Longjumeau, dite *la petite paix*, 1568.
conclue entre le Roi & le Prince de Condé, privant les Religionnaires de leur principal appui, les habitans de Nîmes se soumirent à accepter garnison, & un Gouverneur qui rappelleroit l'autorité du Roi. Bientôt le Vicomte de Joyeuse vint rétablir les anciens Consuls dans leurs dignités, & casser ceux qui avoient été élus après la *Michelade*. Il fit reprendre aux Prêtres & aux Chanoines l'exercice de la Religion Catholique, en les mettant sous la protection & sauve-garde du Roi.

Mais, ce qui ne contribua pas peu à conserver 1569.
l'esprit d'animosité entre les deux partis, ce furent les poursuites que les Catholiques maltraités à la Michelade firent au Parlement de Toulouse contre les auteurs des attentats commis dans cette affreuse journée. Plus de cent furent condamnés par cette Cour à être pendus par con-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1569.

tumace, & solidairement à l'amende de 200000 livres, dont 60000 livres applicables aux réparations des Eglises & du Palais épiscopal, 25000 livres aux réparations & à la garde de la Ville, 6000 livres à la veuve du Consul Gui de Rochette, & le reste reparti aux parens de ceux qui avoient été massacrés. Le Président de Calviere & les principaux du parti étoient compris dans cet Arrêt; mais la plûpart eurent le tems de s'évader. On n'en put arrêter que quatre, qui furent Jacques Andron Conseiller au Présidial, Charles Rozel Avocat, Lazare Fazandier & Claude Garnier : ces trois derniers, Consuls créés après la Michelade. Ces quatre Protestans furent conduits & exécutés à Toulouse : ils y furent traînés à la queue d'un cheval dans les rues; ils eurent la tête tranchée, & leur corps, mis en quatre quartiers, devoit être rapporté à Nîmes pour y être placé sur les quatre portes principales de cette Ville. Ainsi, par le glaive des loix ou par la main du fanatisme, le sang ruisseloit de toutes parts.

Les Catholiques, dont les troupes tenoient la campagne & remportoient des avantages, énorgueillis de l'appui du Parlement & de leur supériorité, brûloient de faire éclater une vengeance qui s'étoit accrue par la contrainte. On vit enfin le Dimanche 5e. Septembre, des troupes de Catholiques crier à onze heures de la nuit : *qu'aucun Religionnaire ne sorte, s'il ne*

veut

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1569.

veut être mis en pièces; & la torche à la main, mettre le feu au grand Temple des Proteſtans. La charpente fut la proie des flammes, & il auroit été entièrement détruit, ſi l'on n'y avoit apporté des ſecours.

Après avoir vu le Conſiſtoire reprimander les auteurs de la *Michelade* & ordonner la reſtitution des vols, on ſera peut-être étonné d'apprendre que ni les Magiſtrats ni les Conſuls ne ſe donnerent aucuns mouvemens pour punir les auteurs de cet attentat. C'eſt par une conduite ſi oppoſée à la ſaine politique, que l'on éterniſoit les troubles en fortifiant la haine des deux partis.

Les Religionnaires, perſécutés par le Gouverneur de St. André, ſe retiroient dans les Cevenes, & du haut des rochers de cette contrée, ils parloient en maîtres aux Catholiques du plat païs qui les avoient opprimés. Le jeune Prince de Navarre, qui fut depuis Henri IV, & le jeune Prince de Condé, devenus chefs du parti après la mort de Louis Premier, Prince de Condé, animoient ces Proteſtans perſécutés. Des Commiſſaires nommés par ces Princes, mettoient aux encheres les biens des Eccléſiaſtiques de Nîmes; & l'on voyoit à Anduſe, où ſe paſſoit cette entrepriſe, des gens du parti acheter avec aſſurance ces biens, dont ils ne pouvoient être mis en poſſeſſion que par de nouveaux attentats. Le deſſein de les commettre fut bientôt pris dans une aſſemblée tenue à Calviſſon: il

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Charles IX. 1569.

fut décidé que l'on tenteroit d'enlever Nîmes aux Catholiques. Le Seigneur de St. Cofme, frere du Préfident de Calviere, Capitaine qui étoit en crédit parmi les Proteftans, fut choifi pour être à la tête de l'expédition. Un nommé *Maduron*, Charpentier de Calviffon, propofa un expédient qui facilitoit l'entreprife, & fut accepté. Les difpofitions du Capitaine St. Cofme étant faites, Maduron alla plufieurs nuits de fuite limer avec une lime fourde les barreaux d'un treillis de fer qui fervoient à fermer le canal par où les eaux de la fontaine entroient dans la Ville. Cet ouvrage conduit avec prudence & achevé la nuit du 14 au 15 Septembre, St. Cofme entre par le canal avec cent foldats d'élite, & fe porte dans un moulin attenant à l'entrée, où le maître, attaché au parti & qui étoit dans le fecret, les reçut. L'heure de trois étoit donnée pour que d'autres foldats de pied & la cavallerie fe trouvaffent à la porte des Prêcheurs. Dès que l'heure fonne, St. Cofme marche à cette porte, en égorge la garde, en enleve les ferrures, l'ouvre & fait entrer fes troupes. La cavallerie fe répand en fonnant de la trompette & faifant un bruit horrible dans la Ville. Les habitans, à ces marques d'une furprife, fe levent & courent avec effroi vers les portes pour s'échapper, mais elles étoient déja au pouvoir du vainqueur. Le Gouverneur de St. André, dont la vigilance n'avoit pu prévenir le malheur qu'il effuyoit, pour fe

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1569.

soustraire aux fureurs de l'ennemi, saute, avec Guillaume de Lagorce, Lieutenant lai du Sénéchal, les murs de la Ville; mais il se casse la cuisse en tombant, & voit mourir sur le coup à côté de lui son compagnon d'infortune. La Ville étoit au feu & au pillage; les rues étoient teintes du sang des Catholiques massacrés. Sept Observantins qui s'étoient réfugiés chez un Conseiller au Présidial, & qui regarderent cette retraite comme une lâcheté, reparurent dans les rues pour exhorter les Catholiques à confesser leur Religion en mourant. Ces sept Religieux, qui cherchoient sans doute par le martyre la récompense de leur zèle, sont bientôt enveloppés & égorgés. Antoine Rouverié, Seigneur de Cabriere, meurt à la tête de vingt-cinq Catholiques, après avoir combattu vaillamment, couvert de trente-cinq blessures. Le Gouverneur de St. André, reconnu & porté dans la maison du Président de Calviere, est tué par un soldat d'un coup de pistolet; son corps est jetté par les fenêtres & mis en pièces dans les rues. Quels tableaux les guerres de Religion n'offrent-elles pas pour effrayer l'humanité!

Astoul, qui avoit cette nuit couché dans la Ville, eut le bonheur de ramasser quelques soldats, & d'entrer avec eux par la porte du secours dans le Château, dont il étoit Commandant. Bientôt les Religionnaires l'assiégerent, & après une défense honorable, pressé par St. Romain,

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1569.

ci-devant Archevêque d'Aix, & qui commandoit alors pour les Princes dans le Languedoc, il en sortit par capitulation avec les honneurs de la guerre.

Les Protestans, maîtres du Château, le démolirent en 1570, pour ôter désormais toute ressource aux Catholiques. Ils s'attacherent à fortifier la Ville & à la mettre dans un état respectable. L'exercice de leur Religion fut rétabli avec solemnité. Pour l'administration politique, on nomma des Commissaires qui dirigerent les affaires jusqu'à la nomination des nouveaux Consuls, qui eut lieu le 3 Décembre suivant. On remarqua que dans cette nomination Jacques Davin Avocat eut le premier chaperon, tandis que Arnaud de la Cassagne Ecuyer n'eut que le second. Arnaud fit des protestations pour soutenir la dignité de son rang; Davin opposa l'ancien accord fait entre les habitans, qui accordoit le premier rang aux Avocats, & qui ne mettoit qu'au second les Gentilhommes, Bourgeois, &c. Mais l'affaire portée à St. Romain, il décida que Davin & Arnaud accepteroient la charge de Consul sans porter ni le titre de premier ni de second, en observant entr'eux les préséances accoutumées, sans que cela préjudiciât aux priviléges & prérogatives de la noblesse.

On travailloit avec une ardeur incroyable aux fortifications de la Ville; des corvées étoient établies à cet effet. Les Princes parcouroient le

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1570.

Languedoc & se montroient au peuple. Tant de préparatifs sembloient devoir éterniser la guerre, lorsque la paix fut conclue à St. Germain avec ces mêmes Princes au milieu de leurs triomphes. A la suite de cette paix, dite *la paix boiteuse* & *mal assise*, parce qu'elle avoit été conclue par les Sieurs de Biron & de Mesme, dont le premier étoit boiteux & le second portoit le nom de la seigneurie de Mal-Assise, parut un Edit de pacification, plus favorable aux Protestans que tous les précédens. L'amnistie générale leur fut accordée, ainsi que l'exercice libre de leur Religion dans toutes les Villes où il étoit établi; & on leur donna quatre places de sûreté, qui furent la Rochelle, la Charité, Cognac & Montauban. Le Maréchal Damville, qui étoit à Beaucaire, manda aux Consuls & aux Magistrats de faire publier cet Edit. Après quelques difficultés de la part des habitans, le Sénéchal de Grille s'étant rendu à Nîmes, l'Edit fut publié à l'audience & dans les carrefours; mais quelques factieux cherchant encore à fomenter de nouveaux troubles, le Maréchal envoya garnison dans la Ville, & s'y rendit pour prendre le serment des Officiers de justice sur l'observation de l'Edit; il chargea le Sénéchal de prendre le serment du reste des habitans, & laissa une Ordonnance, par laquelle il établit que les Consuls & le Conseil de Ville seroient en nombre égal de l'une & de l'autre Religion.

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Charles IX. 1570. La paix paroiſſoit ſolidement établie. Les Catholiques, dont toutes les Egliſes avoient été démolies, exerçoient leur Religion dans la petite Egliſe de l'hôpital St. Marc. Les Proteſtans tenoient à Nîmes le Synode général des Egliſes réformées de France, lorſqu'un événement, dont le nom ſeul eſt encore la honte & l'horreur de 1572. la nation, manqua de replonger cette Ville dans de nouvelles déſolations. L'ordre du maſſacre de la St. Barthelemi fut envoyé ou annoncé le 29 Août à Jean de Montcalm, qui étoit Juge Mage. Il commanda ſur le champ un Conſeil extraordinaire. Le premier Conſul Guillaume de Villar, qui le fit aſſembler, y parla avec la ferveur d'un Citoyen zélé. Sans expliquer ce dont il s'agiſſoit, ayant tout prévu pour le maintien du bon ordre, il fit jurer à tous les notables des deux Religions de veiller à leur ſûreté commune & de ſe défendre mutuellement. Il fit fermer toutes les portes, à l'exception d'une dont il remit la garde à deux notables dignes de cette confiance, & informa de ſa conduite le Vicomte de Joyeuſe qui commandoit dans la Province. Villar fut pleinement approuvé par ce Commandant; & ce Conſul, l'honneur de ſa patrie & de l'humanité, continua de prendre des ſoins pour la tranquillité de la Ville & le bonheur de ſes Concitoyens.

Cependant ſous une tranquillité apparente, ſe fomentoient de nouveaux troubles. La haine

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1572.

enracinée de quelques Religionnaires, excitée encore par le récit des maux dont la journée de la St. Barthelemi avoit couvert la France, ne pouvoit être éteinte par la vigilance d'un Magiſtrat. Déja quelques factieux tenoient des aſſemblées contraires à l'Edit de pacification; peu-à-peu le feu de la révolte s'allumoit; enfin l'embraſement devint général, & le Conſeil de Ville, entraîné par la multitude, fut forcé de ſe déclarer. Les Religionnaires prirent ouvertement les armes, & la Ville fut miſe en état de défenſe. En vain le Maréchal Damville s'avança avec des troupes & bloqua quelque tems Nîmes; en vain il envoya aux habitans des Lettres-Patentes de Charles IX. pour leur ordonner de poſer les armes. On lui répondit que dans ces Lettres la Religion du Roi avoit été ſurpriſe, & que pleins de reſpect pour le Roi & d'obéiſſance à ſes ordres, ſi l'on ſe tenoit ſur ſes gardes, ce n'étoit que pour éviter le ſort des Proteſtans maſſacrés à la St. Barthelemi, & échapper aux pourſuites des ennemis du repos public.

Les Proteſtans tenoient la campagne; ils venoient de ſurprendre Sommieres. Leurs ſuccès leur parurent des droits : ils conçurent le projet de s'ériger en république, & d'oppoſer à la puiſſance du Roi une forme de gouvernement qui les mît à l'abri des révolutions qu'ils avoient éprouvées. Après tant d'entrepriſes, le Réglement en trente-quatre Articles fut rédigé dans

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Charles IX.	1572.

une Assemblée tenue à Nîmes, & l'on y protesta qu'on n'attendoit qu'un Prince suscité de Dieu pour lui remettre l'autorité souveraine. Le Maréchal Damville faisoit dans ces entrefaites sommer la ville de Nîmes de se rendre : on lui répondoit d'une manière honnête, mais peu satisfaisante, & l'on ne cessoit de s'occuper des moyens d'une vigoureuse défense en cas d'attaque des troupes du Roi. La police intérieure étoit en vigueur : tandis que d'un côté les Magistrats avoient soin de l'instruction de la jeunesse, on veilloit de près sur les Catholiques qui étoient restés dans la Ville, desquels il étoit bien naturel de se défier.

1573. Les Catholiques n'aspiroient qu'après le moment où ils pourroient reprendre une place aussi importante. Leurs forces, trop divisées & trop affoiblies, ne leur permettoient pas une action de vigueur ; une surprise seule pouvoit les rendre maîtres de cette Ville. St. Jalle, qui commandoit au Château de Marguerite, en conçut le projet. Il se confia au Capitaine Louis Fabre & au Caporal Rangon, qui, au service des Religionnaires dans la Ville, pouvoient par leur courage faire réussir son entreprise. Dans la conférence qu'il eut avec eux à Marguerite, il se crut pleinement assuré du succès. Il tenta donc, d'après leur conseil & leurs pressantes sollicitations, l'assaut de la Tour Vinatiere la nuit du jeudi au vendredi 20 Mars : mais Fabre & Rangon, fortement

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Charles IX. 1573.

fortement attachés à leur parti, avoient tendu un piége au zèle de St. Jalle; & St. Cosme & le Conseil, prévenus par eux dès le moment de la confidence, avoient vers le lieu de l'attaque des troupes appostées, qui, après avoir laissé entrer une centaine de Catholiques, firent main-basse dessus & firent retourner promptement le reste des troupes de St. Jalles. Après un pareil avertissement des vues des Catholiques, on prit de nouveau les plus fortes mesures pour la sûreté de la Ville, & l'on veilla de plus près sur ceux dont la Religion pouvoit faire craindre des intelligences avec l'ennemi.

Dans ces entrefaites Nîmes fut compris dans la paix conclue avec les Rochelois; mais quelques articles du traité ne convenant point aux Religionnaires, on ne voulut se décider qu'après une assemblée générale des Eglises réformées, & l'on s'en tint à une trêve qui fut convenue avec le Maréchal Damville, & prolongée ensuite par deux reprises, parce que le tems étoit toujours trop court pour des affaires aussi importantes.

Pendant la trêve mal assurée, les Catholiques conservoient toujours le dessein de surprendre la Ville. St. Jalle & le Vicomte de Joyeuse en renouvellerent le projet. Ils s'adresserent, par le moyen d'un nommé Radel & Deiron, à un autre Deiron qui étoit très-accrédité dans le 1574.

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Charles IX. 1574. Conseil de Ville ; mais, semblable aux Fabre & aux Rangon, Deiron ne parut entrer dans le complot que pour le découvrir au Gouverneur St. Romain. On se proposoit de recevoir cette escalade comme la précédente, quand l'exécution manqua faute des secours que les Catholiques attendoient ; mais les Citoyens qui avoient trempé dans le projet furent pendus. Dans ces tems affreux, on ne cesse de décrire des abominations ; on découvrit des conspirateurs armés par le Duc de Guise, contre St. Romain & le Sieur de Montbrun.

Henri III, depuis 1574. La mort de Charles IX. & la foiblesse du gouvernement d'une régence, donnerent encore plus de force au parti Protestant. La Reine les accrut même, en ôtant le Gouvernement de Languedoc au Maréchal Damville, qui, pour s'en venger, s'unit avec les Religionnaires, en recevant d'eux le même Gouvernement dont on venoit de le priver. Le retour d'Henri III. en France & son avénement à la Couronne, ne dissipa point les troubles ; au contraire, une
1575. nouvelle faction prit naissance dans les commencemens de ce regne : ce fut celle des Politiques qui s'unit aux Religionnaires. Le Maréchal Damville, à la tête d'un parti puissant, arrêtoit les entreprises du Duc d'Usès. Une Assemblée générale tenue à Nîmes, qui établissoit par un Réglement de 124 articles une espèce de gouvernement républicain, lui donnoit la première au-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Henri III.	1575.

torité après celle du Prince de Condé. La guerre se soutenoit avec vigueur. La vigilance des Conféderés faisoit échoir les projets de surprise des Catholiques. On faisoit à Nîmes le procès à quelques Catholiques qui avoient conspiré pour remettre la Ville aux Royalistes. La désolation fut pendant un tems extrême dans les campagnes ; une trêve accordée aux laboureurs prouve combien ils étoient molestés. Les loix étoient sans force, & le Présidial, réfugié à Avignon, n'y avoit que l'apparence d'une Cour de justice.

Une nouvelle paix mit fin à tant de malheurs. 1576.
La Religion Protestante fut alors appellée la *Prétendue Réformée*. L'exercice libre de cette Religion fut accordé : il fut dit dans le traité que les Prêtres & les Moines qui se seroient mariés ne seroient point inquiétés, & que leurs enfans seroient regardés comme légitimes. On établit des Chambres mi-parties dans tous les Parlemens du Royaume. Cet Edit fut publié à Nîmes, & à ces conditions les habitans rentrerent avec joie sous l'obéissance du Roi.

Mais cette paix, dont les peuples désolés avoient tant besoin, en mécontentant les Catholiques, devint la source d'une nouvelle guerre.
De-là cette confédération appellée la Sainte Ligue; 1577.
de-là les Etats tenus à Blois, où il fut décidé de ne permettre que la Religion Catholique, malgré la foi du dernier traité & les plus fortes

Regne de nos Rois. | *Ans de J.C.*

Henri III. 1577. raisons de politique. Nîmes alors, par les conseils du Maréchal Damville, prit des moyens pour sa défense, & l'on mit des garnisons dans toutes les petites places des environs qui pouvoient défendre les approches. Mais Damville bientôt après s'étant brouillé avec les Religionnaires & reconcilié avec le Roi, ceux-ci élurent à sa place Thoré son frere. Ce ne fut pas la première fois qu'on vit dans cette guerre le frere armé contre le frere.

Damville & le Maréchal de Bellegarde avoient des ordres du Roi pour soumettre les rebelles du Languedoc. Béllegarde bloqua Nîmes, fit du dégât dans la campagne, brûla les moulins à vent & se disposa à attaquer la Ville. Les Religionnaires disputerent le terrein pied-à-pied; mais serrés de près & obligés de se renfermer dans la Ville, ils abbatirent la moitié du Temple de la fontaine, parce que trop voisin de la place il pouvoit faciliter les approches à l'ennemi & lui servir de fort. Ce fut dans ce moment de crise que l'on élargit les Catholiques détenus dans l'Hôtel de Ville, & qu'on chassa de la Ville les femmes & les enfans de ceux qui étoient au service du Roi. Dans ces tems malheureux, on n'avoit plus d'égards aux objets les plus propres à émouvoir la pitié.

1579. La nouvelle paix, signée à Poitiers, ne ramena pas le calme dans la contrée; les habitans de Nîmes, peu contens du traité, ne désarme-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Henri III.	

rent point, & la petite guerre continua dans le Languedoc : mais les conférences de Nerac étant acceptées par les Nîmois désolés par la peste, l'Edit fut publié chez eux ; & l'on remarquera qu'avec St. Felix, Thoré fut commis par son frere pour veiller à son exécution.

A peine cet Edit de pacification fut-il reçu, 1580.
que la guerre, rallumée par le Roi de Navarre, fut portée de nouveau en Languedoc ; & la ville de Nîmes, toujours la première à paroître dans ces guerres, souvent menacée par les partis Royalistes, n'en tenta pas moins des entreprises qui lui réussirent. Cette sixième guerre fut 1581. & 82.
terminée en Languedoc par une paix, suite des conférences de Flex, qui fut acceptée à Nîmes après les difficultés ordinaires dans ces circonstances.

Qui croiroit que dans cette Ville turbulente, dont le fanatisme avoit déchiré le sein, où le sang des Citoyens teignoit encore les rues & les ramparts, le goût des beaux Arts se fût conservé au milieu des factions & des massacres ? Ce n'est que dans ces païs, où la vivacité du climat donne à l'ame cette impétuosité qui la jette d'une passion dans une autre, que l'on voit de ces successions rapides du bien au mal, & que le génie fait encore briller ses flammes au milieu des ravages qui les éteignent. Les gens dévoués aux Belles-Lettres profiterent des premiers momens de tranquillité pour rendre au

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Henri III. 1582. Collége des Arts le lustre que les troubles lui avoient fait perdre ; on dressa des statuts qui formerent le plan d'étude de la jeunesse. Ce morceau, qui est rapporté fort au long dans la grande histoire de M. Menard, mérite d'être connu : il nous prouve que l'instruction des enfans étoit alors mieux dirigée que dans ce siécle. Ce fut sans doute alors que ce Collége prit pour emblême Pegase qui grimpe au sommet de l'Hélicon, où paroît une fleur de lys, & qui frappant du pied droit le bas du rocher, en fait sortir la fontaine.

Les Protestans, si souvent trompés par les apparences de la paix, ne la voyoient point appuyée sur des principes assez sûrs pour n'être point toujours sur leurs gardes ; le Roi de Na-

1584. varre & le Prince de Condé, toujours protecteurs du parti, ne cessoient de prendre des mesures qui empêchassent qu'il ne fût opprimé.

Le Roi de Navarre étoit devenu par la mort du Duc d'Anjou, le plus proche héritier de la Couronne. Il offroit aux Protestans une perspective avantageuse ; mais pour le moment présent cette position étoit pour eux une inquiétude.

1585. C'est dans ces entrefaites, que l'on apprend à Nîmes que les Catholiques d'Alet avoient massacré avec la dernière inhumanité leurs Concitoyens Religionnaires. Les allarmes augmenterent. Le Roi de Navarre, qui craignoit que le récit de cette scène horrible ne produisît même

un soulevement funeste aux deux partis, mani-
festa dans cette occasion la bonté de son ame, *Regne de nos Rois.* *Ans de J. C.*
en envoyant à Nîmes le Sieur de Vaulx pour
exhorter les habitans des deux différentes Reli- Henri III. 1585.
gions à y vivre dans une union sincere, & à
considérer que le vrai remede à tant de malheurs
étoit de les surmonter, non par le mal, mais
par le bien. Conduite sage, qui auroit arrêté
bien des troubles, & qui annonçoit déja à la
France les jours heureux dont elle devoit jouir
sous ce grand Prince.

Avec les sentimens les plus pacifiques, on
prenoit cependant toujours des précautions con-
tre les entreprises des Ligueurs. Le Duc de
Montmorenci faisoit fortifier Nîmes & les autres
places du bas Languedoc, & préparoit une ar- 1586.
mée qui pût résister à celle du Duc de Joyeuse.
Bientôt on vit recommencer les hostilités dans
cette malheureuse contrée. Les Ligueurs, après
s'être emparé de plusieurs places dans le Dio-
cèse de Nîmes, après avoir mis garnison dans
Marguerite, vinrent commettre dans leurs cour- 1587.
ses, sous les ramparts de Nîmes, des ravages
affreux : ils massacroient les habitans qu'ils ren-
controient dans la campagne, violoient les fem-
mes & les filles, & ne laissoient enfin sous leurs
pas que des traces de leur débauche ou de leur
fureur.

On remarquera que la guerre civile n'étoit
plus une guerre de Religion, c'étoit le parti des

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Henri III.	1587.

Ligueurs & celui du Roi de Navarre, plutôt que celui des Proteſtans & des Catholiques. Le Roi de Navarre avoit beaucoup de ces derniers à ſon ſervice qui lui étoient extrêmement attachés ; & les Villes du parti Proteſtant, telles que Nîmes, conſervoient dans leur ſein nombre de Catholiques qui exerçoient publiquement leur Religion. Mais ce qui prouve le plus combien l'eſprit de tolérance du Roi de Navarre avoit diſſipé chez les Proteſtans les fureurs du fanatiſme, c'eſt un événement qui peu de tems auparavant auroit été ſuivi des plus grands troubles, & qui alors ne ſervit qu'à fortifier l'amour de la paix qui commençoit à regner. Lors donc qu'un incendie fut formé par quelques Religionnaires à la porte de l'Egliſe où les Chanoines faiſoient le Service Divin, il fut éteint dans l'inſtant, & des ordres rigoureux furent donnés par le Duc de Montmorenci & les Magiſtrats pour découvrir les auteurs de cet attentat.

1588. La guerre continuoit toujours entre les deux partis ; on venoit de reprendre Marguerite ſur les Ligueurs avec le ſecours des habitans de
1589. Nîmes. Ce fut dans ce tems que la Nobleſſe, à qui ſes ſervices & ſa valeur donnent tant de droit aux premières charges, obtint du Duc de Montmorenci une Ordonnance proviſoire qui l'admet à l'alternative avec les Avocats à la dignité de premier Conſul. Les Avocats reclamerent en vain les anciens accords & les anciens Edits ;

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Henri III.	1589.

Édits ; mais l'Ordonnance fut exécutée, & Louis de Montcalm Sieur de St. Veran fut élu & installé dans cette charge. La nuit de l'installation du nouveau Consul fut marquée par un trait de vengeance sur l'Avocat Maltrait, qui sortant de la place de premier Consul, s'étoit le plus ouvertement montré contre la Noblesse : un petard posé sous la porte de sa maison, la fit voler en éclat avec un bruit horrible ; effet naturel des fureurs de la guerre, qui entretenoient chez les particuliers une férocité de mœurs.

Tandis que la Sorbonne délioit du serment de fidélité les Sujets de Henri III ; dans le même tems que le Roi de Navarre sauvoit le Roi à Tours ; pendant mille actions de magnanimité, & le siége de la capitale rebelle par ce Prince, il gouvernoit le Languedoc avec la plus habile politique. Le Duc de Montmorenci, à son exemple, avoit auprès de lui un Conseil formé de Catholiques & de Protestans en nombre égal. La liberté de conscience étoit entière dans toutes les Villes qui le reconnoissoient ; & Nîmes, en recevant ses ordres, bénissoit le pere de la patrie & le bienfaiteur de l'humanité.

Henri IV, depuis 1589.

La mort tragique de Henri III, arrivée le premier Août, laissant au Roi de Navarre le trône de France, le bas Languedoc se hâta de le reconnoître, & Nîmes fut au comble de la joie, d'avouer pour son Roi celui qui avoit été son protecteur. Bientôt le Service Divin fut rétabli 1590.

dans toute sa pompe, & la dédicace d'une nouvelle Cathédradre fut faite avec solemnité.

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

Henri IV, sacré à Chartres en 1594, signala
Henri IV. 1594. le commencement de son regne par des traits de faveur envers la Ville de Nîmes, en y établissant une foire pour le lendemain de l'Assomption avec les prérogatives de celle de Beaucaire, & en confirmant les deux autres foires ci-devant établies, l'une par Henri III, du 8 Février jusqu'au 23, & l'autre de toute ancienneté, de huit jours consécutifs, immédiatement après la St. Michel. Ce fut à cette époque qu'Henri Traucal, natif de Nîmes, protégé par Henri, planta des mûriers blancs, & donna par ses soins naissance à une production qui a fait depuis la richesse du païs.

1596. Il n'y avoit que Henri IV. dont la sagesse pût procurer à ses peuples une paix, pendant laquelle on vit des Jésuites s'établir à Nîmes, le centre du protestantisme & des troubles, & des
1597. Carmes redemander par la force des loix le local de leur Eglise qui avoit été usurpé. Cette même année la Ville put se procurer un Crocodile, tipe de la médaille frappée par les Romains, qui étoit devenue ses armoiries; on le voit, avec ceux que l'on eut dans la suite, placé dans la grande sale de l'Hôtel de Ville.

L'Edit de Nantes, donné en 1598, ne fut
1600. publié à Nîmes qu'en 1600. Quelque tems après, les Protestans, qui étoient les plus puissans dans

Regne de nos Rois. *Ans de J. C.*

la Ville, prétendirent être les ſeuls en poſſeſſion du Conſulat : mais les mêmes vues qui avoient fait donner à Henri IV. l'Edit de Nantes, lui firent auſſi ordonner que tous ſes ſujets ſeroient admis à toutes les charges, & que le mérite ſeul les diſtingueroit. Henri IV.

Par les ſoins de ce grand Prince le calme renaiſſoit dans le Royaume, & Nîmes ſe rétabliſſoit de tant de pertes, quand l'on reçut la nouvelle de ce coup funeſte qui enleva à la France le Roi qu'elle adoroit. Ce Roi, dont tout François ne peut prononcer le nom ſans verſer de larmes de tendreſſe, laiſſa par ſa mort champ libre à l'ambition des Princes & des Miniſtres, qui n'attendoient que l'occaſion de renouveller les troubles. 1610. Louis XIII, depuis 1610.

Une émeute ſuſcitée par rapport au Miniſtre Ferrier, qui après avoir indiſpoſé contre lui ceux de ſa ſecte, avoit acheté une charge de Conſeiller au Préſidial & s'y étoit fait inſtaller, ſemble marquer le commencement des nouveaux malheurs de la Ville. Ferrier inſulté & aſſailli par les enfans & la populace, obligé de ſe retirer chez le Lieutenant principal Rozel, dont le peuple briſa les portes, en porta ſes plaintes. Le Roi ordonna à la Chambre mi-partie, établie à Caſtres, de faire les informations ; mais la rumeur du peuple à l'occaſion de cette affaire augmentoit chaque jour, & des traits ſéditieux ayant encore agravé les premières fautes, Louis 1613.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.	
Louis XIII.	1614.	XIII, pour punir la Ville, ordonna la translation du Préſidial à Beaucaire. Elle n'eut cependant pas lieu, par les mouvemens que ſe donnerent à la Cour les députés de la Ville, qui obtinrent même, après cinq mois de ſollicitation, des Lettres d'abolition générale ſur tout ce qui s'étoit paſſé. Le Roi en donnant à la Ville dans cette occaſion des marques de clémence, en donna auſſi de ſa bonté, en lui confirmant tous ſes anciens priviléges, & particuliérement ceux accordés par Henri IV.
	1615.	Cependant le Prince de Condé, mécontent du gouvernement, après avoir éclaté & s'être bientôt après reconcilié avec le Roi, déploya encore l'étendart de la révolte, & ſoutenoit le parti Proteſtant qu'il haiſſoit, pour le faire ſervir à ſon ambition. L'Aſſemblée générale des Religionnaires, tenue à Nîmes par Henri de Rohan, convint des articles de l'union avec le Prince, & nomma pour Général dans le bas Languedoc le Comte de Candale. On ſe pourvut d'armes & de munition; la Ville fut miſe en état de défenſe. Les Catholiques, allarmés de ces prépa-
	1616.	ratifs, furent raſſurés; on leur demanda ſeulement le clocher de la Cathédrale pour y faire la garde.
	1618.	Les troubles s'appaiſoient. Louis XIII. avoit envoyé le Sieur de Reſtinclieres aux habitans de Nîmes, & leur avoir écrit pour les exhorter à la fidélité qu'ils lui devoient. Une députation du païs

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIII.	1620.

avoit assuré ce Prince de l'obéissance de ses peuples; mais bientôt de nouvelles divisions excitées par les Princes mécontens, replongerent la contrée dans de nouveaux malheurs. Les troubles du Béarn répandant l'allarme chez les Protestans du Languedoc, la haine des deux partis s'alluma. Les Religionnaires n'appelloient les Catholiques que Philistins. Chatillon étoit leur chef dans le Languedoc, mais Rohan & Soubise étoient les moteurs de la révolte. L'on fortifioit Nîmes & l'on y vérifioit le nombre des chevaux propres à la cavalerie, d'après les ordres de Chatillon. C'est alors que le projet des Protestans de former une république reparut avec plus de force, & que la France, par eux divisée en huit cercles, devoit être la copie des Provinces-Unies. Cette nouvelle forme de gouvernement commençoit à s'établir avec sagesse. Le Baron de Brison avoit été choisi pour Gouverneur de la Ville sous le Généralat de Chatillon. Un Lieutenant de Prévôt y avoit été établi pour poursuivre les malfaiteurs ; les petites places des environs étoient gardées. Marguerite, qui étoit alors importante, enlevée aux Protestans par le Duc de Montmorenci, fut reprise par Chatillon, & rasée. L'on augmenta les fortifications de Nimes; l'on en chassa le seul Jésuite qu'il y avoit alors d'établi & les Recolets, sans doute comme des espions dangereux. Le couvent de ces derniers fut détruit & pillé, & un bastion fut élevé sur

1621.

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Louis XIII. 1621.

les ruines de leur Eglise. Ce fut alors que le Roi, voyant absolument son autorité compromise, ordonna que le Présidial seroit transféré à Beaucaire; ce qui eut lieu quelque tems après.

Cependant le Cercle avoit rendu une Ordonnance pour la démolition des Eglises Catholiques. On ne tarda pas à l'exécuter à Nîmes : la Cathédrale, nouvellement rebâtie, fut encore abbatue; on ne laissa que le portail qui tient au clocher, dont on avoit besoin pour y placer des sentinelles. Les autres Eglises eurent le même sort, & les maisons des Chanoines furent pillées & saccagées. L'on finit par enjoindre à tous les Catholiques de sortir de la Ville.

1622. Louis XIII, pour réprimer tant de désordres & ramener les peuples à l'obéissance, s'avançoit dans le Languedoc à la tête d'une armée considérable. Il formoit le siége de Montpellier, & les habitans de Nîmes, malgré leur précaution, malgré l'augmentation faite à leur fortification & les soins & la vigilance du Duc de Rohan, furent intimidés par les forces qui les menaçoient. Ils allerent à Montpellier se jetter aux pieds du Roi, & reçurent les Lettres de pacification de ce Prince, qui (à ce qu'on doit remarquer) étoient scellées en cire jaune comme toutes les lettres de pardon. Bientôt le Maréchal de Lesdiguieres vint faire exécuter l'Edit de paix, & remettant les Ecclésiastiques en possession de ce qu'ils avoient perdu, il ordonna la démolition de la moitié des

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIII.	1624.
	1625.

fortifications, ainsi qu'il en avoit été convenu. On accorda bientôt après aux Recolets le terrein qu'on leur avoit pris, & qui n'étoit point dans la partie désignée pour la démolition. En vain le Duc de Rohan voulut engager de nouveau dans son parti les Religionnaires de Nîmes, soit qu'ils fussent lassés par la suite des maux qu'ils avoient éprouvés, soit qu'un retour sincère les eût attachés au Roi, il ne put ébranler leur fidélité. Le Roi entretenoit ces sentimens d'obéissance chez les habitans par des lettres qui les assuroient de sa satisfaction. La tranquillité sembloit être rétablie lorsque les Catholiques de Nîmes prirent l'allarme sans trop de fondement, & se rappellant toujours la cruelle journée de la *Michelade*, sortirent de la Ville ; & pour se soustraire, disoient-ils, à une nouvelle persécution, emporterent leurs effets, malgré tous les soins des Protestans pour les rassurer sur des soupçons aussi mal fondés.

Le Duc de Rohan, déclaré de nouveau Général du parti en Languedoc, ne négligeoit rien pour s'acquérir la Ville de Nîmes. Peu rebuté des premières difficultés qu'il avoit éprouvées ; il employoit les ministres des hommes en crédit & l'éloquence de ses députés pour émouvoir le peuple. Il réussit enfin, Nîmes se déclara ; mais peu de tems après l'Assemblée générale des Eglises réformées de Languedoc, tenue à Millau, ayant pris la résolution d'accepter la paix,

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

le Baron d'Aubais fut envoyé au Roi pour la conclure. Pendant le tems que d'Aubais remplissoit sa mission à la Cour, Rohan établissoit

Louis XIII. 1625. à Nîmes un Bureau de Direction qui avoit l'administration de la guerre & des finances. Le premier soin du Bureau fut de faire pourvoir la Ville de munition & de la faire fortifier de nouveau.

Le Parlement de Toulouse, sur ces préparatifs de guerre, ordonna la translation du Présidial de Nîmes à Beaucaire. La Direction fit son possible pour empêcher les Magistrats d'obéir aux ordres du Parlement. Rohan fit plus, il le leur défendit; mais ce fut en vain.

1626. Malgré tous les moyens que l'on prenoit pour que l'ordre regnât dans la Ville, il étoit bien difficile d'assujettir par de nouvelles loix un peuple qui venoit de briser le frein des anciennes, & que l'on avoit trop accoutumé à parler en maître. Deux émeutes qui survinrent coup-sur-coup, l'une pour faire donner au Marquis de Montbrun le commandement, l'autre pour le soutenir contre St. Cosme & d'autres Seigneurs, prouvent bien l'esprit de cabale & de légereté qui animoit le peuple. C'est dans cette occasion où St. Cosme, que l'on a vu combattre toute sa vie pour ce parti, s'écria : *Voilà quelle est l'ingratitude & l'inconstance des peuples. Je suis bien récompensé, après m'avoir fait estropier & avoir répandu mon sang pour eux : malheur à qui*

qui s'y fiera & ne fera pas son profit de ce qui m'arrive. St. Cosme avoit mis des pistolets sur la table dans un Conseil de Ville tenu par rapport aux Montbrun, qui vouloient se justifier de l'imputation qu'on faisoit à l'un d'eux d'avoir envoyé un exprès à St. Hipolitte pour s'y faire reconnoître Lieutenant-Général. Les Montbrun avoient aussi tiré leurs armes. Le peuple armé & attroupé accouroit de toutes parts pour les défendre : il se seroit sans doute porté aux dernières violences, si Montbrun par sa présence ne l'avoit appaisé. Voilà des traits qui peignent à la fois les mœurs du tems, le désordre qui regnoit dans l'Etat, & le caractère d'un peuple. C'est cependant au milieu de ces divisions intestines qu'un Conseil de guerre étoit établi, & qu'à côté des rumeurs, on voyoit des têtes sages prévenir dans le silence la chûte du parti.

D'Aubais, après avoir terminé sa négociation à la Cour, revint avec la nouvelle de la paix, conclue entre le Roi & les Députés généraux des Eglises réformées de France. Rohan n'en fit pas moins continuer de travailler aux fortifications. Les hostilités même ne cesserent point jusqu'à ce que l'Edit fût publié. Il le fut avec une pompe & des démonstrations de joie qui sembloient annoncer une paix durable : le peuple crioit *vive le Roi, vive la paix, vive Dieu qui nous l'a donnée.* Le Duc de Rohan en allumant le feu de joie, jetta son flambeau dans

Regne de nos Rois. — *Ans de J. C.*

Louis XIII. — 1627.

le bucher, en donnant cette action pour le symbole de l'extinction absolue de son Généralat.

Cette paix, si désirée, si nécessaire & reçue avec tant de marques de satisfaction, troublée par des divisions intestines au sujet de la nomination des Consuls, que le Roi avoit faite lui-même, donna à peine aux peuples le tems de respirer pour reprendre les armes avec plus de fureur. Rohan & les Calvinistes, mécontens de l'inexécution de quelques articles du dernier traité, & des modifications avec lesquelles le Parlement de Toulouse avoit enregistré l'Edit, s'unirent avec les Rochelois & recommencerent la guerre.

Dans une Assemblée tenue à Usès, Rohan est de nouveau déclaré Chef & Général. Bientôt on prend des mesures pour la sûreté des affaires publiques. Un Conseil provincial est formé à Nîmes des Députés des principales Villes du païs. L'ancien Conseil de Direction est renouvellé. Le Duc de Rohan donne une Ordonnance pour que l'on établisse une milice, qui, étant exercée, pût accroître les forces du parti. On travaille de nouveau aux fortifications, & l'on force les Catholiques, qui vouloient sortir de la Ville, à payer leur quotte-part du travail qu'ils devoient faire aux ouvrages. L'on fait signer le serment d'union à tous les habitans, & le Présidial, qui refuse ce serment en se retirant à Bagnol, est déclaré déserteur. Rohan de sa propre autorité en crée un nouveau. Cependant le

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIII.	1627.

Languedoc étoit en proie aux hoſtilités des deux partis, & l'on voyoit dans ces tems malheureux, regner à la fois l'ordre de la plus ſage politique & les horreurs attachées aux guerres de Religion. D'un côté Rohan prenoit Aimargues & les petites places des environs de Nîmes; de l'autre Montmorenci, qui commandoit des troupes Royales, prenoit Gallargues & ravageoit l'Avaunage; 1528. mais la ſoumiſſion de la ville de la Rochelle ayant tout d'un coup diminué les forces des Proteſtans & laiſſé celles du Roi plus libres, le Maréchal d'Eſtrée attaquoit le bas Languedoc, tandis que Montmorenci faiſoit la guerre en Vivarais; & le Roi lui-même prenant Alais à la tête de ſes troupes, Rohan ſe vit obligé de demander la paix. La négociation fut entamée à Anduze avec le Cardinal de Richelieu & terminée à Alais. Les Députés de Nîmes ſe jetterent aux pieds du Roi, préſentés par le Cardinal. Le tems des guerres civiles eſt le regne de l'audace & des humiliations. La paix conclue fut 1629. enfin publiée à Nîmes, & des ôtages furent donnés pour la ſûreté de la démolition totale des fortifications.

Par les ſoins du Duc de Rohan, cette Ville étoit devenue une place très-forte pour le tems. Par-delà l'enceinte qui ſubſiſte encore, il y en avoit une nouvelle, pourvue de bons baſtions avec des demi lunes; devant les Courtines, un chemin couvert regnoit ſur la contreſcarpe; un

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIII.	1629.

ouvrage à corne, qui portoit le nom de Rohan, couvroit le côté de la porte de la Magdelaine; un pentagone irrégulier, qui avoit la Tour Magne pour centre, défendoit cette montagne qui commande la Ville; le fort de Rohan, à quatre bastions, occupoit la montagne où sont actuellement les moulins à vent. Bientôt l'exercice de la Religion Catholique fut rétabli. Les Chanoines de la Cathédrale, qui s'étoient réfugiés à Beaucaire, revinrent à Nîmes, & se servirent d'abord pour faire le Service Divin, de la maison qui est aujourd'hui celle des enfans de chœur. Les Freres Prêcheurs vinrent sur un brevet du Roi renouveller l'établissement des anciens Dominicains; & c'est aussi dans ce tems qu'il faut rapporter la fondation du Couvent des Capucins dans cette Ville.

Le Présidial créé par Rohan, fut cassé dès le premier instant de la soumission de la Ville, & l'ancien, qui s'étoit retiré à Beaucaire, fut rétabli; mais il fut bientôt obligé de transférer ses séances à Besouce à cause de la peste, qui vint par ses ravages mettre le comble aux malheurs de la Ville. La démolition des fortifications fut interrompue par rapport à ce fléau. Dès qu'il diminua, on reprit avec vigueur un travail qui intéressoit considérablement le Roi; & Louis de Montcalm de Caudiac fut nommé par lui Commissaire à cet effet. Caudiac fut aussi nommé avec Machault Intendant de la Province, pour veiller

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Louis XIII.

à l'exécution de l'Edit de Nantes, & recevoir les plaintes & les représentations des peuples qui se croiroient inquiétés. Par ce trait d'une politique sage, le Roi détruisoit à la fois & la cause & le prétexte de la révolte.

On ne songea plus à Nîmes qu'à donner au Roi des marques de fidélité. Les habitans offrirent & remirent au Roi leur canon & leur munition de guerre; les fortifications furent entièrement démolies, à l'exception du Ravelin de la porte de la Couronne, & d'un pan de muraille qu'on laissa subsister pour former un jeu de balon. La jeunesse, dont le sang bouillant par la nature du climat, avoit été fortement agité par les troubles, avoit besoin d'exercices & de jeux qui pussent l'occuper. C'est aussi sans doute à cet effet que le jeu du pape-gai fut remis en vogue. L'Ordonnance rendue à ce sujet, attribue au Roi du pape-gai des honneurs qui pouvoient faire tourner l'ambition des jeunes gens uniquement vers cet objet. Cet exercice fut en vogue jusqu'en 1660, & ne fut supprimé que par rapport aux étourderies d'un nommé du Prix, Roi du pape-gai, qui par ce titre s'étoit arrogé une autorité sur la jeunesse & l'entraînoit dans des désordres extrêmes. Les Consuls, toujours attentifs à soutenir leurs droits, eurent vers ce tems, une occasion de signaler leur zèle, en s'opposant à l'établissement d'une Cour d'Election à Nîmes, d'après l'Edit du Roi qui en créoit vingt-deux

1630. (beside "On ne songea plus à Nîmes qu'à donner au")

1631. (beside "désordres extrêmes. Les Consuls, toujours atten-")

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

Louis XIII. 1631.

en Languedoc, dans le deſſein de ſupprimer les Etats de cette Province. L'oppoſition des Conſuls fut punie par une amende de la Cour des Aides de Montpellier. Mais enfin les juſtes repréſentations des Villes firent caſſer l'Edit & rendre à la Province ſes anciens priviléges.

Cette même année le Roi ſupprima le Préſidial du Puy, & augmenta de dix offices de Conſeiller celui de Nîmes, en établiſſant dans ce Préſidial deux Chambres criminelles, qui de ſix mois en ſix mois devoient aller dans le Gevaudan & dans le Vivarais juger les cas prévôtaux & reprimer les malfaiteurs. Le Roi rendit auſſi une Ordonnance pour que les Conſuls & le Conſeil de Ville fuſſent moitié Catholiques & moitié Proteſtans.

Le ſoulevement excité par Gaſton Duc d'Orléans, frere du Roi, & la défection des Etats
1632. aſſemblés à Pezenas & de la plus grande partie des Villes du Languedoc, n'exciterent aucun mouvement à Nîmes, & n'ébranlerent point la fidélité que les habitans venoient de jurer au Roi. On ſera ſans doute étonné que le génie remuant du peuple n'ait pas encore éclaté dans cette rencontre ; mais les bleſſures mortelles que le corps des Proteſtans avoit reçu dans le cours des dernières guerres, & l'état de foibleſſe où l'on avoit réduit la Ville en la démantelant, ne laiſſoit plus d'autre parti que celui de la ſoumiſſion. La guerre

Louis XIII. 1632.

de Gaston n'avoit plus la Religion pour prétexte, & il devoit être fort indifférent aux habitans de Nîmes que ce fût le Cardinal de Richelieu ou un autre qui gouvernât la France.

L'on sçait l'issue de cette guerre, qui ne dura qu'une année. Montmorenci, blessé au combat de Castelnaudari & pris prisonnier, fut décapité à Toulouse le 30 Octobre à l'âge de 37 ans.

Le Roi apprit à Lyon le succès du combat de Castelnaudari, & continua sa route vers le Languedoc pour y rétablir entièrement la paix. Il arriva à Nîmes le 19 Septembre avec la Reine, le Cardinal de Richelieu, & le Garde des Sceaux l'Aubespine de Châteauneuf. Quatre Avocats furent nommés pour faire les harangues; Louis Trimon au Roi, Gaillan à la Reine, Boschier le fils au Cardinal de Richelieu, & Antoine Demeres au Garde des Sceaux. Ce fut quelque tems après son passage, que le Roi accorda au Présidial de Nîmes la suppression des Juges immédiats du Vivarais, qui avoient été établis l'année précédente.

Les Catholiques, qui venoient de partager les charges Consulaires avec les Protestans, demanderent & obtinrent que le Collége des Arts, qui étoit tout Protestant, fût aussi composé moitié de chaque Religion. Il fut décidé par une Ordonnance des Commissaires de la Chambre de l'Edit de Castres, que les Régens de Physique, de Troisième, de Cinquième & le Portier se- 1634.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIII.	1634.

roient Catholiques; & que les Régens de Logique, Seconde, Quatrième & Sixième seroient Protestans, avec défense à tous les Professeurs de gêner en rien la conscience de leurs Ecoliers. Les Jésuites furent alors choisis pour remplir les Chaires destinées aux Catholiques; & c'est-là l'époque de leur agrandissement dans cette Ville.

Cohon Evêque de Nîmes, qui devoit sa fortune à ses talens, obtint dans le même tems le droit d'assister au Conseil de Ville. Le but de la Cour en lui accordant ce privilége, fut uniquement de donner aux Catholiques une autorité assez forte pour contrebalancer le crédit des Protestans. Tous les moyens que le ministère avoit pris pour la pacification générale réussissoient. On voyoit d'un côté les Protestans jouir d'une pleine liberté dans leurs exercices, & la Religion Catholique reparoissoit avec éclat. Les Prêtres & les Religieux qui la prêchoient étoient favorisés par le Roi, qui venoit de donner aux Freres
1635. Prêcheurs l'emplacement & les matériaux de l'ancien Château, pour les dédommager de la perte de leur ancien Couvent; & l'établissement des
1637. Ursulines dans la Ville, offrit aux jeunes filles des ressources pour des instructions chrétiennes, un asyle pour la vertu qui se consacre à Dieu, & des objets d'édification pour les fidéles.

L'érection d'un Présidial au Puy, celle d'une Sénéchaussée & d'un Présidial à Valence, dans le

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIII.	1637.

le reſſort duquel on mit le haut & bas Vivarais, avoit produit des repréſentations de la part de celui de Nîmes. Les Etats de la Province y avoient même joint les leur; mais cette Cour de juſtice fut bientôt dédommagée de ſes pertes par le Roi, qui en lui rendant la Viguerie du Vigan, qu'on avoit attribuée au Préſidial de Rhodès, reçut la faveur diſtinguée de l'établiſſement d'un Parlement dans la Ville. 1638. Les oppoſitions de celui de Toulouſe & des Etats, firent ſupprimer l'année ſuivante ce nouveau Parlement.

La peſte, ce fléau cruel qui a tant de fois ravagé la Ville, vint encore la déſoler. 1640. Le Préſidial transféra ſes ſéances à Bouillargues, & de-là à Alais. L'Evêque Cohon & les Conſuls, à la tête deſquels étoit Olivier de la Beaume, donnerent dans cette occaſion aux habitans tous les ſoins que produit un zèle infatigable, & furent autoriſés par le Roi à pourvoir à tous les beſoins publics. Cependant le Préſidial rendit un jugement contre ces dignes Citoyens qui venoient d'expoſer leur vie pour le ſalut public, tandis qu'il avoit évité de partager leurs travaux & leurs dangers.

La peſte ayant ceſſé, & le Préſidial ayant repris ſes fonctions dans la Ville, les Conſuls, en mettant un ordre qui pût en éloigner les maladies contagieuſes, ſongerent en même tems à en embellir les dehors par des avenues, & par la conſtruction d'une eſplanade près de la porte de 1643. Louis XIV, depuis 1643.

O

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.	
		la Couronne. D'un autre côté les Catholiques marquoient leur zèle pour leur Religion par la réédification de la Cathédrale ; elle fut entièrement finie en 1646, & l'Evêque *Ouvrier* en fit solemnellement la bénédiction.
Louis XIV.	1646.	
	1647.	Louis XIV, qui à son avénément avoit confirmé les priviléges accordés à la Ville par ses prédécesseurs, décora bientôt après le Président du Présidial, François de Rochemaure & ses successeurs, de la robe rouge, avec droit de la porter tant dans les audiences particulières que dans les cérémonies publiques ; & le Corps entier du Présidial eut la satisfaction de voir rentrer dans son ressort le haut & le bas Vivarais, que l'on avoit donné en 1636 au Présidial de Valence. La Ville fut de nouveau cette année affligée par la peste ; elle se fit particulièrement plus ressentir dans l'enclos de l'amphithéâtre. Le Présidial se retira encore à Bouillargues, & de-là à Villeneuve-les-Avignon, tandis que quatre Recolets & un Jésuite se consacroient au service des malades, & que les quatre premiers dans leurs travaux mouroient martyrs de la charité.
	1649.	
	1657.	Un événement qui peint bien encore le caractère d'un peuple léger & bouillant, né sous le climat le plus vif de la France, manqua de replonger la Ville dans les plus grands malheurs. On a vu précédemment combien les habitans de Nîmes étoient redevables aux vertus, au zèle charitable & aux talens de l'Evêque Cohon. Ce

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1657.

digne Prélat, qui avoit permuté ſon Evêché, & qui y étoit enſuite revenu, en recevant des peuples des marques de la joie qu'inſpire la préſence d'un bienfaiteur, éprouva bientôt, pour récompenſe de ſes ſervices, les traits de l'ingratitude la plus noire. Depuis l'augmentation faite en 1652 dans le Conſeil de Ville d'un Conſeiller qualifié de la Religion Réformée, pour contre-balancer l'autorité de l'Evêque, il s'étoit formé ſous le prédéceſſeur de Cohon deux partis, l'un attaché à l'Evêque, que l'on nommoit de la grande Croix, & l'autre oppoſé, qui avoit pris le nom de la petite Croix. L'aigreur entre les deux partis augmentoit tous les jours; mais ce fut à la nomination des Conſuls que la diviſion éclata. Chaque parti en nomma deux ſéparément, en ſe conformant aux Réglemens. La nomination de la grande Croix fut autoriſée par un Arrêt du Conſeil, & celle de la petite Croix par le Parlement de Toulouſe. Le Comte de Bioule Commandant de la Province, & l'Intendant nommé pour faire exécuter l'Arrêt du Conſeil, s'étoient rendus à cet effet avec l'Evêque & un Huiſſier de la chaîne, tandis que le peuple, excité par le parti contraire, s'attroupoit en armes dans les rues. L'Hôtel de Ville, dont les portes étoient fermées, étoit rempli de gens de la petite Croix. Le Comte de Bioule, irrité de la réſiſtance du Conſul Boſchier, qui ne faiſoit point ouvrir les portes, & indigné de la har-

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Louis XIV.

dieſſe du Commis de ce Conſul, qui oſa le ſerrer ayant deux piſtolets à la main, ſaiſit les bras de ce Commis, à qui le Conſul cria auſſi-
1657. tôt de lâcher ſes piſtolets. Le Comte, interprétant mal ce mot équivoque, ordonna à ſes Gardes de tirer, & ſur le champ le Commis fut étendu ſur le carreau. Le peuple qui étoit aux fenêtres ripoſta par une décharge. Deux des Gardes du Comte furent étendus morts ſur la place, trois furent bleſſés dangereuſement; le Marquis de Montfrin Sénéchal le fut au bras & à la main de trois balles, & le Prévôt Hallay, atteint à la cuiſſe, en mourut trois jours après. Le Comte & l'Intendant ſe retirerent dans une maiſon voiſine, & l'Evêque s'enfuit à l'Evêché, entendant le même peuple qu'il avoit comblé de bienfaits, crier après lui *au violet, au violet.*

1658. Cette affaire, qui dans le moment n'eut pas de ſuite par la prudence des Conſuls, manqua d'en avoir de très-ſérieuſes, en ce que la Ville, en voulant ſe ſouſtraire par la force à la colere du Roi, l'augmenta encore. Ce Prince apprenant que d'après la délibération d'une aſſemblée ſecrette tenue à Anduze, ſix mille hommes devoient être fournis à Nîmes, & que cette Ville cherchoit à ſe pourvoir de munition de guerre & de bouche, fit marcher contre elle un corps de troupes aux ordres du Marquis d'Echoupes. Heureuſement l'Evêque d'Alby, *Daillon du Lude*, en paſſant à Bagnols commença à fléchir ce

Regne de nos Rois.	Ans de J.C.
Louis XIV.	1658.

Général, qui donna à la Ville le tems d'implorer la miséricorde du Roi, & à Jacques de Vignols celui de sauver sa patrie, en demandant & obtenant la médiation de Cromvel, que la France avoit alors à menager. Enfin cette affaire ayant heureusement tourné en accommodement, il fut convenu entre le Duc de Mercœur, le Marquis d'Echoupes & les Députés de la grande & petite Croix, que les portes de la Ville seroient abbatues & ne seroient redressées que par ordre du Roi; que les troupes y seroient logées par forme d'étapes; que les Consuls nouvellement installés seroient cassés; que le Roi en nommeroit d'autres; & entre autre chose, que le Comte de Bioule, l'Evêque, l'Intendant & le Marquis de Montfrin recevroient, par une députation, satisfaction de l'insulte qui leur avoit été faite. Mais le Duc de Mercœur mit au traité des modifications secretes; il n'y eut que deux portes de la Ville d'abbatues, encore furent-elles relevées le lendemain, & la garnison ne fut que de cent hommes du Régiment d'Anjou, pour vingt-quatre heures seulement. Cette même année le Présidial obtint du Roi la révocation des Sénéchaussées de Mende & de Villeneuve-de-Berg, créées depuis un an, & qui depuis ce tems étoit l'objet des rémontrances de cette Cour & des Etats. La Ville eut quelque tems après 1660.
l'honneur de recevoir le Roi, qui s'y arrêta dans son voyage de Bordeaux à Marseille, & à son

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1660.

retour de Provence lorſqu'il alla ſe marier à St. Jean-de-Luz.

Si l'établiſſement des Hoſpitalieres de St. Joſeph en 1663 & le zèle de ces Filles pieuſes pour le ſervice de l'Hôpital, ſi la fondation d'un Hôpital général en 1687 ſont des objets ſatisfaiſans pour l'humanité ; la conſtruction de l'Egliſe des Capucins en 1663, la fondation des Religieuſes de la Viſitation, du ſecond Couvent des Urſulines en 1664, la réunion de l'Hôpital des Proteſtans à celui des Catholiques, la fondation de la Maiſon de la Providence en 1667, la direction du Séminaire donnée aux Peres de la Doctrine en 1668, l'établiſſement d'un Refuge en 1683, le partage du Diocèſe de Nîmes en 1694 pour former celui d'Alais, & l'acquiſition faite par la Ville en 1699 de la maiſon de la Tréſorerie pour en faire l'Hôtel de Ville qui ſubſiſte aujourd'hui, ſont des points d'hiſtoire qui n'intéreſſent que par leurs dates ; mais en 1670 l'acquiſition de la Maiſon Carrée faite par les Auguſtins, qui en ſont encore en poſſeſſion, mérite place dans le rang des faits avantageux aux beaux arts, puiſque c'eſt à ces Religieux que l'on eſt en grande partie redevable du bon état dans lequel on voit ce ſuperbe édifice.

1681. Une inſtitution qui annonce une Ville floriſſante, où l'urbanité regne, où les beaux arts ſont en vénération & les talens cultivés, donna à Nîmes un nouveau luſtre. C'eſt de l'établiſſe-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1681.

ment de l'Académie Royale dont je veux parler; elle eut à-peu-près les mêmes commencemens que l'Académie Françoise. Plusieurs Gens de Lettres s'assembloient entr'eux pour se communiquer leurs lumières : c'est chez le Marquis de Peraud, qui avoit formé en quelque façon cette Société, que l'on tenoit les séances. L'Evêque Seguier fut choisi pour Protecteur. On dressa des statuts, & l'on prit pour devise une couronne de palme, avec ces mots au bas *Æmula Lauri;* ce qui exprime l'envie que cette Compagnie a d'imiter l'Académie Françoise, dont la devise est une couronne de laurier, avec ces mots *A l'Immortalité*. Enfin cette nouvelle Société, dont les travaux sont à-peu-près les mêmes que ceux de l'Académie Françoise, associée avec celle d'Arles, pourvue de Lettres-Patentes du Roi qui lui donnent le titre d'Académie Royale, parvint au point qui faisoit tout l'objet de son ambition, en obtenant, par le crédit de l'Evêque Esprit Flechier, une association avec l'Académie Françoise. L'Abbé Begaut y prononça le Discours de remercîment, auquel M. de Tourreil Directeur répondit par l'éloge de celle de Nîmes & de celui du génie des habitans de cette Ville.

Dans le tems où les Lettres fleurissoient, où la Philosophie jettoit ses premiers rayons sur le peuple, de nouveaux malheurs menaçoient Nîmes. Cette Ville, devenue à tant de titres la métropole du protestantisme en Languedoc, avoit

Regne de nos Rois. *Ans de J.C.*

vu avec douleur abbatre par ordre du Roi un de ses Temples. Les ordres de Louis XIV. pour la conversion générale, ceux donnés pour que

Louis XIV. 1681. les Consuls ne soient pris désormais que dans le nombre des Catholiques, les derniers exécutés par le Marquis de Montanegue à la tête d'un détachement de Dragons pour faire fermer toutes les Eglises protestantes, annonçoient à cette Religion un anéantissement total. Le coup mor-
1685. tel fut enfin porté ; la révocation de l'Edit de Nantes parut; tous les Protestans qui eurent ou la puissance ou le courage de s'évader, sortirent du Royaume & allerent enrichir l'étranger de leurs talens. Le bon ordre établi par Louis XIV. dans son Royaume, empêcha qu'il y eût alors aucun soulevement. Ce qui auroit occasionné sous les regnes précédens la révolte la plus à craindre, ne produisit dans le moment que des gémissemens & des larmes. Cependant le Roi, pour détruire tout projet de sédition, fit bientôt éle-
1687. ver une citadelle à quatre bastions, qui sans être un bon ouvrage, tint la Ville en respect & a prévenu sans doute bien des désordres.

Il n'est pas douteux que c'est à la nouvelle citadelle que la Ville est redevable de la tranquillité dont elle a joui pendant les troubles qui ont désolé les Cevenes & le plat païs. Si quelques politiques se recrient contre ces forts, dont le canon braqué vers les maisons des Citoyens semble annoncer la tyrannie, qu'ils examinent

si

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

si la crainte qu'ils ont produit n'a pas fait un meilleur effet que la licence dangereuse où le peuple pouvoit s'abandonner sous les regnes précédens. Par les précautions d'un Prince vigilant & impérieux, Nîmes n'a point été comme tant d'autres lieux la proie des Camisards, ni des autres bandits qui ont ravagé la contrée : elle a été garantie des horreurs qui l'ont dégradée dans le seizième siécle ; & le Protestant sage, en obéissant à son Roi, s'est renfermé dans sa maison pour prier Dieu, & n'a point eu à rougir de voir ses freres compatriotes oublier qu'ils étoient François.

Louis XIV. 1687.

Ce peuple d'une imagination ardente, qui ne parle & n'agit qu'avec enthousiasme, étoit comme un lion enchaîné, qui, humilié de son état, n'osoit même ronger ses fers : toutes les familles étoient en deuil ou dans les pleurs. Les Ordonnances de 1699 condamnoient les hommes qui sortoient du Royaume aux galeres perpétuelles, & les femmes, pour le même fait, à être renfermées pour leur vie. Elles infligeoient les mêmes peines à ceux qui auroient essayé de passer chez l'étranger sans y avoir réussi ; on voyoit l'intention & le crime également punis. La Déclaration de 1700 condamnoit également aux galeres & à la clôture perpétuelle les malades, qui auroient recouvré la santé après avoir refusé les Sacremens, & ordonnoit qu'on traînât sur la claye les corps de ceux qui mouroient dans le

1702.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1702.

protestantisme : ainsi, l'on offroit à des gens persuadés le choix de l'enfer dans cette vie ou dans l'autre. Les assemblées étoient écharpées par des Dragons ; des Inquisiteurs venoient dans les maisons, asyle du citoyen, examiner si la nourriture des malades étoit selon la loi de l'Eglise ; les potences & les échaffauts étoient dressés. Voilà la somme des maux dont la Ville de Nîmes, plus que le reste du Royaume, se voyoit affligée, & qu'elle souffrit pour son bonheur avec la patience que la crainte inspire.

Des troupes répandues dans la Province, des précautions continuelles avoient contenu dans le devoir cette partie du peuple qui ne demande qu'un prétexte pour la révolte, & qui ne se sert du nom de ce crime d'état que pour excuser ses brigandages. L'on apprenoit cependant que l'Abbé du Chaila, qui résidoit au pont de Montvert, exerçoit, avec le titre d'Inspecteur des Missions, l'Inquisition la plus odieuse. Il marchoit à la tête des détachemens, & faisoit souffrir aux Protestans qu'il saisissoit des tortures incroyables. Pour leur arracher des aveux, il leur mettoit des charbons ardens dans les mains, ou entre les doigts du coton imbibé d'huile qu'il brûloit. Lorsque les prisonniers ne cedoient pas à tant de tourmens, il les mettoit dans les ceps, & les y laissoit jusqu'à ce qu'il en eût arraché ce qu'il désiroit de sçavoir. Dans cette torture, pendant laquelle on ne pouvoit dormir, celui qui avoit eu le cou-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1702.

rage de ſupporter les douleurs les plus aigues qui l'approchoient de la mort, ne réſiſtoit ſouvent pas à l'impatience qu'excite une ſouffrance continuelle. Il mutila un enfant qui ignoroit peut-être ce qu'il en vouloit apprendre. Il n'y avoit qu'un cri contre les cruautés de cet homme perſécuteur, quand l'on ſçut que les Demoiſelles Sexti, qui pour avoir tenté la ſortie du Royaume étoient entre les mains de l'Abbé, avoient été délivrées, & que cet homme cruel avoit reçu la récompenſe de ſes crimes.

Cette action d'éclat, qui a occaſionné les troubles dont les Cevenes & le plat païs ont été agités, mérite d'être rapportée pour faire connoître quel étoit alors l'eſprit du peuple de ces contrées, & combien peu le corps entier des Proteſtans a influé ſur la révolte. C'eſt la tendreſſe des parens des Demoiſelles Sexti & leur deſeſpoir qui a tout fait. Après avoir offert à l'Abbé de Chaila des ſommes conſidérables pour racheter les priſonnieres, & n'avoir trouvé en lui qu'une inflexibilité, qui auroit été juſte ſi elle avoit été placée, ils ſe livrerent à toutes les reſſources que peut inſpirer la vengeance. Porter leurs gémiſſemens & leurs larmes dans une aſſemblée tenue ſur la montagne du Bougis; y faire un tableau des maux incroyables que l'Abbé du Chaila avoit verſé ſur leurs freres; y peindre les tortures dont cet homme barbare accabloit alors ſes victimes; reclamer enfin des libérateurs

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XIV. | 1702.

& faire parler des inſpirés : tous ces moyens, ſans doute puniſſables dans tout Gouvernement, leur parurent être les ſeuls qui pouvoient rendre la vie à des infortunés ; & la néceſſité, ce motif qui ne connoît plus de frein, les entraîna. Le rendez-vous donné pour le lendemain de l'aſſemblée, cinquante perſonnes, qui preſque toutes avoient paſſé par les tortures de l'Abbé, s'y trouvent mal armés, mais dévoués à la vengeance. On part ; on arrive à la porte de l'Inſpecteur des Miſſions : il ſe met en défenſe ; on le force ; il ſe retire dans un cabinet vouté. Les priſonniers ſont délivrés ; mais l'état dans lequel on les trouve, redouble la rage des conjurés ; ils mettent le feu à la maiſon. L'Abbé, à l'aide de ſon drap de lit, deſcend par une fenêtre pour ſe ſouſtraire aux flammes : il ſe caſſe la cuiſſe en tombant ; cependant avec le ſecours de ſon domeſtique, il ſe traîne vers un buiſſon. Il eſt bientôt découvert ; il y reçoit cinquante-deux bleſſures, dont vingt-quatre ſont mortelles. Chaque coup lui eſt porté avec les reproches & les imprécations qu'il mérite.

Le Peuple Proteſtant de Nîmes, contenu par une citadelle & des troupes, en recevant ces nouvelles craignoit d'en parler. Les gens ſages, en frémiſſant d'horreur au récit des vexations de l'Abbé du Chaila, blâmoient hautement les voies de fait que l'on avoit priſes, en ôtant à Dieu & au Roi le droit de punir le crime. Ils voyoient

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1702

cette foible nuée, qui grondoit sur les montagnes, se grossir, s'étendre & fondre sur la plaine. Les gens attachés à leur Religion, craignoient qu'une troupe de bandits, désavoués de toute la terre, en prenant pour prétexte la défense du protestantisme, ne deshonorât cette cause par des brigandages & des massacres. Cependant le nombre des révoltés augmentoit, & leurs ravages, qu'ils ne regardoient que comme des représailles, étoient une preuve terrible de leur existence & de leur nombre. Le Comte de Broglie monte alors dans les Cevenes à la tête de deux mille hommes; Il charge Poul de poursuivre les Rebelles. Ce Capitaine les joint & les défait à Fondmorte. Il prend prisonnier leur Chef, Esprit Seguier, qui condamné ensuite à être brûlé vif & à avoir le poing coupé, meurt sans vouloir demander pardon au Roi ni à la Justice, & ne le demande qu'à Dieu seul, en s'avouant être celui qui porta le premier coup à l'Abbé du Chaila.

Cette défaite & le supplice de Seguier ne servit qu'à accroître le courage des Rebelles. Ils conçurent qu'ils étoient à craindre par les forces que l'on employoit contr'eux. Leur nombre se multiplia de tous les côtés; de nouveaux chefs formerent de nouvelles troupes. Les Entrôleurs étoient des Prophétes; les Capitaines devenoient des Ministres. La Porte se signala bientôt par des incendies d'Eglises & de massacres de Curés. Morel, surnommé Catinat, est à la tête d'un

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XIV. | 1702.

parti après l'assassinat de St. Cosme, qui avoit changé de Religion, & qui étoit un descendant de ce fameux St. Cosme de Calviere. Rolland commandoit une troupe qu'il avoit formé à Nîmes. Castanet étoit un autre chef. Enfin tout le païs étoit déja la proie de ces brigands, lorsque Cavalier parut. C'est celui que plusieurs regardent comme le Général du Parti, & le seul dont M. de Voltaire ait parlé. Cet homme, qui a joué un rôle important dans le monde, & qui a presque traité en Souverain avec le Maréchal de Villar, étoit natif de Ribaute. Il avoit été Valet de Berger, ensuite Boulanger à Anduze, & avoit fait le même métier à Genêve, d'où il étoit depuis peu de retour. Quelques-uns prétendent qu'il dit à Genêve, que Dieu l'appelloit au secours de ses freres. Il se peut très-bien qu'un homme d'un caractère entreprenant ait conçu le projet de devenir un brigand célebre; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est qu'environ un an après son retour en France, qu'il proposa à plusieurs de ses amis de s'armer, comme d'autres de leurs freres, pour la défense de la Religion. D'abord il ne se trouva qu'à la tête de dix-huit jeunes gens, qui n'avoient pour toute arme que deux vieilles épées & un fusil. Ce trait est une nouvelle preuve que les Rebelles n'étoient point soutenus par le corps des Protestans, comme bien des gens l'ont pensé. Ils ne s'armoient que chez des Curés ou des Sei-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1702.

gneurs, auxquels l'on remettoit des fusils pour se faire garder, ou qui avoient chez eux en dépôt les armes enlevées. Ces misérables, sans habit & souvent sans souliers, ne s'en fournissoient que dans les combats, en dépouillant les morts. Auroient-ils été réduits à cette indigne ressource s'ils avoient reçu des secours?

Cependant le païs étoit dans un état déplorable; la défiance, le desespoir & la crainte accabloient les honnêtes gens des deux Religions. La Porte venoit d'être tué lui douzième dans un combat contre Poul; & les têtes de ces rebelles, exposées sur le pont d'Anduze, avoient ensuite été transférées comme des trophées sur l'esplanade de Montpellier. Joanni & Couder, surnommés la Fleur, levoient de nouvelles troupes de bandits. On n'entendoit parler que de massacres & d'incendies. Cavalier qui, comme les autres Chefs, s'étoit érigé en Ministre, venoit de tenir une assemblée à Aiguevive, sur laquelle 1703.
les troupes Royales étoient tombées. Les exécutions des prisonniers s'en étoient suivies. *

* L'on prétend que l'on trouvoit sur les Fanatiques une médaille, où l'on voyoit d'un côté un Lion tenant un Loup dans ses pattes, avec ces trois lettres C. R. S. que l'on interpréte ainsi : *Christiani Romanos Sacrificate*; & que sur les revers étoient deux épées en sautoir, avec six lettres initiales répandues, dont on établit ainsi le sens : *Juvenes offerte veræ Religioni sacrificium magnum*. Ce fait, qu'un Historien assure, est contredit par un autre.

Mes recherches n'ont pu donner rien de positif à ce sujet; mais il paroîtra toujours bien étonnant que l'on eût donné à des gens sans lettres & à des Protestans, qui se font gloire de proscrire le latin, une médaille qui portoit des lettres initiales que l'on dût expliquer par des mots de cette langue.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1703.

Le Comte de Broglie avoit reçu un échec contre Cavalier presque sous les murs de Nîmes. Ce chef Camisard avoit, pour fruit de sa victoire, brûlé & ravagé le village de Poul, à cause du rapport que ce nom avoit avec celui de Poul qui avoit été tué dans le dernier combat. Le Maréchal de Montrevel, qui succéda au Comte de Broglie, accrut encore les allarmes des peuples. Hieuset, Marvejols, St. Jean de Ceirargues, habités par les Protestans, sont brûlés & pillés par ses ordres. Les lieux de St. Julien, d'Arpaon & de Cassagnas, accusés d'avoir reçu & favorisé les Camisards, sont condamnés au pillage. L'on arrêtoit des Citoyens sur le moindre soupçon; à peine les bourreaux pouvoient suffire aux victimes qu'on leur amenoit. L'on augmentoit ainsi par la persécution l'esprit de vertige. Vidal, exécuté à Nîmes, crioit dans les rues, lorsqu'on le menoit à l'échaffaut : *Mes freres, le tems de la délivrance est arrivé ; que rien ne vous épouvante, l'Eternel combat pour vous.* D'un autre côté les Camisards publioient un manifeste, qui autorisoit la rigueur de la Cour & les vexations du Maréchal. Ils pardonnoient encore moins à ceux qu'ils soupçonnoient de les persécuter, que l'on ne leur pardonnoit. Dès que les inspirés avoient dénoncé un homme, il étoit irrémissiblement proscrit. Les prisonniers étoient traités suivant la révélation des Prophétes; & l'esprit qui animoit ces Prophétes, étoit toujours celui de

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1703.

de la vengeance. Les Proteſtans vraiment religieux, étoient humiliés de voir leur Secte profanée par des gens qui mêloient le fanatiſme aux cérémonies les plus ſaintes. Dans les aſſemblées où Dieu ſeul doit juger les cœurs, où le Miniſtre n'a que le droit d'inſtruire, on voyoit ſouvent le chef de la troupe parcourir les rangs, & faire ſortir ceux que l'eſprit lui annonçoit être indignes de la Cêne. Des femmes qui faiſoient le métier peu honnête de ſuivre des Soldats à la petite guerre, & de coucher avec eux dans des cavernes, avoient l'audace de parler au nom de Dieu, & de commander au peuple qui avoit la foibleſſe de les croire. Toutes ces horreurs ſe paſſoient à la porte de Nîmes, & ſont, pour ainſi dire, inſéparables de ſon hiſtoire.

La conſternation étoit grande dans la Ville; mais ces ames ferventes, qui s'appuyant ſur l'exemple des premiers Chrétiens, bravent les ordres de la politique pour ſuivre ceux de l'Eternel, s'aſſembloient ſecretement pour faire l'exercice de leur Religion. Une de ces aſſemblées particulières ſe tenoit le Dimanche des Rameaux dans un moulin ſitué ſur le canal de Lagau, au fauxbourg & vis-à-vis la porte des Carmes. Elle fut bientôt dénoncée au Maréchal de Montrevel, qui étoit alors à Nîmes. Dans des tems plus heureux, où l'eſprit philoſophique a pénétré juſques dans le cabinet des Rois, où la vie des Citoyens a été regardée comme

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XIV. 1703.

le trésor de l'Etat, & les diverses pratiques de Religion comme des choses indifférentes au Gouvernement, pourvu qu'elles inspirent la vertu; dans ces tems que l'on a trop désirés, la dénonciation n'auroit eu pour tout fruit que le mépris que l'on doit à des délateurs. Mais alors on avoit d'autres systêmes.

Sur l'avis qui est donné au Maréchal de Montrevel, il part de chez lui avec des Dragons & marche droit au moulin. Au bruit de son arrivée, celui qui prêchoit & deux ou trois assistans sautent par les fenêtres & veulent s'évader vers les jardins; ils y sont tués à coup de fusil par des Soldats qui les y poursuivent. Le reste de l'assemblée veut essayer de fuïr, mais des Dragons ont le fusil en joue vers les fenêtres, & d'autres présentent la bayonnette au malheureux qui tentera l'issue de la porte. Cent cinquante personnes qui se trouvoient ainsi renfermées, entourées de tous côtés par l'appareil de la mort, n'étoient presque toutes que des femmes, des enfans & des vieillards. Le sexe & l'âge de ces infortunés, les cris douloureux qu'ils lançoient vers le ciel, les pleurs des enfans qui arrosoient le sein de leurs meres mourantes, un spectacle si touchant devoit faire naître la pitié. Mais le Maréchal, croyant sans doute qu'il falloit un acte de sévérité marquée pour anéantir la révolte, fit apporter des torches & livra le moulin aux flammes. On voyoit des

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1703.

corps à demi brûlés s'élancer dans un tourbillon de feu & de fumée sur le fer des Soldats, & s'échapper du sein d'une mort horrible pour en recevoir une autre. De tant de malheureuses victimes une seule avoit été sauvée, c'étoit une jeune fille de 17 ans, dont un domestique du Maréchal avoit favorisé l'évasion. Le Maréchal, informé de cet acte d'humanité, fait arrêter la fille & son valet : l'une est exécutée sur le champ, & sa mort est le dernier trait de cette scène abominable. Le domestique alloit être aussi livré au bourreau, lorsqu'il en fut délivré par les prières des Dames de miséricorde. Son maître cependant le chassa de la Ville sur le champ. L'on assure que la colere du Maréchal dans ce moment étoit portée à un tel point, que sans le Gouverneur de Sandricourt, il alloit faire tirer le canon de la citadelle. Une révolte étoit peut-être à craindre ; mais étoit-il prudent de hazarder un coup d'éclat ? Les Catholiques, qui entendoient Vêpres à la Cathédrale, furent effrayés des suites que pouvoit occasionner la démarche du Maréchal ; mais l'Evêque Fléchier fit alors un digne usage de son pouvoir sur l'esprit du peuple. Si sa conduite avoit toujours été imitée par les Prêtres des deux partis, nous n'aurions pas à frémir du récit de tant de malheurs. Il fit monter en chaire son Grand-Vicaire l'Abbé de Beaujeu, qui prit pour texte de son Discours ces paroles de Saint Matthieu : *Quid*

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

Louis XV. 1703.

timidi estis modicæ fidei? Pourquoi craignez-vous, gens de peu de foi? Par ce Discours chacun fut rassuré en se mettant sous la protection de Dieu.

Si le Maréchal de Montrevel eut dessein par ce coup d'éclat de répandre la frayeur & la consternation dans la Ville, il y réussit sans doute; mais s'il crut intimider les rebelles, il connoissoit mal des gens possedés d'un esprit de vertige, qui ne s'étoient révoltés que par les persécutions qu'ils avoient essuyées & par la crainte des supplices qui les attendoient. C'étoit vouloir détruire le mal par sa cause même; c'étoit offrir à des desespérés le droit de représailles; c'étoit, si j'ose le dire, excuser des actions barbares par d'autres encore plus atroces. Il sembloit que dans ce tems malheureux le démon de la vengeance eût enflammé tous les cœurs. Le Maréchal donnoit la liste de dix-huit Villages qui devoient être la proie des flammes. Un Abbé Poncet donnoit le projet inhumain d'enlever de leur païs tous les Protestans du Languedoc pour les transporter au-delà des mers; cinq cens personnes subissoient l'exécution de ce
1704. projet odieux. Par des Ordonnances on rendoit les Protestans paisibles, responsables de ce qui pouvoit arriver aux Catholiques de la part des Camisards; comme si des Citoyens respectables devoient être la caution des brigands. En même tems un Commandant qui avoit fait

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

dresser des potences & des échaffauts pour punir le crime & arrêter le brigandage, autorisoit des jeunes gens Catholiques à prendre les armes pour ravager les biens des Protestans, tandis que les Camisards brûloient & incendioient ceux des Catholiques, ainsi que leurs Eglises. Ces Païsans, nommés Cadets de la Croix à cause d'une petite croix qu'ils portoient sur leur chapeau, dont on opposoit les fureurs & les cruautés à celles des Camisards, recevoient une solde imposée sur le corps des Protestans, & avoient pour chef un Hermite, ancien Officier, qui, plein du zèle des Croisés, avoit quitté le cilice pour prendre la cuirasse. Sous ce Général, qui se nommoit la Fayolle, on comptoit trois Capitaines dignes d'une telle milice: l'un s'appelloit Florimont, meunier de Generac; l'autre Lefevre, natif de Gajean; & le troisième Alary, du lieu de Bouillargues. On voyoit aussi le Pape Clément XI. lancer les foudres de l'Eglise sur cette contrée malheureuse. Par une Bulle il accordoit un pardon absolu & général de tous péchés à ceux qui mourroient en combattant contre les Camisards. Il soutenoit ainsi la puissance des Souverains Pontifes par un de ces traits de politique de la Cour de Rome, qui lui conservent son crédit sur le peuple, & le droit de commander dans les Etats des autres Souverains. Cette Bulle & le Mandement des Evêques encourageoient les Cadets de la Croix, qui, réunis

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XIV. 1704.

à des Catholiques de Provence, mettoient tout à feu & à sang sur les côtes du Rhône du côté de St. Gilles; elle redoubloit la rage des Camisards, qui ne cessoient de brûler & de massacrer.

La plume tombe des mains sur l'image de tant d'horreurs; les choses étoient poussées au dernier excès de fanatisme & d'inhumanité de part & d'autre. Les Prophétes & les Prophétesses tenoient les Camisards dans un délire furieux. Un de leurs Energumenes, dans une assemblée, est saisi d'une inspiration qui lui fait découvrir deux traîtres. Comme l'on paroît avoir de la peine à le croire, il fait apporter du bois, l'allume, & se tient, dit un Auteur qui n'est point Philosophe, un quart-d'heure au milieu des flammes sans en être endommagé : il ne fait cependant qu'y passer, & s'y brûle le bras; mais on le croit intact, & il persuade. D'autres Fanatiques donnent des preuves de leur grossièreté & de leur ignorance dans la métairie de Combes, qui avoit appartenu au Ministre Cheiron. Ils y trouvent un recueil d'estampes des principaux Réformateurs, tels que Luther, Zuingle, Oecolampade : comme ce Ministre avoit changé de Religion, ils prennent ces estampes à leurs longues barbes pour des portraits de Capucins, les déchirent & les brûlent sur le champ, tandis qu'ils révérent celle de l'Evêque Fléchier, qu'ils prennent pour celle de Calvin. L'esprit de crédulité n'étoit ni moindre

Louis XIV. 1704.

nì moins dangereux chez les Catholiques. Le Maréchal de Montrevel avoit fait venir de Lyon un homme qui devoit découvrir les Camiſards par le moyen de la baguette devinatoire. Cette baguette tourna ſur dix-huit perſonnes, qui furent amenées à Alais. Dans quel état eſt le peuple, lorſque le Gouvernement emploie les manœuvres d'un fourbe, & que le ſoupçon devient la preuve du crime ?

On ne finiroit point de décrire tous les déſordres qui ſe commettoient de part & d'autre. Les Proteſtans de Nîmes, victimes de tous ces brigandages, offrirent au Maréchal de Montrevel de marcher ſous ſes ordres contre les Camiſards: il les remercia & les fit déſarmer. Pendant ce tems, des tours de Nîmes on voyoit des villages & des métairies embraſées. Les habitans de la campagne, chaſſés par les flammes, apportoient l'effroi dans la Ville. Les fauxbourgs étoient menacés. Nul voyageur n'oſoit ſe mettre en route. L'inſolence des Camiſards avoit augmenté par les écrits de l'Abbé de la Bourlie, fils du Comte de Guiſcard, par les promeſſes qu'il faiſoit aux Révoltés de la part de la Hollande, & par la dernière victoire de Cavalier ſur les troupes de la Marine aux devois de Martignargues. Mais le Maréchal de Montrevel, qui devoit bientôt ceder ſa place au Maréchal de Villars, cherchoit une action déciſive qui pût diſſiper les forces de ces Rebelles, & lui donner la gloire de les avoir ſoumis.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

Il apprit par ses espions qu'il pourroit les joindre du côté de Nages. Il part alors de Sommieres à la tête d'un détachement considérable, après avoir donné ordre à Grandval, qui commandoit à Lunel, de se rendre à telle heure vers le lieu où l'ennemi devoit être. Par ces dispositions, Cavalier, surpris & attaqué de tous côtés, n'eut, ainsi que ses troupes, de salut que dans la fuite. La perte des Camisards fut considérable : les uns la font monter à 800 hommes, d'autres seulement à 400, parmi lesquels on trouva deux Prophétesses vêtues de noir avec une crêpe, & une autre habillée de blanc. On n'a rien de positif sur la perte des troupes du Roi ; mais on peut juger qu'elle fut grande, par le desespoir avec lequel les Rebelles se défendirent. C'est la seconde affaire que Cavalier eut du côté de Nages. Cette action, qui se passa pour ainsi dire sous les murs de Nîmes, & la découverte que Lalande fit dans les bois & les cavernes d'Ieuset des magasins & de l'hôpital de Cavalier, sont peut-être les causes qui accélererent la soumission de ce Chef rebelle. Mais la cause la plus vraie, est la disposition que le Maréchal de Villars montra à son arrivée pour pacifier les troubles. Ce Maréchal avoit donné rendez-vous à Lyon à d'Aigalier, que le Consistoire avoit député vers le Ministère. Il étoit venu avec lui jusqu'à Beaucaire, & avoit écouté avec plaisir un projet que ce Gentilhomme avoit formé pour ramener, par la voie des Protestans même,

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

même, les Camisards à la soumission. Ce projet réunissoit à l'avantage de mettre fin à la révolte, celui de prouver que les Protestans n'avoient point soutenu la cause des Camisards. Cependant lorsque le Maréchal fut arrivé dans le Languedoc, l'Intendant de Bâville & les Officiers qui commandoient les troupes, cherchoient à donner des mauvaises couleurs aux vues de d'Aigalier. Celui-ci ne s'en découragea pas, & opposant un zèle patriotique aux brigues que l'on formoit contre lui, il fit présenter par les Protestans de Nîmes une nouvelle requête au Maréchal pour lui demander à marcher contre les Rebelles. Si les Protestans de Nîmes n'obtinrent pas la permission qu'ils demandoient, d'Aigalier eut au moins la satisfaction d'armer à Usès, son païs, quatre-vingt Religionnaires, à la tête desquels il marcha contre les Camisards, dans l'intention de les ramener à l'obéissance par la persuasion, ou de les contraindre par la voie des armes. Mais pendant qu'il cherchoit la rencontre de Cavalier, Monsieur de Lalande, Lieutenant-Général, qui connoissoit les intentions du Maréchal pour la paix, avoit eu une entrevue avec ce chef Camisard au Pont d'Avenes, où il avoit reçu ses propositions par écrit. D'Aigalier joignit Cavalier le lendemain de la conférence du Pont d'Avenes. Il ne contribua pas peu à l'affermir dans la résolution où il étoit de se soumettre, & l'engagea

Regne de nos Rois. Ans de J. C.

Louis XIV. 1704.

à écrire, au Maréchal de Villars une lettre dont il se chargea lui-même. La lettre remise, d'Aigalier, fut encore chargé d'amener Cavalier à une Conférence avec le Maréchal. Il partit dans cette vue, & il réussit. L'on sçut bientôt à Nîmes que Cavalier devoit se rendre au jardin des Recolets pour y traiter avec le Maréchal de Villars, & l'on vit partir les ôtages que le Maréchal devoit remettre à la troupe des Rebelles. L'on ne peut dire quel étoit le monde immense qui bordoit les chemins par où Cavalier devoit arriver : le fanatisme & la curiosité avoient rassemblé tous les peuples de la contrée, & fait sortir tous les habitans de la Ville. C'est au milieu des cris & des acclamations de ce peuple innombrable, qu'arriva, pour traiter avec le plus illustre des Généraux François, un homme dont les premiers exploits avoient été des massacres & des pillages, dont la puissance s'étoit accrue par la fourbe des inspirés, & que l'on auroit vu périr quelques jours auparavant par la main du bourreau, s'il avoit été pris par les troupes du Roi. Le Maréchal de Villars attendoit, comme on l'a déja dit, ce chef des Rebelles dans le jardin des Recolets. Ce fut par la porte de ce jardin, & non par une brêche, comme un Auteur l'a avancé, que Cavalier entra. Il y en a qui prétendent, & ce fait m'a été affirmé par des contemporains, que Cavalier ayant trouvé la garde du Maréchal qui bordoit la haie à l'en-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

trée du jardin, fit à l'instant ranger la sienne de l'autre côté. C'étoit annoncer qu'il alloit agir de pair; & ce trait de fierté ne s'accorderoit pas avec celui que rapporte M. Menard, que Cavalier s'étant approché du Maréchal voulut se jetter à ses pieds & lui remettre son épée. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le Maréchal traita Cavalier très-gracieusement, & eut une conférence de deux heures avec lui, dans laquelle, sans doute, on convint des articles du traité. Après cette entrevue, Cavalier avec son Lieutenant Catinat & son grand Prophéte Daniel Billard, traversa l'esplanade jusqu'au logis de la poste, où il fut se rafraîchir: il alla ensuite voir le frere de Billard qui étoit jardinier, & partit pour rejoindre son escorte qui étoit à St. Cezaire, toujours chantant des Pseaumes, & suivi d'une foule de peuple, dans laquelle il se trouvoit des femmes idiotes qui baisoient les pans de son habit.

D'après ce qui avoit été convenu entre le Maréchal de Villars & Cavalier, ce chef des Camisards alla rejoindre à Tornac le gros de sa troupe; & suivi de Montgros, qui l'escortant avec sa compagnie, lui faisoit fournir tous les vivres & les autres choses nécessaires, il arriva à Calvisson, qui étoit le lieu où il devoit rassembler toutes les troupes des Revoltés, en attendant les derniers ordres de la Cour.

Pendant le tems que Cavalier resta à Cal-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

visson, il y eut un concours prodigieux de Religionnaires des environs; le jour & la nuit se passoient en prières & en prédications, tantôt à la campagne, tantôt sur les masures du Temple du lieu. L'on s'empressoit d'aller recueillir la rosée du ciel, qui ne tomboit, dit un Protestant, que sur un point de la terre.

Le Maréchal de Villars, qui avoit à cœur de terminer bientôt cette guerre disgracieuse, écrivit à Cavalier pour l'engager à se rendre auprès de Rolland, & de disposer cet autre Chef à se soumettre aussi. Rolland reçut très-mal Cavalier, mais consentit cependant que Salomon se rendît à Nîmes pour y porter ses intentions au Maréchal. Il y eut encore à cette occasion une nouvelle conférence au jardin des Recolets entre le Maréchal, Cavalier & Salomon, & de nouvelles démonstrations d'un fanatisme ridicule de la part du peuple qui est toujours peuple.

Dans cette conférence on prétend que Salomon insista beaucoup sur la liberté de conscience, & le libre exercice de la Religion. Le lendemain il remit à Lalande une lettre de Rolland pour le Maréchal, qui contenoit sans doute des propositions aussi fieres, puisqu'elles ne furent point acceptées. Rolland jouoit le rôle d'un homme qui veut ou réunir sur lui tout le crédit de son parti, ou obtenir de l'autre les plus grandes faveurs.

Cependant Cavalier s'en retourna à Calvisson

Regne de nos Rois.	Ans de J.C.
Louis XIV.	1704.

à l'issue de la conférence ; mais il y trouva les choses bien changées. Ravanel, qui commandoit sa troupe en son absence, l'avoit indisposée contre lui ; de sorte que quand il déclara qu'il falloit se préparer à aller servir en Portugal, il eut à essuyer de ses gens les apostrophes les plus outrageantes. Furieux contre Ravanel & Catinat, qu'il soupçonnoit à juste titre d'être les auteurs de ce soulevement, il s'avança plusieurs fois contr'eux la canne levée ou le pistolet à la main ; & sans les Prophétes Moïse & Daniel Gui, ces trois Chefs se seroient battus avec l'acharnement de la fureur & de la vengeance. Cavalier eut enfin la douleur de voir sa troupe battre aux champs sous ses yeux ; il voulut courir après elle & lui reprocher son ingratitude, mais vingt fusils mis en joue sur lui l'arrêterent. En vain par ces mots, *qui m'aime me suive*, chercha-t-il à toucher des hommes qui lui étoient attachés par l'habitude de lui obéir. De douze cens dont sa troupe étoit alors composée, il n'en pût rassembler successivement que cent cinquante hommes, avec lesquels il commença de lever son régiment. Cet homme, dont l'histoire est étrangère au sujet que l'on traite ici, est dépeint bien différemment par M. Menard & par M. de Voltaire. Le premier dit que c'étoit un petit homme qui avoit la tête grosse & enfoncée dans les épaules, les yeux grands & vifs, les cheveux longs, blonds & abbatus, le visage large

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Louis XIV. 1704.

& rougeâtre, une mine basse, mais l'esprit fin & délié. Le second, qui assure l'avoir vu en Angleterre & en Hollande, dit seulement que c'étoit un petit homme, blond, d'une phisionnomie douce & agréable.

Le Maréchal de Villars, en détachant Cavalier du parti, avoit cru couper le mal dans sa racine; mais la persévérance des autres Chefs dans la révolte, l'obligea de prendre malgré lui la voie de la force. Il renouvella donc les Ordonnances de ses prédécesseurs, & se disposa à soumettre les Rebelles. Cependant d'Aigalier est encore employé par le Maréchal pour persuader Rolland. Il essuie à cette occasion de la part des Camisards tous les désagrémens que doivent faire naître l'ignorance, la grossiereté & le fanatisme. Son entrevûe avec Rolland se fit à Durfort, & pendant la nuit qu'il fut obligé de passer dans ce lieu avec sa mere qui l'avoit accompagné, il fut obsédé par un Fanatique, qui, armaché de fusil, de pistolets & d'épées, vint se vautrer sur le plancher, & qui au milieu de mille contorsions extatiques, présageoit avec des hurlemens épouventables, les malheurs de la terre. Mais le pire de cette aventure, c'est que la négociation fut sans succès; c'est que les Camisards recommencerent leurs horreurs; qu'on leur répondit par celles des Cadets de la Croix; & que le Maréchal, justement irrité, poursuivit les Rebelles par le fer & par le feu.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

C'est dans ces entrefaites que l'on apprit que le Chevalier de Rouannès s'étoit emparé avec ses galeres de deux tartanes, qui faisoient partie d'une flotte composée de deux frégates & d'une autre tartane, que les alliés envoyoient au secours des Revoltés. Il y avoit dix mille fusils sur les frégates; le débarquement devoit se faire au Grau d'Aiguemortes; mais la prise du Chevalier de Rouannès & la dispersion de la flotte par la tempête, sauva le Languedoc des dangers qui le menaçoient. Deux Officiers François trouvés sur les tartanes furent exécutés à Nîmes comme des traîtres: l'un s'appelloit Martin, & étoit de la Ville même; l'autre étoit Gentilhomme Poitevin, & se nommoit de Goulaine.

Par les forces que les Rebelles employoient encore, on sentoit combien ils auroient été redoutables si le débarquement avoit eu lieu. On se servoit cependant de tous les moyens propres à les affoiblir & à les détruire. Leurs têtes étoient mises à prix; on corrompoit leurs amis. Cent louis sont proposés à un jeune homme d'Uzès, nommé Malarte, pour livrer Rolland dont il avoit la confiance. Il cede à cette amorce; & un jour que ce chef Camisard se trouve au Château de Castelnau, il le dénonce à M. de Parate qui commandoit à Uzès. Sur le champ de Parate fait partir des Dragons & plusieurs Officiers de sa garnison, qui se rendent à Castelnau avec une diligence incroyable. Rolland

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1704.

surpris, s'adosse contre un arbre & défie encore le nombre qui l'environne, lorsqu'un Dragon, nommé Soubeiran, le renverse mort d'un coup de fusil. Maillé, Grimaud, Couderau, Guerin & Carpal, qui étoient Officiers sous lui, sont saisis vifs & amenés à Nîmes avec le corps de leur Général. On y instruisit bientôt leur procès. La mémoire de Rolland fut traitée par le Présidial comme celle d'un brigand; son corps fut traîné sur la claie & ensuite livré aux flammes. Les cinq Officiers expirerent sur la roue des scelerats.

La mort de Rolland sembloit être le signal de la destruction du parti des mécontens. L'on apprenoit que trois de leurs magasins avoient été découverts & enlevés, & que Catinat avoit reçu un échec; mais en même tems ces Rebelles, près de leur ruine, agissoient comme des désespérés. Ils ne vouloient entendre aucune proposition, & Joanni fit fusiller ceux qu'on envoya pour traiter avec lui. D'Aigalier s'employa encore inutilement, & ne retira d'autre fruit de ses peines que le désagrément de n'avoir pu réussir dans son projet, & d'essuyer en même tems les disgraces de la Cour. Quoique l'histoire de ce Gentilhomme soit étrangère au sujet que l'on traite, il a joué un rôle assez intéressant pour qu'on parle de la suite de ses malheurs. Après avoir été exilé du Royaume, il voulut revenir en France: il fut arrêté & conduit au Château

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Château de Loches, d'où s'échappant après avoir détaché un barreau de sa fenêtre, & avoir tué avec ce barreau la première sentinelle, il fut tué par un autre soldat qui étoit aussi en faction. Louis XIV. 1704.

Cependant la guerre des Cevenes n'étoit plus que les dernieres étincelles d'un feu qui étoit prêt à s'éteindre. Les alliés, qui avoient intérêt de l'attiser, adopterent les projets du Marquis de Miremont & de l'Abbé de la Bourlie. La conjuration fut tramée avec tout le secret possible. L'on devoit mettre le feu au grenier à foin de l'Intendance, & profiter de ce moment de désordre pour tirer un coup de fusil à l'Intendant de Bâville, tandis que d'autres gens de résolution enleveroient le Maréchal de Berwik, qui avoit succédé au Maréchal de Villars. Au moment où tout alloit éclater, tout fut découvert 1705. par un prisonnier fanatique, qui se confia à son Confesseur. L'on fouilla les maisons de Montpellier où l'on soupçonna des étrangers. On en trouva qui, à leur contenance & à leur résistance, parurent être des conjurés. On les arrêta, & l'on promit la vie sauve à l'un d'entr'eux nommé Jean-Louis & dit le Genevois, à condition qu'il enseigneroit la retraite des principaux complices. Le Genevois accepta les conditions. On le remit sur le champ entre les mains du Lieutenant de Prévôt pour le conduire à Nîmes. Arrivé dans cette Ville, M. de Sandricourt le

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XIV. 1705.

fit promener dans les rues, gardé à vue, pour qu'il indiquât la maison où s'étoient renfermés les chefs; & d'après sa dénonciation, on fit pendant la nuit investir le quartier Sainte Eugenie. De l'Estrade, Major du Fort, se glissant dans la maison d'Alison, marchand de soie, que le Genevois avoit désignée, il y entendit dans une chambre quelqu'un qui disoit : *Je vous réponds que dans trois semaines le Languedoc ni le Dauphiné ne seront plus au Roi. L'on me cherche par-tout; je suis ici, & ne crains rien*; aussitôt, ne doutant plus que ces paroles ne partissent des conjurés, il entre l'épée à la main suivi de ses Soldats, trouve & fait saisir Ravanel, Jonquet & Vilas, les trois principaux chefs du parti.

Jamais l'alarme ne fut si grande dans Nîmes. L'on arrêta nombre de personnes d'après les indications du Genevois, & l'innocent trembloit d'être confondu avec le coupable. Catinat, qui s'étoit caché dans la Ville, & qui à juste raison craignoit aussi d'être découvert, pensant qu'il n'y avoit plus de salut pour lui que dans une évasion prompte, voulut la tenter; mais arrêté sur sa mauvaise mine en sortant de la porte St. Antoine, on le conduisit au corps de garde, où lorsqu'on lui demandoit son nom, il fut reconnu par une femme qui s'écria : c'est Catinat. Catinat, conduit à M. de Berwick, osa se proposer en échange du Maréchal de Tallard, alors prisonnier en Angleterre, & ajouta qu'on feroit subir à ce Gé-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XIV.	1705.

néral le même traitement qu'il éprouveroit en France.

Le procès de ces quatre chefs fût bientôt instruit & jugé. Ravanel & Catinat furent condamnés à être brûlés vifs, Jonquet à être rompu & ensuite jetté dans le bucher, & Vilas seulement à la roue. Ravanel soutint son supplice avec un héroïsme étonnant : il souffrit toutes les tortures sans qu'il fût possible de lui arracher un seul mot ; il chanta des Pseaumes dans le bucher jusqu'à ce que les flammes lui eussent étouffé la voix. Combien les hommes peuvent être trompés par les apparences ! voilà un brigand qui meurt avec la vertu d'un martyr. Catinat ne démentit point son caractère de scelerat : il poussoit des hurlemens affreux, & mourut en mordant Ravanel à l'épaule.

Ainsi la guerre des Cevenes eut la fin qu'elle devoit avoir. L'on rechercha les complices des Camisards ; l'on en exécuta plusieurs. Je ne dois pas omettre de dire que le Genevois eût sa grace qu'il méritoit ; mais échappé de ce danger il retomba dans un autre, étant réclamé pour déserteur par le Colonel du Régiment de Courten, qui le fit juger, le condamna à la mort, & l'en délivra encore en faveur du service qu'il avoit rendu à la France.

Dès que les supplices eurent détruit le reste des Rebelles, il ne resta plus dans le païs de semence de discorde. Le peuple Protestant se

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.

Louis XIV.

renfermoit chez lui ou alloit à des assemblées, qui par leur décence ne devoient plus donner d'ombrage au Gouvernement. La tranquillité renaissoit, & l'on profita de ce calme heureux pour faire des institutions utiles & réparer les

1714. anciennes. Par les ordres de l'Intendant de Bâville, on répara les deux corniches de la Maison

Louis XV, depuis 1715.

Carrée qui menaçoient ruïne; on répara aussi

1717. les arceaux de l'Amphithéâtre qui étoient ébranlés. Ce soin pour les monumens de l'antiquité, prouve le regret qu'on doit avoir eu d'être dans l'impossibilité de balayer le sol des Arénes des chaumieres qui le dégradent, & de rétablir cet édifice dans son ancienne splendeur.

Le zele des Magistrats ne se borna pas à des

1719. réparations d'embellissement, ils tenterent l'entreprise d'une Fontaine jaillissante, dont le succès paroissoit être d'autant plus utile à la Ville, qu'elle venoit d'éprouver une sécheresse extrême qui avoit mis la plûpart des puits à sec. On fit venir à cet effet l'Ingénieur Clapier, qui, d'après les indications qu'on lui donna & les observations de son art, trouva que le Puits Couchoux, dans lequel débouchoient quatre sources à sept à huit pieds au-dessus du fonds, fourniroit abondamment de l'eau à deux fontaines, l'une placée à la Croix du Cours, & l'autre à la Place aux herbes, & seroit à un niveau assez élevé pour qu'on en pût tirer le parti que l'on en désiroit. Mais poursuivant ses recher-

ches, il trouva deux autres puits plus élevés &
plus abondans, & ſoupçonna enfin que les eaux *Regne de nos Rois.* *Ans de J. C.*
de tous ces puits pourroient bien provenir de
la fontaine, qu'il trouva effectivement plus éle- Louis XV. 1719.
vée qu'eux, & dont il réſolut de ſe ſervir par
préférence. Ce projet, qu'il eſt à déſirer qu'on
renouvelle, eſt reſté ſans exécution, ſoit que
l'on eût dès lors celui de réparer les anciens
Bains des Romains, ſoit que la peſte qui affli- 1720.
gea, l'année ſuivante, les contrées voiſines, fit
perdre de vûe tout ce qui ne ſervoit pas à ga-
rantir de ce fléau, ſoit enfin que les Magiſtrats
qui ſuccéderent à ceux qui avoient conçu le
projet n'y viſſent pas la même importance qu'eux.

L'érection d'un Sénéchal Ducal à Uſés, doit 1721.
tenir place dans l'hiſtoire de Nîmes par ſa date,
attendu qu'il diminua le reſſort de celui de cette
Ville, qui fit en vain des proteſtations à ce ſu-
jet; mais le ſoin que les Dames de la Miſéri-
corde eurent d'acheter une maiſon pour les Sœurs
de la Charité, intéreſſe l'humanité: tout homme
ſenſible doit lire ces faits avec plaiſir; ce ſont
des exemples pour les cœurs vertueux, & des
conſolations pour les pauvres.

Rien d'intéreſſant ne ſe paſſa juſqu'en 1730, 1730.
époque des derniers États de la Province tenus
à Nîmes, où il fut préſenté par les Négocians
de cette Ville un memoire ſur la néceſſité de
conſerver les eaux de la fontaine qui commen-
çoient à ſe perdre. Ce memoire, appuyé for-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	

tement par l'avis du sieur Guiraud, Ingénieur du Roi, homme très-expérimenté, donna lieu au projet du rétablissement des Bains des Romains,
1730. & à la formation de la promenade qui les environne. Malgré toutes les critiques qui doivent suivre un si grand ouvrage, malgré l'air retréci que l'on trouve aux pavillons, la profondeur des bassins & du canal, on ne peut disconvenir que cette promenade ne soit la plus belle de la Province, & n'annonce une Ville opulente, où le goût des Romains pour la magnificence
1744. renaît avec éclat. Ce fut en 1744 que M. Maréchal, nommé par la Cour pour avoir la direction des nouveaux ouvrages de la Fontaine, en dressa le plan, en forma le devis & en fit l'adjudication. On y travailla sur le champ;
1746. mais ce ne fut qu'en 1746 que l'arrêt du Conseil, qui ordonne l'entière exécution du projet de M. Maréchal, permit de mettre la dernière main à l'ouvrage.

Dans le tems que l'on embellissoit la Ville,
1749. elle recouvroit ses anciens priviléges par rapport aux foires franches accordées par Charles VI, Charles IX & Henri IV, que les tems malheureux avoient fait négliger. Le Roi joignoit la Jurisdiction des Conventions Royaux au Sénéchal & Présidial.

Après l'état violent & contraint dans lequel nous avons laissé la Ville à la suite de la guerre des Camisards, on est sans doute curieux de

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1749.

connoître celui où elle se trouva depuis ce tems. La soumission des Protestans aux ordres du Roi, & la consternation que les derniers troubles avoient laissé dans tous les cœurs, avoient ramené la tranquillité. Il se tenoit cependant toujours des assemblées secretes; mais c'étoit avec tant de circonspection & dans des lieux si écartés, que le Gouvernement n'en étant presque point instruit, n'en pouvoit prendre de l'ombrage. Ce ne fut qu'en 1743 que les Ministres, croyant sans doute s'appercevoir que l'esprit de tolérance commençoit à percer dans le Ministère, se hazarderent à se rapprocher des Villes, & à apporter leurs secours évangéliques à ceux qui n'avoient pas la force de les aller chercher dans des lieux écartés. On se hazarda même à rendre ces assemblées publiques, dans l'intention de dissiper par le ton de décence & l'esprit de patriotisme qui y regnoit, les soupçons injurieux que l'on formoit contre elles. On vit alors, ce qui devoit nécessairement arriver; d'un côté des gens persuadés de la vérité & de la bonté de leur cause, qui se jugeant par le sentiment de leur conscience, ne garderent plus de ménagement, & qui, s'en fiant à la bonté du Roi, penserent que des mariages faits au désert, qui donneroient à l'Etat des enfans braves & vertueux, feroient aussi bien la gloire de son Regne, que ceux qui seroient benis par un Prêtre. D'un autre côté on vit le Clergé allarmé des consé-

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Louis XV. 1749. quences de ces nouvelles assemblées, en porter ses plaintes aux pieds du Trône : on vit en même tems le Ministère donner des ordres toujours trop rigoureusement exécutés, parce qu'ils fortifient la domination des Maîtres subalternes ; & l'on étoit dans cette circonstance critique, lorsque
1752. le Marquis de P * * passa dans cette Province. Paul Rabaut, Ministre Protestant de Nîmes, se hazarda d'aller, lui troisième, présenter au Ministre d'Etat sur le chemin de Montpellier, entre Coudougnan & Uchaud, un mémoire sur l'état d'oppression où les Protestans se trouvoient alors. Quelque tems auparavant M. de P * * avoit reçu un mémoire qui partoit de la même main ; mais comme il ne contenoit que des plaintes générales, & qu'on vouloit qu'elles fussent appuyées par des faits, cela donna lieu au second mémoire, dont nous allons donner l'extrait.

On ne commence le détail des peines des Protestans qu'en 1743, tems où les assemblées se tinrent de jour & près des Villes, & où l'on se hazarda de se marier & de faire baptiser des enfans au désert. On faisoit remarquer dans le Memoire, que depuis la publicité des assemblées, les Reformés étoient plus instruits de leurs devoirs envers Dieu & le Roi. On y rapporte à ce sujet quelle fut leur désolation lors de la maladie du Roi à Metz ; leur douleur, leurs jeûnes, leurs prières, & enfin quels furent leurs transports de joie & leurs actions de graces lorsque

Regne de nos Rois.	Ans de J.C.
Louis XV.	1752.

que ce Prince nous fut rendu. On trouve ensuite douze chefs de plaintes sur les traitemens que les Reformés de la Province de Languedoc ont éprouvés pendant le court espace de dix ans.

PREMIER CHEF DE PLAINTE.

Les calomnies qu'on a employées contre les Protestans pour les noircir, & attirer sur eux l'indignation & les châtimens de l'autorité.

FAIT.

Le Prêtre de Bouquet, Diocèse d'Uzès, est assassiné dans sa maison. On accuse les Protestans du lieu; on en traîne plusieurs dans les prisons de Nîmes & d'Uzès. Ils étoient à la veille de devenir les victimes d'un injuste soupçon, lorsque le nommé F**, ancien Catholique d'Uzès, est découvert l'auteur de cet assassinat.

Quelque tems après on fit courir le bruit que les Protestans des Cevenes s'étoient soulevés. M. le Duc de Richelieu se rend sur le champ en Province par ordre de la Cour. Il fut surpris de ne pas trouver le moindre fondement à ce bruit. Deux Catholiques du lieu des Vens, convaincus d'avoir inventé cette calomnie, furent condamnés à deux mois de prison.

Dans le mois d'Août 1744, on répandit dans

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XV. | 1752.

le Languedoc un mauvais Cantique *, où l'on prioit Dieu pour le succès des armes du Roi d'Angleterre. On accusa les Protestans de le chanter dans leurs assemblées. Cette imputation, qui étoit heureusement dépourvue de vraisemblance, fut aisée à détruire.

Le 21 Décembre 1745, le nommé Bouchet, Curé de Bofre en Vivarais, força son Maître d'école, le pistolet à la gorge, de mettre le feu à l'Eglise, tandis qu'il monta lui-même avec une hâche sur l'autel, qu'il mit en pièces. Il en enleva ensuite les vases sacrés, les jetta dans une citerne, & finit cette horrible profanation par en accuser les Protestans. Le Maître d'Ecole,

* *Voici ce Cantique, qui est aussi plat que ridicule.*

O Dieu le fort ! arbitre de la guerre,
Fais triompher les armes d'Angleterre :
Donne puissance & victoire à son Roi,
Le défenseur de ta divine Loi.

Puisque c'est lui qui doit rompre la chaîne,
Que nous portons dès long-tems avec peine,
Nous te prions de le favoriser,
Par ton saint nom, & de l'éterniser.

Que rien ne puisse arrêter ses conquêtes,
Malgré l'effort des plus noires tempêtes :
Soutiens son bras de ta divine main
Pour accomplir son généreux dessein.

Calme les flots de la mer irritée
Sous les vaisseaux qui portent son armée,
Quand la tourmente agite les François,
Pour assurer la victoire aux Anglois.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

bourellé par sa conscience, avoua sa faute & la violence du Curé. Ce dernier fut arrêté le 15 Mai 1746 & conduit à Brescou.

IIe. CHEF.

Massacres, emprisonnemens, amendes, peines afflictives dont on a usé envers les Protestans qui se rendoient aux assemblées.

FAIT.

Assemblées écharpées à Mazamet le 17 Mars 1745, à St. Hipolite le 25 Novembre 1745, à St. Ambroix le 8 Septembre 1748, où il y eut quantité de personnes de blessées. Les Soldats firent outrage aux femmes & aux filles; ils

Ferme les yeux & trouble le courage
De nos Marins qui gardent le rivage,
Pour empêcher nos chers libérateurs
De prendre bord pour vaincre nos vainqueurs.

Que tout respecte & craigne leur puissance,
Qu'ils soient le fléau des Papistes de France,
Pour rétablir notre Religion
Et l'affranchir de leur opposition.

De-là dépend la paix de ton Eglise,
Qu'un Roi puissant tourmente & tyrannise;
De-là dépend la douce liberté
Que ton cher peuple attend de ta bonté.

Si tu lui fais remporter la victoire,
Nous bâtirons des Temples à ta gloire,
Pour célébrer ton nom, ô Saint des Saints!
Sur les débris des Temples des Romains.

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.
Louis XV. | 1752.

pousserent le brigandage jusqu'à leur arracher les bagues de leurs doigts. On prit une quinzaine de chevaux, qu'on mit ensuite aux encheres à Uzès le 22 Novembre 1750. Un détachement de 130 hommes fondit sur une assemblée, fit feu & prit environ 300 personnes, qu'on condamna en différentes peines.

On décrit avec les couleurs les plus fortes les moyens dont on se servoit pour aggraver les peines des Reformés, pour les priver de leurs biens & en remplir les prisons & les galeres. * Sur la dénonciation des espions que l'on envoyoit sur le chemin de l'assemblée, on faisoit arrêter les dénoncés, où par des avis charitables, ces hommes subalternes, qui établissent leur fortune par l'autorité de leur Maître, avoient soin de prévenir les particuliers riches, qu'ils étoient compris dans le rôle des espions, & qu'il *seroit* convenable d'accommoder leur affaire moyenant trente, cinquante louis, &c. On remarque que les sommes extorquées de cette manière, montoient beaucoup plus haut que les amendes auxquelles on condamnoit les divers arrondissemens.

L'on joignit au Mémoire un rôle des amendes infligées à différentes Villes ou arrondissemens dans lesquels on avoit fait des assemblées. On expliquoit au Ministre, que lorsqu'il s'étoit fait une assemblée dans un quartier, tout le quartier étoit condamné à une amende; qu'il falloit que

* Qu'on fasse attention que ceci est l'extrait d'un Mémoire

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

les Proteſtans ſe cotiſaſſent pour remplir la ſomme qu'on exigeoit d'eux ; & l'on fait remarquer que dans l'eſpace de huit ans, elles ſe monterent à 131110 livres, & les frais de Juſtice à 48808 livres 14 ſols 9 deniers. Les Proteſtans de Nîmes payerent deux de ces amendes, qui ſe monterent à 24000 livres, & qui produiſirent 5057 livres 7 ſols 6 deniers de frais.

IIIe. CHEF.

Cruautés que l'on a exercées contre ceux qui s'étoient mariés au Déſert. Il y a de très-longs détails ſur cet article : tantôt on traînoit en priſon & condamnoit à de fortes amendes ceux qui étoient dans ce cas ; tantôt on leur envoyoit des Dragons ou des Archers à diſcrétion.

FAIT.

Dès qu'on eut formé le projet de forcer les Proteſtans à faire rebaptiſer leurs enfans à l'Egliſe ; dès que les ordres en furent donnés, les Dragons & la Maréchauſſée ſont diſtribués dans les campagnes : on arrache les enfans du ſein de leurs meres pour les mener aux Prêtres, qui ne voyoient recevoir qu'avec effroi la cérémonie la plus ſainte. Un Capitaine de Dragons, zèlé convertiſſeur, courroit les Villages le piſtolet à la main, traînoit les enfans au baptême, & peres & meres à l'autel. Il faiſoit mettre chez les fuyards

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

jusqu'à quinze Dragons à discrétion, & contraignit souvent ces gens au desespoir d'aller chercher chez l'étranger une commisération qu'ils n'osoient plus attendre dans leur patrie.

A Vergese, Aiguevives, Gallargues, Uchaud, Milhau, St. Cezaire, St. Côme, Clarensac, Caveirac, Sommiere, Quissac, Congenies & autres lieux, on logea chez les habitans des Cavaliers de la Maréchaussée à quatre livres par jour, & leurs chevaux nourris, jusqu'à ce que les enfans fussent rebaptisés.

A Ledignan on envoya dix-neuf Cavaliers pour exercer les mêmes violences; mais on apprit qu'il y avoit quelques Prêtres qui avoient été blessés par un inconnu *. Aussi-tôt les Cavaliers reçurent ordre de se retirer du lieu, & de restituer l'argent qu'ils avoient reçu.

L'Auteur du Memoire entre ici dans un long détail sur la ruine des Citoyens qu'entraîna après soi les logemens des troupes, leur dégât, les emprisonnemens & les amendes.

IVe. CHEF.

Les sommes que l'on faisoit payer aux Protestans pour les engager à envoyer leurs enfans à la Messe. Ils étoient taxés à 10 sols par manque d'exercice de piété, & l'on avoit soin de les multiplier.

* Le Consistoire fut vivement affecté de cette voie de fait. L'inconnu étoit un Ministre, qui, devenant en horreur à tous les gens de bien de sa Religion, passa en Hollande, où il est mort fou.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

Les 5e, 6e, & 7e chefs, portent sur des objets peu intéressans.

VIIIe. CHEF.

La défense faite aux Protestans de vendre des biens fonds sans la permission du Roi ou de l'Intendant. Il est, dit le Mémoire (en 1752), très-difficile de les obtenir; il arrive de-là que des gens qui en vendant leurs biens fonds pourroient augmenter leur commerce ou faire honneur à leurs affaires, sont obligés de borner leurs vûes ou de faire banqueroute.

IXe. CHEF.

Enlevement des enfans Protestans pour les enfermer dans des Couvens ou dans des Séminaires. Cette voie d'amener les enfans dans le sein de l'Eglise, (dit le Mémoire) enleve à la nature ses priviléges, à la conscience sa liberté, au droit civil & canonique leurs principes, aux Parlemens leurs régles constantes & ordinaires, à la Religion la gloire de garder des mésures d'équité, & elle fournit aux Nations étrangeres des exemples d'une dangereuse conséquence.

Xe. CHEF.

Injustice dont on use envers les mariés au désert, qu'on fait tirer à la milice comme gar-

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

çons ; ce qui cause la ruine & la désolation de plusieurs familles. Si les mariés au désert sont chefs de famille, s'ils sont séparés de leurs peres, s'ils payent séparement aussi les charges de l'Etat, pourquoi les regarder comme garçons ? Ils sont hommes quand il faut payer, ils sont garçons quand il faut payer encore ; c'est une contradiction bien manifeste.

XIe. CHEF.

Peines & amendes que l'on inflige aux Protestans lorsque l'on trouve chez eux des livres de dévotion.

XIIe. CHEF.

Inhumanité dont on a souvent usé envers divers Réformés, qui ont été traînés après la mort sur la claie & jettés à la voierie.

FAIT.

A Lavaur, le nommé Cabanis d'Alais, mourut sans vouloir abjurer sa Religion, malgré les sollicitations du Curé. La populace, instruite de son obstination, entre en fureur, s'émeute, environne la maison, & demande à cris redoublés le cadavre. On engage les Archers à donner main forte, & l'on enterre le défunt dans une place que l'on avoit été contraint d'acheter fort cher. Précautions inutiles ! sous prétexte que le cadavre

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

davre étoit trop près de leur Eglise, les Pénitens blancs émeutent de nouveau la populace, qui court à la fosse, exhume le mort, sépare la tête de son corps, & l'auroit coupé en morceaux, si les Cavaliers n'étoient venus le leur arracher.

A Camp Long, village du Diocèse de Beziers, un pauvre Cordonnier tombe malade, le Prêtre vient l'exhorter à se confesser, & le moribond se fait connoître Protestant: plusieurs autres Prêtres surviennent, le sollicitent, le pressent, il demeure ferme & meurt dans sa Religion; l'on fit traîner son cadavre sur la claie & jetter ensuite à la voyerie. A Pezenas un étranger éprouve le même sort à-peu-près dans le même tems.

* Telle est la manière dont on traite les Protestans en France, particulierement en Languedoc: est-il étonnant après cela qu'ils cherchent à se mettre à l'abri de tant de maux par la fuite? Doit-on trouver étrange que quelques particuliers, oubliant que la patience doit se soutenir jusques au bout, se livrent aux mouvemens desespérés que des maux si nombreux, si accablans & sans cesse reïterés, sont capables de faire naître. On n'entreprendra pas de faire l'apologie de ceux qui s'en sont pris à quelques Prêtres; mais on ajoute que ces Ecclésiastiques en agissent de manière à desespérer les plus dé-

* Termes du Mémoire.

Regne de nôs Rois. | Ans de J. C.

Louis XV. 1752.

bonnaires. Ce sont les Prêtres qui dénoncent les Protestans; ce sont eux qui demandent des troupes & sollicitent les Officiers à les envoyer en campagne, souvent même ils les y contraignent. On en a vû aller eux-mêmes à la quête des Ministres; d'autres ont dit qu'ils se mettroient à la tête des soldats, & il y en a qui l'ont fait réellement. On en a vû plusieurs se faire payer pour les rebaptisations, quoique leur casuel fût abonné..... Le respect que l'on doit aux Prêtres qui font encore un digne usage de leur ministère, nous empêche de rapporter le *reste* de cet article, & l'on se bornera à citer la lettre suivante.

Lettre de M. G**, Sécretaire de M. C** Subdélégué à Uzès, à M. K. P. de M.

Il faut que vous soyez bien affamé d'argent, Messire, pour revenir si souvent à la charge au sujet des cinq livres que j'ai remis à Fabre pour la procédure de Beze. Vous mesurez sans doute tout le monde à votre aune; mais sçachez que lorsque des gens comme nous assurent avoir fait une chose, on peut tabler là-dessus. Sans doute Fabre ne vous a pas fait part des cinq livres que je lui ai remis, & il a agi à votre égard comme vous avez fait au sien, puisque vous ne lui fîtes pas part des cinq livres que vous aviez retiré de la procédure de Galiberte. Celle du mari n'a pas été payée. Je suis, &c. A Uzès, ce 12 Février 1752.

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1752.

L'Auteur du Mémoire dit ensuite, que de quelques calomnies que l'on s'efforce de noircir les Protestans, ils n'en sont pas moins des sujets soumis; que leur fidélité a été à l'épreuve des plus rudes tentations; que lors de la dernière guerre, quand les alliés étoient sur le Var, leurs émissaires sollicitoient les Protestans & leur faisoient les promesses les plus flatteuses; mais que malgré l'état d'oppression où ils se trouvoient, les séductions de nos ennemis ne purent rien sur eux : ils aimerent mieux être encore malheureux, que de cesser de l'être en devenant coupables. On ajoute, que M. le Nain, alors Intendant de Languedoc, ayant souhaité de sçavoir par écrit les sentimens des Ministres de la Province, ils lui adresserent là-dessus des lettres dont il fut si satisfait, qu'il les assura de sa protection, & leur promit de faire connoître leur façon de penser à la Cour.

" Ce Magistrat ne fut pas moins content „ d'eux (des Ministres) lors de l'établissement „ du vingtième. Il voulut sçavoir si les Pro„ testans ne se feroient point presser pour don„ ner leurs déclarations, & s'adressa pour cet „ effet aux Pasteurs. Ils lui écrivirent qu'il pou„ voit compter sur une prompte & volontaire „ obéissance. En effet, les Protestans furent les „ premiers à porter leurs déclarations & à payer „ leurs taxes.

On finit par dire que les Reformés ne se dé-

Regne de nos Rois. | Ans de J. C.

Louis XV. 1752. partirent jamais de ces sentimens de fidélité ; & qu'ils espérent que Sa Majesté, instruite de leur soumission & de leurs souffrances, Elle daignera les traiter comme ses enfans & ses sujets.

Il ne seroit peut-être ni prudent ni décent de hazarder aucune réflexion sur ce Mémoire. On se contentera de dire qu'il ne produisit pas sur le champ l'effet que l'on attendoit, puisqu'en 1761 de nouvelles recherches que l'on fit contre les
1761. mariés & baptisés au Désert, donna lieu à un Ouvrage intitulé : *Très-humble & très-respectueuse Requête des Protestans de la Province de Languedoc au Roi.* L'homme estimable & éloquent qui fut chargé de cet Ouvrage, y intéresse le cœur de tout citoyen & de tout homme sensible.

“ On y dit : Il ne s'agit point, Sire, de la „ cause de quelques particuliers ; ce sont plus „ 12 mille familles du Diocèse de Nîmes, plus „ de 80 mille de la Province du Languedoc ; „ c'est un peuple entier qui reclame votre justice „ & le droit qu'il a sur le cœur compatissant de „ Votre Majesté.

„ Si l'attachement pour une Religion dans „ laquelle on nâquit, qu'on a succée avec le „ lait, qu'on a aimée dès qu'on a fait usage „ de sa raison, à laquelle on s'est consacré „ après l'avoir examinée dans l'âge mur ; si un „ tel attachement est un crime, tous les Pro- „ testans de votre Royaume en sont coupables : „ mais, Sire, quelle seroit l'ame assez dépour-

Regne de nos Rois.	Ans de J.C.
Louis XV.	1761.

„ vue d'humanité pour prononcer une sentence „ contre laquelle l'équité, la nature, & la rai- „ son s'éleveroient de concert? Quand même „ notre foi ne seroit fondée que sur des pré- „ jugés; la charité permettroit-elle d'employer „ la violence pour les dissiper? Non, Sire, „ la violence roidit les esprits qu'il faut éclai- „ rer, & ce moyen inutile au but qu'on se „ propose, est encore plus contraire au caractère „ bienfaisant de votre Majesté. „

Depuis l'époque de cette Requête, les Protestans vivent avec plus de tranquillité; on s'apperçoit même que le commerce en prend de nouvelles forces. En effet, comme il est dans cette Ville presque tout entre les mains des Protestans, il n'est pas douteux que l'état de crainte dans lequel on les retenoit ne resserrât leurs projets. Aujourd'hui cette Ville par sa fabrique d'étoffe & de bas, est la plus florissante de la Province. On y compte 8035 Capités. * 1765.

* *Voici le détail du Relevé qui en a été fait en 1765.*

Chefs de famille.	5963
Facteurs.	86
Compagnons.	710
Clercs.	33
Domestiques.	1243
Total	8035

A compter suivant le calcul ordinaire quatre personnes par capités, il n'y auroit donc actuellement que 32140 habitans à Nîmes. Mais si l'on considére que dans cette Ville où les manufactures attirent beaucoup d'ouvriers étrangers, il y a nécessairement un grand nombre de ces ouvriers qui

Regne de nos Rois.	Ans de J. C.
Louis XV.	1765.

Les Lettres y ont reparu avec éclat par le rétablissement de l'Académie en 1752. On y compte plusieurs personnes qui feroient honneur à toutes les Académies de l'Europe ; les beaux Arts en tout genre y sont cultivés ; on y trouve cet esprit vif qui saisit tout avec passion & qui durant le cours de cette histoire a été le caractère des habitans de cette Ville. La douceur & la délicatesse de l'ancienne Langue Romance, en a conservé le goût & l'usage jusques chez les gens du bel air. Cependant ceux qui y parlent françois le parlent beaucoup plus correctement que ceux des Provinces du Nord. Les hommes y sont généralement de la taille médiocre, mais ils y sont lestes, bien-faits, & y ont beaucoup de phisionomie. Les femmes du peuple, dont le sang est trop mêlé avec celui des gens de la montagne, sont d'une stature racourcie ; les femmes *comme il faut*, sans y être belles, ont ce caractère de phisionomie intéressant & vif que l'on attribue aux Françoises en général. Le ton de politesse & d'urbanité, qui est leur ouvrage, commence à regner, & bien-tôt on ne s'appercevra plus que l'on est à 150 lieues de la Capitale.

arrivent lorsque les rôles sont finis ; & que les maîtres ont l'adresse d'en soustraire à la recherche des Magistrats ; que de plus, dans le nombre des domiciliés, il y en a beaucoup qui, eu égard à leur pauvreté, ne sont point imposés. On jugera que l'on peut statuer sur près de 40000 personnes. On remarquera le dégré d'augmentation de la population à Nîmes depuis 1722, où le dénombrement n'alloit qu'à 18141 personnes, & depuis 1734, où l'on n'en comptoit que 20225.

Fin de la première Partie.

TABLE
DES MATIERES.

Fin de la Table des Matières.

HISTOIRE
ABRÉGÉE
DE LA VILLE DE NÎMES.
SECONDE PARTIE.

HISTOIRE
ABRÉGÉE
DE LA VILLE DE NÎMES.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT

LA DESCRIPTION DE SES ANTIQUITÉS.

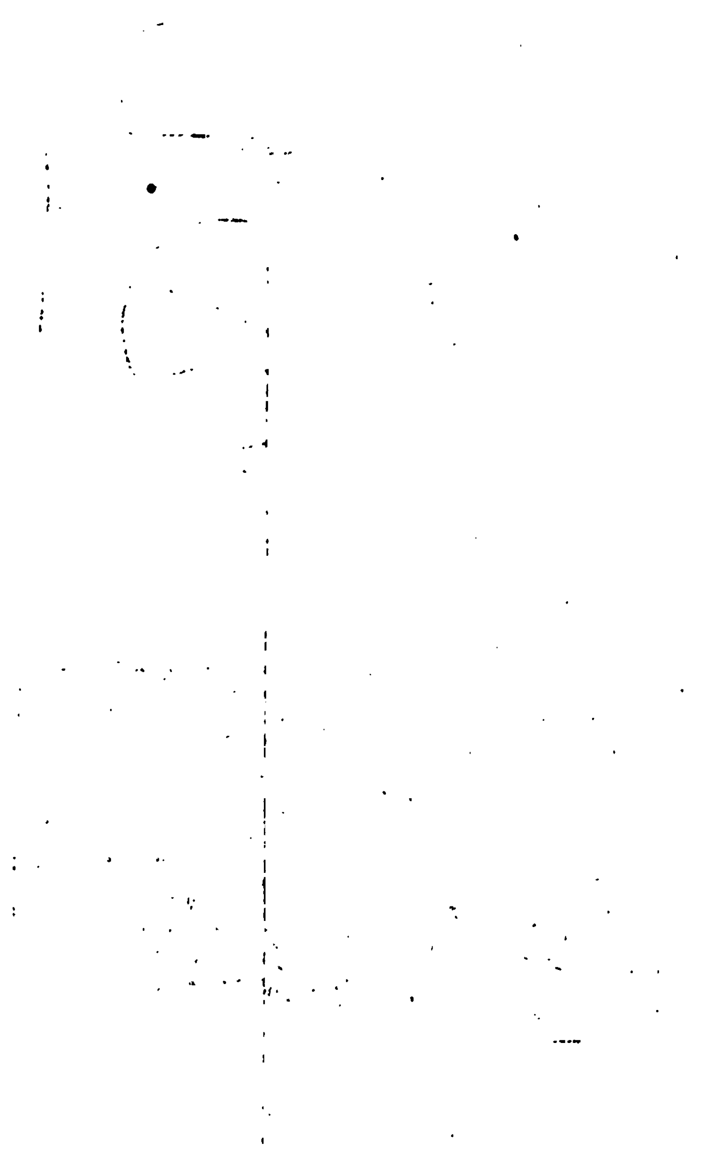
Considére le terrible pouvoir des années ! Rome semble ensévélie sous ses propres débris, & n'offre aux yeux que des voutes ébranlées & des temples ruinés. Pope, épit. à M. Addisson.



A AMSTERDAM.

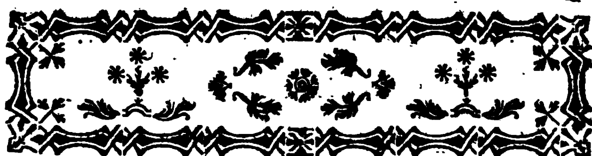


M. DCC. LXVII.




COL
NEM
fig. 1
Æ
IMP
P
P
DIVI · F

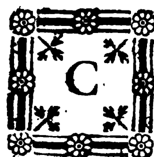

RD fig. 6.
le Gard Rivi



DESCRIPTION DES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE NIMES.

I.

Du Pont du Gard.



E Monument * construit sur la rivière du Gard, ou Gardon, à trois lieues au nord-est de Nîmes, entre deux montagnes escarpées, porte à son sommet, de niveau à celui de ces montagnes, l'Acqueduc qui conduisoit à la Ville les eaux des fontaines d'Eure & d'Airan. Cet édifice de 24 toises de hauteur, est composé de 3 rangs d'Arcades à plein ceintre, élevées les unes sur les autres. Le premier Pont a 83 toises de longueur & 10 toises 2 pieds de hauteur, depuis la superficie de la rivière jusqu'au haut de la cymaise;

* *Figure 6.*

il est formé de 6 Arches, dont la cinquième, sous laquelle passent les eaux de la rivière, est de 13 toises d'ouverture; les autres en ont un peu moins. Les cinq piles qui portent les 6 Arches, ont chacune 3 toises de largeur & 2 toises 1 pied 6 pouces d'épaisseur en façade. Le second Pont a 11 Arches de la même largeur que celles du premier, dont les piles servent de fondément à cinq des siennes. Il a 10 toises de hauteur depuis le dessus de la cymaise du premier Pont, jusqu'au-dessus de celle qui le couronne : sa longueur est de 133 toises 2 pieds. Enfin, la hauteur du troisième Pont, depuis la cymaise du second jusqu'au-dessus des dalles qui le couvrent, est de 4 toises; sa longueur est de 136 toises 3 pieds. Il est formé de 35 Arches, dont les piles ont 1 toises 2 pieds d'épaisseur en façade. L'Aqueduc avoit 4 pieds de largeur & 5 de hauteur dans œuvre. Ses murs latéraux sont larges chacun de 2 pieds 6 pouces. Il est couvert de dalles ou pierres plattes d'une seule pièce, qui laissent une saillie d'un pied. Ces pierres sont jointes ensemble par du ciment. Le fond de l'Aqueduc est un massif de roquaille mêlées avec du gravier & de la chaux. Le dedans est enduit d'un ciment recouvert par une peinture de bol rouge.

Cet édifice eſt d'ordre Toſcan. Il eſt bâti en pierres de taille, poſées à ſec, ſans mortier ni ciment. Les plus fortes conjectures l'attribuent à Agrippa, ſur ce qu'il s'étoit acquis le titre de *Curator perpetuus aquarum*, & qu'il eſt vraiſemblable qu'il a voulu le mériter d'une Colonie, dont il étoit, pour ainſi dire, le Patron.

L'on ne doit pas omettre de dire ici que l'Abbé Follard, Chanoine de l'Egliſe de Nîmes, avoit fabriqué une inſcription par laquelle il rapportoit la conſtruction du Pont du Gard à Antonin Pie. Pluſieurs perſonnes ont été la dupe de cette fraude littéraire; mais elle a été pleinement reconnue, & M. Menard l'a entièrement réfutée.

Vers le commencement du XVIIe ſiécle on avoit voulu faire ſervir cet édifice au paſſage des voitures ſur le Gardon, & pour cet effet on avoit échancré les piles du ſecond Pont, & l'on y avoit pratiqué des encorbeillemens qu'on avoit munis d'un garde fou. Mais comme l'on reconnut que la ruine du bâtiment pouvoit s'enſuivre, l'Intendant de Bâville le fit réparer, d'après les avis & les ſoins des Architectes d'Aviler & de Laurens; & l'on ne laiſſa plus qu'un petit chemin pour les gens à pié & à cheval.

L'on sentoit cependant tous les jours de plus en plus, qu'il étoit absolument nécessaire d'établir un Pont sur la rivière. Les États de la Province délibérerent enfin le 22 Janvier 1743, d'adosser un second Pont au premier. Ce projet, que l'on commença d'exécuter au mois de Juin de la même année, fut achevé en 1747.

II.

De la Tour Magne.

ON a déja dit dans le cours de cette histoire, que la Tour Magne * étoit ainsi nommée parce qu'elle étoit la plus grande de celles qui flanquoient les murs de la Ville. Construite en manière piramidale, elle avoit 7 faces par en-bas & 8 par en-haut. Les 3 premières faces d'en-bas ont chacune 5 toises de long, avec une croisée feinte de 1 toise 5 pieds de profondeur & de 1 toise de hauteur ; la quatrième & la cinquième ont 8 toises ; la sixième 3 toises 3 pieds ; & la septième 5 toises 3 pieds de long. Les huit faces d'en-haut, ont chacune 2 toises 5 pieds. La circonférence de cet édifice prise par les faces d'en-bas, étoit de 40 toises 5

* *Fig.* 7 & 8.

pl. 2e



pieds ſur un diametre de 13 toiſes 3 pieds 8 pouces. La circonférence du ſommet étoit de 17 toiſes 5 pieds, & le diametre de 6 toiſes. Sa hauteur, qui n'eſt aujourd'hui que de 13 toiſes, étoit de 19 toiſes 3 pieds. Toute l'Architecture eſt d'ordre Dorique.

Les diverſes conjectures ſur la deſtination de cet édifice, ſont : 1°. Qu'il étoit le Mauſolée des anciens Rois du Païs ; & l'on appuye cette opinion ſur une inſcription ſépulcrale, qu'on dit avoir été trouvée dans ſes environs. 2°. Qu'il ſervoit de Phare pour l'embouchure du Rhône, en ſuppoſant que la mer venoit juſqu'à Nîmes. 3°. Que ſi c'étoit un Phare, il n'avoit été conſtruit que pour guider pendant la nuit les Voyageurs de terre. 4° Qu'il étoit *l'Ærarium* de la contrée, dont Nîmes étoit la Métropole. 5°. Qu'il fut conſacré à l'Apothéoſe de Plotine. 6°. Que c'étoit un Temple des Volces. 7°. Qu'il faiſoit partie des murs de la Ville ; & qu'outre ſon objet de défenſe, on peut le regarder comme propre à porter des fanaux pour donner des avis aux bourgades voiſines.

III.

De la Porte de France.

DE dix Portes bâties par les Romains, il n'en reste qu'une *, vulgairement appellée Porte de France; mais que l'on trouve dans des titres anciens sous la dénomination de *P*[illegible] *Porte couverte*. Elle étoit flanquée de deux Tours rondes, couronnées d'une [illegible] que, qui étoit ornée de 4 pilastres [illegible] un petit entablement. Les pierres [illegible] [illegible] pieds de haut [illegible] pieds [illegible] pieds [illegible] La Porte a [illegible] de haut [illegible] [illegible] de large.

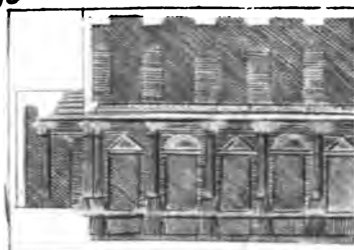
[illegible]

IV.

[illegible]

pl. 4e

fig. 10







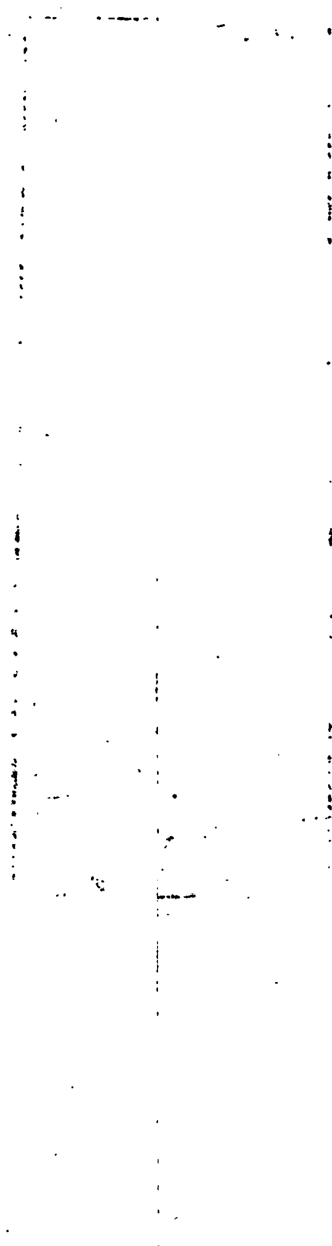



fig.9

orps est une base de colomne également rap-
ortée. La partie inférieure étoit sans doute celle
une Statue Cariatide, à qui l'on avoit donné
uatre jambes, pour exprimer la force du bâti-
ent qu'elle avoit à soutenir. Les figures 4 &
, ne peuvent qu'être des Statues du même
nre. L'une est contre le mur extérieur de la
orte de la Couronne, & l'autre au-dedans. Il y
encore une Statue persique *, qui, comme l'on
iit, servoit au même usage que les Cariatides,
e l'on voit à la porte d'entrée d'une maison
face de l'arcade de l'Hôtel de Ville.

V.

Du Temple vulgairement nommé Temple de Diane.

'ON a d'abord attribué la dédicace de ce
Temple ** à Vesta ; mais sa forme car-
:, opposée à la construction sphérique des
ifices consacrés à cette Déesse, détruit cette
inion. Ensuite, sur ce qu'il étoit voisin de la
itaine, & que dans les environs de la Tour
igne il y avoit autrefois des bois & des bru-
res, l'on prétendit que c'étoit Diane que l'on

Figure 22.
** *Figure 9.*

y adoroit ; mais ce sentiment tombe par le point même où l'on voudroit le soutenir, puisque les bois voisins de la Tour Magne auroient été très éloignés du Temple. Palladio l'attribua aux Divinités infernales, supposant que le long du frontispice il regnoit une cour formée par un mur contigu qui n'avoit point d'ouverture ; ce qui est faux dans le fait. En commentant l'opinion de Palladio, Rulman soutint que cet édifice avoit été consacré par Adrien aux mânes de Plotine, & que l'on y sacrifioit aux divinités infernales; il s'appuye sur un fait encore aussi faux que le précédent; c'est qu'il suppose que le Temple étoit bâti bien avant dans la terre, & que l'on y descendoit à la manière des Temples infernaux. J. Deiron prétendit que ce Temple avoit été dédié à Isis & Serapis, sur un fragment d'inscription où l'on trouve ces mots : *Item dedicatione Templi Isis & Serapis.* Mais le commencement même de ce fragment d'inscription, si l'on veut l'appliquer à ce Temple, fait naître l'opinion qu'il étoit un Panthéon. On y trouve *Isis .... Serapis Vestæ Dianæ Somni ..*

Ceux qui veulent que Nemausus ait été adoré dans ce Temple, se fondent sur ce qu'il est à présumer que la principale divinité de la Colonie ait eu la première place dans un Temp

où toutes les niches que l'on y trouve prouvent que l'on y ſacrifioit à tant d'autres.

Cet édifice * eſt d'ordre Compoſite. Il forme un vaiſſeau de 7 toiſes 3 pieds de longueur, de 4 toiſes 5 pieds 3 pouces de largeur, & de 6 toiſes 1 pied 6 pouces de hauteur. Il eſt vouté ** en forme de tonne & couvert de dalles. La voute étoit portée intérieurement par 16 colonnes *** au haut deſquelles regne une corniche dentelée. Chaque mur latéral contient 5 niches; & il y en a une de chaque côté de la porte d'entrée. La principale divinité étoit placée dans le fond du Temple, vis-à-vis de la porte d'entrée dans un réduit (*a*) formé par 4 pilaſtres, dont deux regardoient l'entrée, les deux autres étoient ſur le derrière à 3 pieds de diſtance des premiers. Deux autres pilaſtres étoient à l'extrêmité de la même ligne de ceux qui étoient à l'entrée du réduit, & contre chacun de ces 4 pilaſtres étoit une des ſeize colonnes du Temple. A chaque côté de ce réduit il y en avoit deux autres (*b*) de 1 toiſe 1 pied 3 pouces de large, & de 1 toiſe 4 pieds 11 pouces de profondeur, au fond deſquels étoit

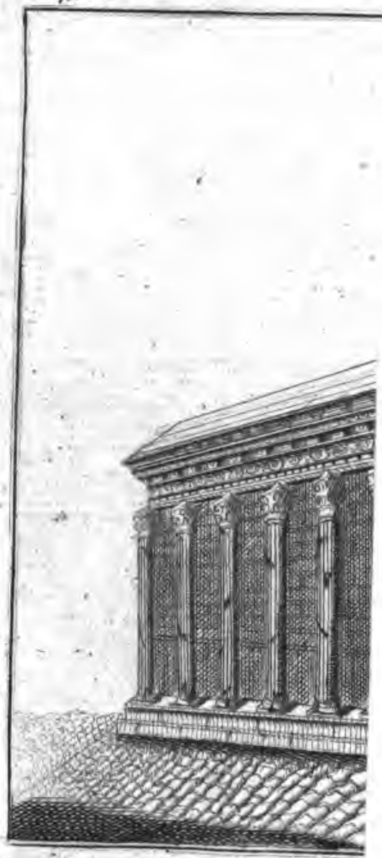
* *Figure* 12.
** *Fig.* 10 & 11.
*** *Figure* 12.

un soupirail (*c*) qui pouvoit servir, ou à laisser exhaler la fumée des victimes, ou à rendre des oracles. Les plafonds de tous ces réduits étoient ornés avec beaucoup de délicatesse. Le pavé étoit à la Mosaïque, & le Temple étoit éclairé par une fenêtre de 2 toises de hauteur sur 2 toises 2 pieds 3 pouces de largeur, placée au-dessus de la porte dont les dimensions étoient 3 toises 2 pieds 3 pouces de haut, sur 1 toise 5 pieds 3 pouces de largeur.

A chaque côté du Temple il regnoit une galerie couverte, de 9 toises 10 pouces de long & 1 toise 1 pied 1 pouce de large. L'une & l'autre aboutissoient par une ouverture en arcade aux reduits (*b*) : il y avoit une cour annexée à chacune de ces galeries. L'une servoit sans doute de retraite aux victimes destinées aux sacrifices, & l'autre communiquoit du Temple à l'appartement des Prêtres. Chaque galerie * étoit couverte d'une voute en forme de tonne, divisée en trois parties : la première étoit au niveau de celle du Temple, la seconde étoit plus basse d'une toise, & la troisième avoit à-peu-près la même inclinaison. Des dégrés de grandes pierres plattes ** formoient une pente aisée qui conduisoit vers l'Autel.

* *Figure* 11.
** *Figure* 12.

pl. 5e



V I.

De la Maison Quarrée.

LEs ſentimens ont été long-tems partagés ſur la deſtination de cet édifice *. Les uns en faiſoient un Capitole ou maiſon Conſulaire ; les autres un Prétoire ; d'autres vouloient que ce fût la Baſilique de Plotine. Enfin, M. de Seguier a décidé la queſtion, en rapportant ſur un papier les trous formés dans la friſe & l'architrave, pour y placer des crampons de lettres de métail. Il ſuivit les indications de ces trous & quelques traces de lettres qui étoient reſtées ſur le mur. Il ſçut diſtinguer les trous qui avoient été faits mal-à-propos par l'ouvrier, & devina ainſi l'inſcription ſuivante, ſur laquelle ſa ſavante diſſertation n'a laiſſé aucun doute.

C. Cæſari Auguſti F. cos. L. Cæſari Auguſti. F. cos. deſignato Principibus juventutis.

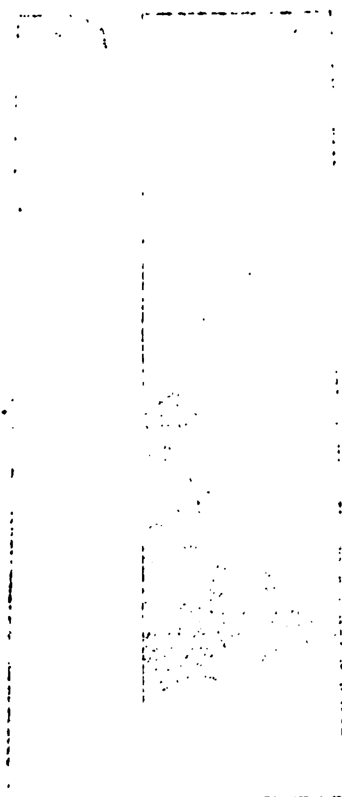
Il eſt donc certain aujourd'hui que ce Temple a été conſacré à Caïus & à Lucius, fils adoptifs d'Auguſte & Princes de la Jeuneſſe, l'un étant Conſul & l'autre Conſul déſigné.

Ce Temple a 30 colomnes canellées d'ordre

* *Figure* 13 & 14.

Corinthien, dont les chapiteaux sont taillés à feuille d'olivier. La frise & la corniche sont sculptés avec une délicatesse infinie. Il regne autour des colomnes un soubassement qui a été réparé. Au-devant du bâtiment l'on trouve un grand vestibule * qui a 6 colomnes de face, & qui va sur les côtés jusqu'à la quatrième. Au fond de ce vestibule est la porte d'entrée, de figure carrée; elle a 1 toise 4 pieds de largeur & 3 toises 4 pieds de hauteur; elle est accompagnée de deux beaux pilastres. Au-dessus de la corniche & au droit des pilastres, il y a deux longues pierres, taillées en manière d'architrave qui sortent de chaque côté, & qui sont percées à leur extrêmité par un trou quarré, large de 10 pouces 6 lignes. On conjecture que ces pierres servoient à soutenir une porte qui s'ôtoit & se remettoit selon le besoin. Un perron de douze marches regnoit dans toute l'étendue de la façade, & conduisoit au Temple, qui étoit élevé de 5 pieds au-dessus du rez-de-chaussée. Le dessous ni le dessus de l'édifice n'étoit point vouté. Le dessous du portique l'étoit, & formoit un souterrein qui avoit son entrée du côté de l'Orient, & qui étoit éclairé par de petites

* Figure 13.



dinaux du monde. Celle du Septentrion eſt couronnée d'un fronton, au-deſſous duquel ſont deux taureaux en ſaillie, * qui peuvent être le ſimbole de l'établiſſement de la Colonie, puiſque l'on ſçait que c'étoit avec la charrue que les Romains traçoient l'enceinte de leur Ville.

Ce bâtiment eſt d'ordre Toſcan irrégulier, approchant du Dorique. Il a 10 toiſes 5 pieds 11 pouces de hauteur depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à l'attique. Il eſt aujourd'hui enterré de près de 2 toiſes, par les décombres qu'ont ſans doute occaſionnés les diverſes révolutions que la Ville a éprouvées. Trente-deux rangs de ſiéges regnoient à l'entour de l'intérieur de cet édifice, & ſervoient à y placer le ſpectateur : il n'en reſte plus aujourd'hui que dix-ſept dans les endroits les moins délabrés. On arrivoit à ces ſiéges par trois rangs de *Vomitoires*, qui étoient les extrêmités des eſcaliers qui partoient des portiques. Chaque rang de Vomitoires en avoit trente. Suivant le calcul fait, en donnant 20 pouces de place à chaque perſonne, ces ſiéges devoient contenir environ 17 mille perſonnes.

Au-deſſus de l'attique, on trouve par diſtances égales, des conſoles au nombre de 120 ; elles ont 18 pouces de ſaillie de largeur,

* *Figure* 18.

& autant de hauteur. Elles sont percées dans le milieu d'un trou rond de 12 pouces de diametre, qui servoit, sans doute, à placer les poteaux des tentes destinées à couvrir les spectateurs.

La principale partie de cet édifice est bâtie sans mortier, ni ciment. Les pierres ont 3 toises ou 18 pieds 2 pouces de long. Ces masses sont étonnantes, & ont fait croire que les Romains avoient le secret de fondre la pierre. Mais à l'examen des carrieres de Barutel & de Roquemaliere, on reconnoît qu'elles en ont été tirées.

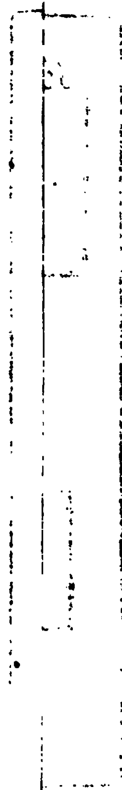
Chaque Ecrivain a eu son opinion sur l'époque de la construction de cet Amphithéâtre. Les uns l'ont rapporté à Agrippa, mais est-il vraisemblable qu'un tel édifice ait été bâti à Nîmes dans le tems qu'il n'y en avoit pas de pareil dans le reste de l'Empire? pas à Rome même. D'autres l'ont attribué à l'Empereur Adrien; cette conjecture est dépouillée de toute probabilité. D'autres ont pensé qu'Antonin Pie avoit pu faire élever ce monument, dans la vue d'embellir & de favoriser la patrie de son pere. Enfin, il y en a qui, en commentant cette idée, ont voulu que ce fût la Colonie, qui eût élevé cet Amphithéâtre sous les auspices de l'Empereur

Antonin Pie. Je crois qu'il feroit difficile de donner une raifon bien fatisfaifante pour prouver que c'eft Antonin feul, ou que c'eft la Colonie favorifée par Antonin qui a fait bâtir cet édifice; mais d'après les fortes probabilités que je donnerai en parlant du bas-relief de Rémus & Romulus, allaités par une louve, on ne doutera plus qu'il n'ait été conftruit fous le regne d'Antonin. Il y a eu auffi quelques difcuffions fur la deftination de ce monument. Les uns en ont fait une *Naumachie*; d'autres ne vouloient point que ce fût un Amphithéâtre. Lorfqu'on l'examine de près on ne peut lui refufer ce dernier titre; & d'ailleurs le bas-relief des Gladiateurs fert à confirmer cette opinion.

VIII.

Du Bas-relief, repréfentant Remus & Romulus allaités par une louve.

SUR la façade d'un des pilaftres qui eft près de la porte feptentrionale, l'on voit une louve qui allaite deux enfans. Gautier a prétendu que ce bas-relief n'avoit été placé, que pour rappeller aux peuples la naiffance des fondateurs de Rome. M. Ménard a penfé que cette figure, qui



relief de la louve, qui est son emblême sur ses médailles, doit l'être aussi sur les monumens élevés sous ses auspices.

IX.

Des Gladiateurs.

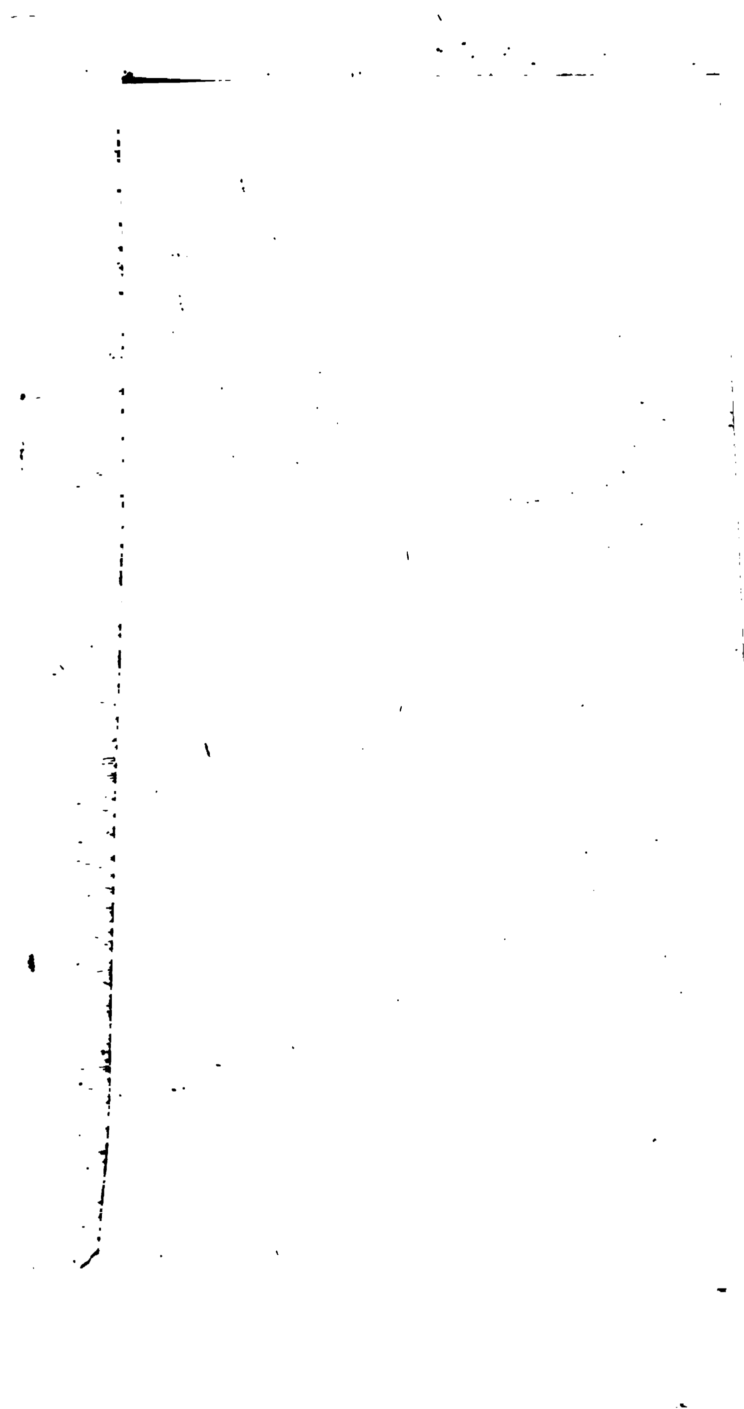
ENTRE la porte de l'Amphithéâtre, dont le fronton est orné de taureaux & le pilastre de la louve, sur un garde-fou du portique supérieur, on trouve le relief de deux Gladiateurs *, qui marque la destination de l'édifice. Il y en avoit de semblables sur un autre garde-fou, mais le tems l'a détruit.

X.

Des Priapes.

DES figures de Phallus ou Priapes sont répandues sur l'Amphithéâtre. Sur le pilastre qui suit le bas-relief de la louve, ** on en voit un triple aîlé & à pied de cerf, qui porte une sonnete au cou & qui est bequeté par des oiseaux

* *Figure* 16.
** *Figure* 30.



r un des pilastres voisins de la porte
, on voit aussi un triple Priape * sur
une femme. Il y en a un double sur
'un des Vomitoires du second rang ;
la porte du midi * *.

peut-être aussi ennuyeux qu'inutile, de
es différentes conjectures que l'on a
: ces figures singulières. On se bor-
ner la plus vraisemblable, qui est celle
d le symbole de la population.

t remarquer ici en passant, que l'on
i sur le Pont du Gard un Priape, que
roit être un liévre couru par des chiens.

X I.

De la Fontaine.

emier but des ouvrages faits nouvelle-
à la Fontaine, a été d'empêcher ses
se perdre, & de les distribuer avec
ilité & d'abondance à la Ville ; mais
n creusant dans les environs de la source
a des vestiges de bains antiques, le zèle
yens s'échauffa ; ils songerent à rétablir
umens de l'ancienne gloire de leur Ville.

*re 21.
*ure 19.

Chacun s'empressa de présenter des pla
enfin la Cour décida, & M. Mareschal
teur des fortifications, fut nommé pa
Conseil pour présider à l'exécution
qu'il avoit donnés. Il conserva beaucou
ses de l'antique, & y en ajouta beau
tres. Ce seroit passer les bornes d'un
de décrire la situation des anciens
n'existent plus; & je crois satisfaire
yageur, en lui faisant remarquer le rap
la décoration actuelle de cette Fontaine
bains des Romains.

La source est renfermée par une mur
sur la ligne de l'ancienne. Les escalie
circulaires, par lesquels on y descend,
faits sur l'antique. L'escalier à deux ram
est au-dessus de ces premiers, est un ouvr
derne. Le pont, par où les eaux de la
s'écoulent dans le premier bassin, n'est
d'hui qu'à deux arches; l'ancien étoit
dans la même place. Une digue à l'e
ce pont, servoit à retenir les eaux de la
& à les empêcher de pénétrer dans le
bassin que par des ouvertures où étoien
tés des tuyaux de plomb; ces tuyaux a
soient à des rigoles.

Le premier bassin, que l'on nomme

nymphée, étoit la place destinée aux
eſt au même lieu de l'ancien qu'eſt
e grand ſtibolate ou piédeſtal qui porte
La friſe de ce ſtibolate eſt exactement
après l'ancien. Les chambres des an-
is y ont été conſervées, & l'on a mis
: d'elles une nouvelle file de colomnes
nnent une corniche en ſaillie. Ce baſſin
z les Romains, n'avoit ſans doute de
dans ſes rigoles, en eſt maintenant
empli; & les chambres demi circulaires,
ent autrefois à placer des cuves pour
, ne ſervent plus à rien aujourd'hui:
re qu'un homme qui voit pour la pre-
s la Fontaine, & qui demande le but
ſſin dans toutes ſes parties, eſt étonné
i réponde qu'il eſt l'ornement d'une
nt les anciens ſe ſervoient, & que ce-
il n'eſt pas praticable pour le même
e premier baſſin verſe ſes eaux dans un
que l'on nomme communément baſſin
ains, & qui du tems des anciens bains
e réſervoir. Il eſt quarré, & a ſix ar-
: chaque côté. Ceux du midi ſont feints;
nord ſervent à l'entrée des eaux qui
du premier baſſin; ceux de l'orient &
ident donnent iſſue aux mêmes eaux,

qui vont remplir les deux canaux lat[...]
Fontaine. Le reste de cette promenade [...]
rapport avec ce que peuvent y avoi[...]
Romains, & se voit assez par l'inspe[...]
planche.

XII.

De la Statue de marbre, trouvée dans [...] des Bains. *

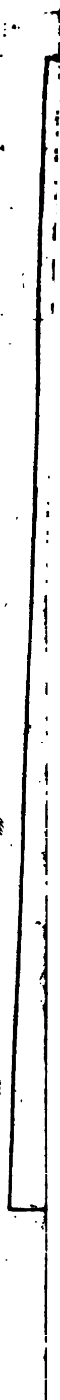
C'EST un morceau d'antiquité préc[...] perfection. Dans l'état tronqué où [...] lement cette Statue, elle n'a que 3 pieds [...] de hauteur. La tête a 11 pouces de ha[...] épaules ont 1 pied 9 pouces de large. [...] les régles des proportions du dessein, [...] voit avoir 7 pieds, 4 pouces de long. [...] ces de la figure & de la chevelure, les [...] seurs l'attribuent à Apollon.

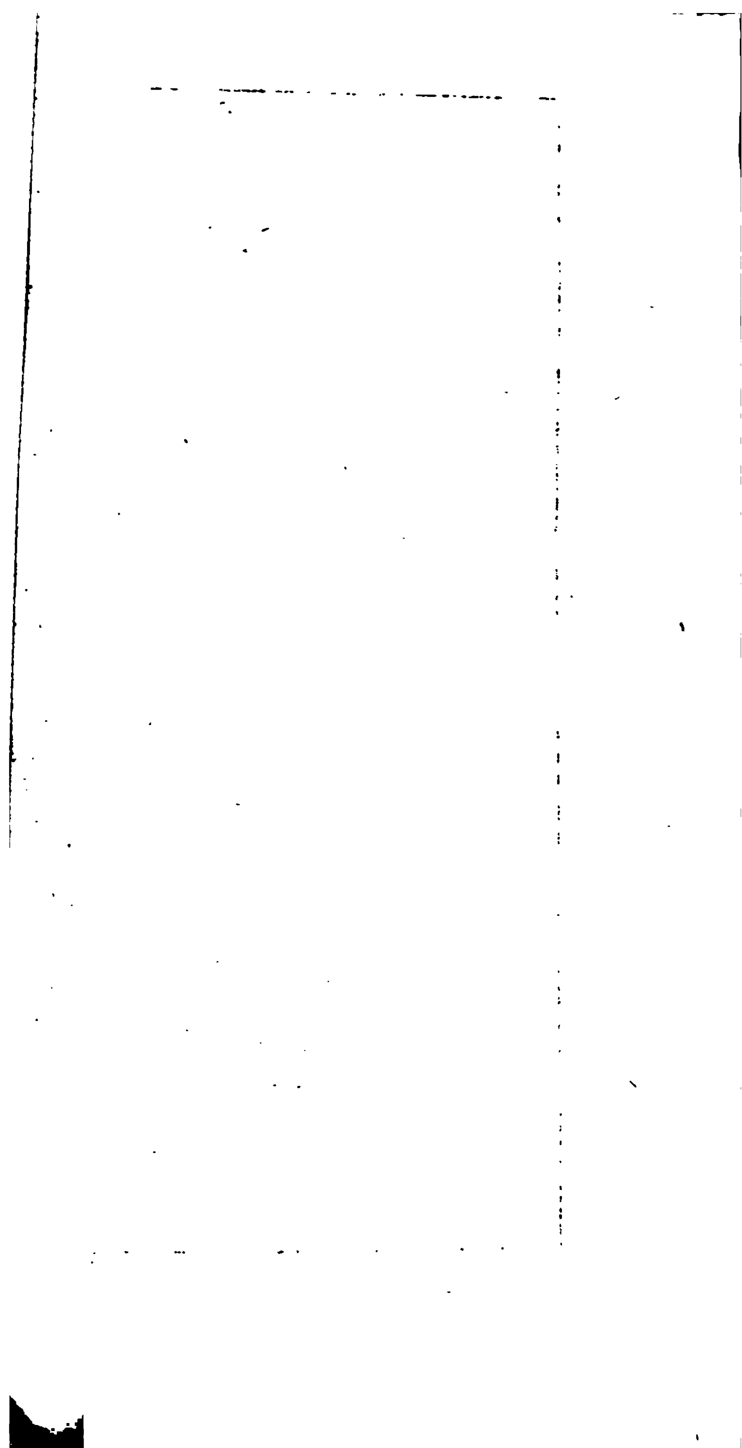
XIII.

Des Pavés de mosaique.

L'ON en a trouvé dans plusieurs end[...] la Ville en faisant des excavations. [...]

* Figure 23.





ol en découvrit un très-curieux en 1686:
résentoit une femme debout sur le bord
mer agitée; à ses pieds étoit un petit
& une torche flamboyante. Cette femme,
que prétend M. Menard, est la Lune sous
n de la Déesse *Nehalennia.* On voit en-
une autre sorte de pavés à la mosaïque sur
ords de la source de la Fontaine: on en a
é en formant l'avenue du cours neuf. Il
eut y avoir qu'un systême sur ces pavés;
qu'ils servoient à des édifices publics, ou à
alles de bâtimens de particuliers distingués.

X I V.

Des Aigles.

N en voit cinq. Un dans la cour de
l'Hôtel de Ville; un au coin de la maison
M. Boschier; deux dans la maison de M.
Massip; & un au jardin de M. Menard à
planade. Ils sont tous sans tête; ce qui est
ibué à la fureur des Visigots, ou des autres
bares qui ont ravagé la Ville. Ils sont admi-
ablement bien sculptés, & servoient sans doute
ornement à quelque édifice public.

X V.

De la Basilique & du Temple de la

D'APRÈS le rapport de Spartien & Dion Cassius, on peut être fondé à entendre qu'Adrien fit élever à Nîmes une Basilique & un Temple en l'honneur de P... qui il devoit l'Empire. La Basilique fut construite au retour de l'expédition de la grande Bretagne, & le Temple après la mort de P... les ruines d'un bâtiment considérable, ... a trouvées dans le terrein où le Palais présidial est aujourd'hui bâti, on conjecture ... pouvoit bien être là la place du premier de ... édifices; mais alors rien n'indique la position ... second. M. de Seguier pense que le Temple ... la Basilique ne font qu'un; qu'il ne faut prendre le mot Basilique dans le passage de Spartien (que d'ailleurs il regarde comme fort ...) que comme exprimant un bâtiment royal.

X V I.

Du Temple d'Isis & Serapis.

EN parlant du Temple de Diane, j'ai rapporté un fragment d'inscription où ...

ıots : *Item dedicatione Templi Isis & Serapis.*
ıierre qui portoit cette inſcription fut trouvée
une vigne ſur un côteau regardant le Tem-
de Diane. Dans le même endroit des Vi-
ons découvrirent un puits, dans lequel ils
verent des tronçons de Statues de marbre
:, la tête d'un Hercule, & des corniches
marbre. Ils découvrirent auſſi des voutes qui
ient bien avant dans la terre, où l'on trouva
e inſcription : *Hiſidi V. S. L. M.* c'eſt-à-dire,
idi votum ſolvit liberè mente. De toutes ces
ſes n'eſt-on pas en droit de conclure qu'il y
ıit dans ce lieu un Temple élevé en l'hon-
ır d'Iſis & Serapis.

XVII.

Du Temple d'Auguſte.

DES inſcriptions qui portent des noms de Sexvirs Auguſtaux & de Flaminiques Au-
ıſtales, prouvent qu'Auguſte a reçu un culte dans
:tte Ville, comme dans le reſte de l'Empire;
: que conſéquemment il y a eu un Temple
evé en ſon honneur. Par les morceaux de
ıoſaïque, les ſtatues, les inſtrumens de ſacrifice,
: la coupe d'un grand arc que l'on voyoit au-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Apolon [illegible] pour [illegible] les [illegible] Dieu, & [illegible] Ce qui a [illegible]

XIX.

ux Château de la Ville de Nimes.

·IER a pensé, par les gros blocs de es que l'on a tiré de cette forteresse, oit été bâtie par les Romains. Il est u moins, qu'elle existoit en 1156, & les VI ne fit que la réparer. M. Me- croit aussi que c'étoit un ouvrage des , en fait un Capitole, en observant ce- , qu'il ne prétend pas le rendre semblable le Rome, qui, outre son objet de dé- renfermoit encore un Temple dédié à

XX.

Des Thermes.

U côté de la porte St. Antoine il y avoit autrefois une rue appellée *rue des vieilles* , où l'on a trouvé des débris de bâtimens ains, d'aqueducs & de voutes. L'on a aussi uvert non loin de-là une pierre qui, vu sa iteur, paroissoit n'avoir pu être transportée, & orte cette inscription : *M. Agrippa L. F. C....* l'on interpréte ainsi : *Marcus Agrippa Lucii s curavit.* De toutes ces choses on conclut, c assez de fondement, qu'il y avoit dans ce des bains chauds, ou thermes, qui furent nstruits par les soins d'Agrippa.

X X I.

Des Spheristeres.

ON a trouvé près de l'ancienne Eglise de St. Bauzile une pierre qui portoit l'inscription suivante :

. . . .

Divi Augu. . . .

. . . . Aeristeria D. . . .

On a conçu que *Aeristeria* n'étoit qu'une partie du mot *Sphaeristeria* ; & l'on a conclu de-là que les Romains avoient autrefois à Nîmes des Sphéristeres ou jeux de paume couverts.

X X I I.

Du Champ de Mars.

LA Charte de Raimond V, par laquelle il permet aux habitans de Nîmes de se clore de murailles, nous indique qu'il y avoit autrefois dans cette Ville un lieu appellé, *le Champ de Mars*. Il est aujourd'hui fort peu intéressant de sçavoir où il étoit situé : mais par cette Charte & par d'autres renseignemens, on conjecture qu'il s'étendoit depuis la riviere du Vistre jusqu'au milieu de l'intervalle qui est entre le chemin de Montpellier & celui de St. Gilles, en venant joindre les murs voisins de l'Amphithéâtre.

Fin de la seconde Partie.





